The background is a dark, textured surface, possibly black or dark brown, adorned with numerous yellow floral motifs. These motifs include small clusters of flowers, individual blossoms, and larger, more detailed floral arrangements. The central text is enclosed in a white, rounded rectangular frame with a yellow border. The text is printed in a classic, serif typeface.

LES INDIENNES
NEUCHATELOISES

PAR DORETTE BERTHOUD

**LES INDIENNES
NEUCHATELOISES**

DORETTE BERTHOUD

LES INDIENNES
NEUCHATELOISES



A LA BACONNIÈRE, BOUDRY

LES DOCUMENTS QUI FIGURENT DANS CET OUVRAGE
SONT LA PROPRIÉTÉ DE M^{MES} ANDRÉ DE COULON, LOUIS
CARBONNIER, BOVET-VERDAN, ANDRÉ BOVET ET ROBERT
COURVOISIER, A NEUCHÂTEL ET COUVET, DE MM. HENRY
DE BOSSET, ANDRÉ DE PERROT, PIERRE ET MAURICE
BOVET, ANTOINE DE PURY, A NEUCHÂTEL ET GRAND-
CHAMP, DE MM. STENCELE-DU PASQUIER ET NATALE
DEAGOSTINI, A COLOMBIER, DE MM. ÉDOUARD VERDAN,
A YVERDON, ET BLUMER, A SCHWANDEN (GLARIS). NOUS
LES REMERCIONS VIVEMENT D'AVOIR BIEN VOULU NOUS
PERMETTRE DE LES REPRODUIRE.

Tous droits réservés par les Éditions de la Bacconnière
à Boudry (Neuchâtel, Suisse).

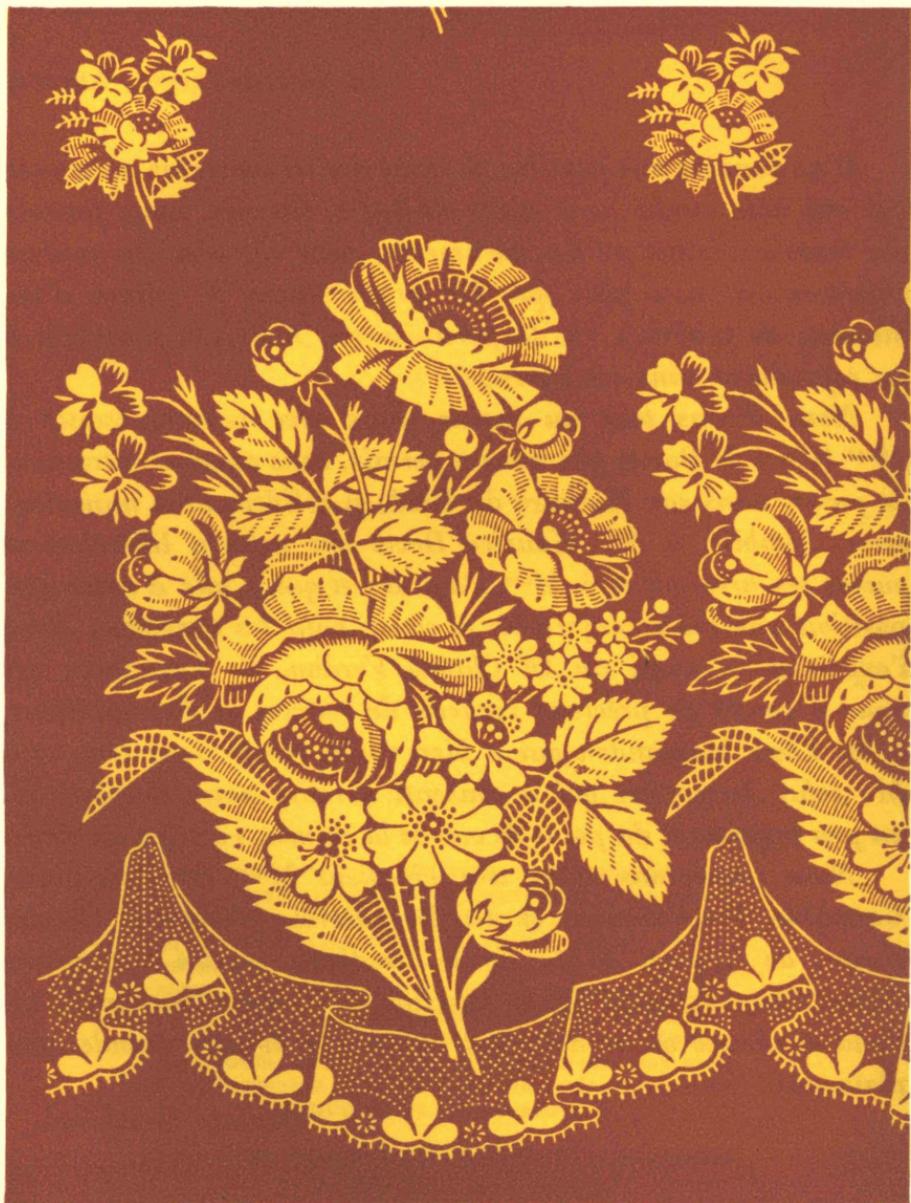
Le Grand-Verger, Areuse.

Il ne nous est pas possible de remercier ici toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils, nous fournir des renseignements ou des documents, nous signaler des sources intéressantes, non plus que les propriétaires de pièces d'indiennes, de tableaux ou de portraits qui nous ont autorisée à les reproduire dans cet ouvrage.

Nous dirons tout au moins notre vive reconnaissance à M^{me} Henri de Bosset qui nous a permis, sans aucune restriction, de puiser dans son Histoire du Bied, si solidement et minutieusement établie, à M. Maurice Bovet qui nous a libéralement ouvert ses archives et à M^{me} Paul Bovet qui a mis à notre disposition une pièce confortable et claire pour les consulter. Nous l'exprimerons aussi au D^r Claude Verdan, de Lausanne, qui nous a confié de précieux recueils de recettes et d'échantillons, à M. Léon Montandon qui a bien voulu revoir notre texte et à M. John Jeanprêtre qui a consenti à relire notre chapitre II, un peu inquiétant du point de vue de la chimie... ou de l'alchimie.

Nous remercions aussi très vivement M^{mes} du Bois-Bovet, Germaine Du Pasquier et Du Bois-Borel, le colonel Charles Heuer, de Bienne, MM. Émile Brodbeck, André Petitpierre, Alfred Chapuis, ainsi que la direction de Chocolat Suchard S. A. de la confiance qu'ils nous ont montrée et de leur grande complaisance.

Dorette Berthoud.



I

LES ORIGINES

LE BIED

Le promeneur qui, aujourd'hui, descend du Val-de-Travers, par les gorges de l'Areuse, et se dirige vers le lac de Neuchâtel, rencontre çà et là, sur le cours de la rivière, de mystérieux groupes de bâtiments. Autour d'une longue construction de pierre jaune, contre le mur de laquelle subsiste parfois, au-dessus du bief, la grande roue à aubes, se serrent des hangars, des remises et, toujours, une ou deux hautes bâtisses quadrangulaires, de planches ou de colombage, hérissées de tavillons du côté d'où vient la tempête, creuses et sonores comme des tambours. Ce sont les anciennes fabriques d'indiennes imprimées et leurs caractéristiques *séchoirs*. Désormais abandonnées, transformées en scieries, en fenils, en maisons locatives, elles furent autrefois, durant plus d'un siècle, les centres d'une activité qui donnait au Pays de Neuchâtel son bien-être et sa physionomie particulière.

Le nom d'*indiennes* appliqué aux toiles peintes s'explique par leur assimilation aux *chites* — les Anglais disent *chintz* — ou *calmendars*, décorées au pinceau par les Indiens, habitants

de l'Inde ¹, les Chinois et, plus rarement, les Perses. Car les toiles que l'on vendait sous le nom de perses étaient, en général, de fabrication indienne et n'avaient fait que transiter par Téhéran. Déjà durant le XVI^e siècle, les navires portugais avaient amené ces produits en Europe où ils jouissaient d'une vogue extraordinaire, mais le commerce proprement dit demeurait entre les mains des Hollandais. L'asservissement du Portugal à l'Espagne, en 1588, et la politique de Philippe II leur fermèrent Lisbonne et les poussèrent, ainsi que les Anglais et les Français, à s'approvisionner directement aux Indes par leurs propres navires. Les Compagnies française et hollandaise installèrent sur la côte de Malabar et de Coromandel — l'ancien Royaume de Golconde — dans l'enceinte de leurs factoreries, des ateliers où les ouvriers indigènes peignaient et teignaient les toiles selon leurs procédés traditionnels, mais d'après des modèles européens. Des établissements comme ceux de Palicol et de Pondichéry comptaient jusqu'à 1600 ouvriers et plus.

Bientôt, un peu partout en Europe, mais particulièrement à Amsterdam où la première manufacture fut installée en 1678, et à Augsbourg, chez Jérémie Neuhofer, on se mit à imiter, avec des couleurs à l'huile, les produits exotiques. Aux Indes Occidentales, les Pères de la Mission surprirent les secrets de cet enluminage et, par leurs *Lettres édifiantes et curieuses*, les firent connaître en France.

En Suisse aussi, on s'essayait à ces contrefaçons, mais avec des moyens primitifs, et l'on n'obtenait guère que des barbouillages en bleu. Peu après la révocation de l'Édit de Nantes, Daniel Vasserot, de la vallée du Queyras, en Dauphiné, ins-

tallait à Genève la première *Calandre*. Deux autres furent établies : l'une, aux Eaux-Vives, l'autre, propriété de James Fazy, aux Pâquis. Il appartenait aux Huguenots de donner essor à cette charmante industrie.

Toutefois, par arrêt du 26 octobre 1688, l'importation des toiles peintes avait été interdite en France, comme elle le fut aussi en Angleterre et en Prusse. Le même arrêt étendait la prohibition à la fabrication des indiennes dans tout le Royaume, sous prétexte que les imitations ne pouvaient égaler les produits des Indes. En effet, pour rivaliser avec les prix de Coromandel, il fallait, en Europe où la main-d'œuvre était beaucoup plus coûteuse, céder sur la qualité. Mais, à l'origine de cette mesure draconienne, il y avait très certainement des intérêts particuliers : ceux de la Compagnie des Indes, des drapiers de Roubaix, des *soyeux* de Lyon qui prétendaient se protéger contre la concurrence d'une industrie nouvelle, tout entière ou presque entre les mains des protestants.

D'autres arrêts prévoyant les sanctions les plus sévères et qui furent suivis, un peu partout, d'autodafés d'*indiennes à images*, se succédèrent jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. La Hollande, les cantons suisses, Genève et la Principauté de Neuchâtel demeuraient donc seuls favorables au développement de l'indiennage. Neuchâtel surtout, dont la population venait d'augmenter considérablement et qui, n'ayant point ou peu de maîtrises, bénéficiait de l'entière liberté de travail. Les comptes de péage du chef-lieu avec les villes avoisinantes montrent qu'il existait déjà dans le pays, en 1716 et 1717, plusieurs ateliers de toiles peintes ; aux Brenets, dès 1702². Les teinturiers, fort nombreux alors dans toute l'Europe,

satisfaisaient le goût nouveau des tissus de couleur. Déjà ils connaissaient la *foule*, cette mécanique à fouler et battre les draps qu'ils installaient sur les ruisseaux. A Morat, Grandson, Yverdon, Bienne et Soleure, des ateliers s'étaient ouverts. Les toiles peintes ne pénétraient en France que par contrebande ou par certains privilèges.

C'est à Genève que les premiers indienneurs neuchâtelois firent leur apprentissage, comme d'ailleurs ceux de Glaris, de Constance et de Berlin. Jean Labran, de Chézard, au Val-de-Ruz, travaillait dans la maison des sieurs Vieux et Michel. Dès son retour au pays, à la fin de 1713, il demanda, conjointement avec les membres de sa famille, et obtint — trois ans plus tard — du Conseil d'État, la concession d'un terrain au Pré-Royer, sur les bords du Seyon, pour y installer ce qu'on appelait une *gaucherie*, soit une sorte de teinturerie.

Parmi les réfugiés français, il y avait un certain Jaques DeLuze, originaire de Chalais, en Saintonge, qui s'était fixé, en 1688, à Neuchâtel, et s'était marié avec une jeune fille du pays, Marguerite Bourgeois. Du prince de Condé, curateur du prince de Longueville, souverain de Neuchâtel, il avait obtenu, en 1691, des *lettres de naturalité et de bourgeoisie* ³. Or ce Jaques DeLuze avait apporté, serrées dans son portefeuille, certaines recettes hollandaises « pour teindre et décorer les toiles à la façon des indiennes et des perses ». Très activement, il s'intéressa à l'affaire de Jean Labran et s'en porta caution.

Mais, couché au fond d'un vallon montagneux, couvert de neige plus de quatre mois l'an, écarté de toute voie d'eau ou de roulage, le Pré-Royer convenait mal à l'exploitation d'une indienneurie. En 1720, les frères Labran demandèrent de pou-

voir transplanter leur industrie à la Poissine, « une maison qui appartient au Roi, près de la rivière l'Areuse, sur le territoire de Boudry ». L'amodiation ne fut cependant accordée, sur intervention du sieur DeLuze, qu'en 1727, telle était l'indifférence du roi de Prusse et de son gouvernement à l'égard de la nouvelle branche d'activité. Des désaccords ayant surgi quant à la réfection des bâtiments et au lavage des toiles à l'embouchure de l'Areuse — les fermiers de la pêche prétendaient que cela empêchait les truites de remonter la rivière — il fallut chercher un autre emplacement. Au reste, l'Areuse elle-même avait changé de cours.

Jean-Jacques DeLuze-Chaillet ⁴, qui venait de perdre en son père son associé, demanda alors l'accensement « du terrain du bout des Allées de Colombier, du côté du lac et de l'endroit appelé le *Bied* ou *Vieille Eau* qui appartient à Sa Majesté, étant tout en pierres et graviers et ne rapportant rien, avec l'usage de la dite *Vieille Eau* et du canal qui va de là au lac, sous une cense raisonnable et modique, afin qu'il puisse établir sa dite manufacture, élever les bâtiments nécessaires pour cela, étendre les toiles, les laver et continuer à y faire travailler, comme il a fait jusqu'à présent, au lieu où elle était précédemment ».

Le 21 juillet 1734, le Conseil d'État « céda, bailla et accorda au sieur Jean-Jacques DeLuze, pour lui et ses hoirs et ayants cause, le terrain et graviers gisant au bout devers uberre des Allées de Colombier, de la contenance de trois poses et demie à quatre poses », mais sous certaines conditions. Les bâtiments que DeLuze ferait construire ne devaient point nuire à la vue de la grande allée du milieu. Pour cet effet, il fallait les placer

à côté, non pas vis-à-vis de la dite allée. DeLuze était autorisé à couper les arbres, du côté du lac, sur l'étendue des terrains accensés, mais non à l'ouest, « du côté des pâquis communaux de Colombier et d'Auvernier », soit du côté de la plaine d'Areuse.

Les travaux commencèrent aussitôt pour un sommaire établissement. Avant de développer la fabrication et de se construire une résidence, Jean-Jacques DeLuze entendait s'assurer de l'avenir. Lorsque les augures lui parurent favorables, soit le 17 février 1739, il demanda l'accensement d'autres terrains jouxtant au nord ses propriétés, « tant pour y loger les ouvriers que pour d'autres usages servant à la manufacture ». Sa requête, il l'appuyait de cette constatation qu'il occupait déjà 80 ouvriers.

Quatre ans plus tard, la maison de maître s'élevait, face au lac. Un tableau à l'huile, daté de 1743, peint par H. Müller, nous la montre avec son fronton triangulaire, ses contrevents chevronnés, sa terrasse carrée, bordée d'ifs taillés et de hauts vases fleuris. Au sud s'étiraient, en bordure du Bied, une basse construction servant de magasin et un bâtiment de fabrique flanqué d'une annexe abritant sans doute la *cuisine des couleurs* et la *teinturerie*.

Au nord-ouest, soit derrière la maison d'habitation vue du lac, se dressait l'*étendage*. Déjà s'amorçait le plan définitif de la manufacture : une chaîne presque ininterrompue de bâtiments suivant la rive gauche du Bied. Il semble qu'une petite écluse, placée au coude du ruisseau, en faisait dériver une partie dans le canal qui longeait l'allée principale, pour former, à la limite des terrains accensés, un angle droit, et se diriger vers le lac.

Comme chef de fabrication, Jean-Jacques DeLuze avait d'abord engagé Josué Labran — le fils de Jean — qui, à son instigation, avait fait un stage, comme simple ouvrier, en Hollande ⁵. Dès 1743, Claude-Abram Du Pasquier, de Fleurier, le remplaça. Il n'avait que vingt-quatre ans. Plus tard, il s'adjoignit son frère Jean-Jacques ⁶. DeLuze, lui, s'occupait de la partie commerciale, très importante, comme bien on pense. A cet effet, il forma, en 1747, la société *Deluze, Meuron* qui, en 1766, devint *Deluze, Meuron & Cie* ; en 1768, par l'association de DeLuze avec son fils et son gendre Abram Bosset : *Deluze père, fils & Bosset* ; enfin, en 1770, *Deluze père* (c'était alors DeLuze-Warney), *fils & Cie* ⁷.

Le fils de Jean-Jacques DeLuze-Chaillet, Jean-Jacques DeLuze-Warney, le futur banneret ⁸, qui désirait agrandir et embellir son domaine, demanda, le 19 février 1765, un arrangement dans le mode d'accensement des terrains du roi, ainsi que l'abolition de la clause restrictive. Il fit alors bâtir, dans l'axe de la grande allée, d'équerre avec sa demeure, la *Maison Rouge*, qui comprenait, outre des bureaux et des ateliers, deux appartements dont l'un sans doute à l'usage de Jean-Jacques Du Pasquier et de sa famille. Car, si Claude-Abram avait quitté le Bied, en 1751, pour fonder à Cortaillod la Fabrique Neuve, son frère était demeuré fidèle au poste. A cette époque aussi, l'on vit s'élever la *grande ferme* — il y en avait précédemment une petite — et, auprès du vieil *étendage*, un autre, beaucoup plus vaste. Leurs toits de tuiles dominaient de très haut celui de la maison d'habitation.

Bien que, profitant des expériences des DeLuze, plusieurs Neuchâtelois eussent établi des indiennes dans les parages de

l'Areuse, celle du Bied prospérait de façon particulière, grâce à l'excellence de ses produits. Avec ses douze bâtiments dont une seconde teinturerie attenante à la ferme « pour les *bleus fayencés* », c'était une des curiosités du pays. Les voyageurs de marque ne manquaient pas d'y faire une visite. L'installation avait été complétée par un système de pompage qui chassait l'eau du lac dans des tuyaux d'arrosage, sur les deux *blancheries*. Un troisième séchoir fut élevé à quelque 500 mètres à l'ouest, à l'endroit dit les Prés d'Areuse, sur la boucle d'un autre ruisseau.

Cette manufacture travailla quatre-vingts ans et occupa, entre 1770 et 1780, jusqu'à cent soixante-dix-sept ouvriers. Les procédés de fabrication y étaient si perfectionnés pour l'époque, et sa renommée si étendue, que de nombreux étrangers venaient y faire des stages d'études. Ainsi, croit-on, Jean-Jacques Schmalzer⁹, le fondateur de l'industrie fameuse des toiles peintes de Mulhouse, et, plus certainement, Oberkampf¹⁰, bourgeois d'Aarau, le créateur de la manufacture de Jouy.

Tant de prospérité engagea Jean-Jacques de Luze(-Warney) à quelques dépenses somptuaires. Il chargea donc le sculpteur-architecte Lambelet d'aménager à la française ses jardins. Devant la maison d'habitation, la terrasse fut flanquée de deux charmants pavillons et enclose d'un mur, coupé par places de balustrades en pierre et de portails en fer forgé. Il s'agissait sans doute de mieux séparer les habitants du va-et-vient de la fabrique. Au levant, un globe gnomonique et huit statuettes représentant les travaux saisonniers surmontaient le mur, se profilant sur l'indienne du lac, d'un bleu fayencé, elle aussi.

Pour alimenter les jets d'eau et la monumentale fontaine, de Luze amena de la fabrique des Isles, distante de 2 à 3 kilo-

mètres, dont il était aussi propriétaire, l'eau « de la source du Bras de Mar ». Au sud, la gentilhommière reçut une adjonction carrée, assez importante, qui contenait — ô merveille ! — une salle de bain décorée de panneaux polychromes, ornés de guirlandes et d'amours, avec deux baignoires en *catelles*, peintes à la main.

La vie y était active, joyeuse, mais simple. Les visites participaient aux travaux du ménage et de la campagne. En guise de distraction, la bannerette leur offrait une promenade dans les prés d'Areuse, pour cueillir la chicorée sauvage. A l'automne, lorsqu'on faisait boucherie, on tuait jusqu'à six cochons par jour et les demoiselles de Luze bourraient des saucisses jusqu'à deux heures du matin. En revanche, il y avait parfois de gaies parties de danse, dans le grand salon au plancher de sapin à traverses de chêne que taquinaient d'un pied finement chaussé les quatre fils et les deux ravissantes filles du banneret : Marianne et Rose-Augustine.

M^{me} de Luze-Warney, qui n'était pas la première venue, entretenait une correspondance suivie avec Jean-Jacques Rousseau. Il séjourna même quelque temps au Bied, auprès de celle qu'il appelait « la reine des femmes ». Au cours d'une loterie de salon, il improvisa pour elle le galant couplet que voici :

*Nous sommes dans une maison
Où les biens pleuvent à foison,
Bonbons sucrés, jeunes appas,
Propos joyeux, mets délicats,
Et la maîtresse, avec un mot,
De tout billet fait un bon lot* ¹¹.

Rousseau circulait-il parfois dans les ateliers d'impression, à la cuisine des couleurs, sur les blancheries où les manœuvres battaient les toiles et maniaient leurs tuyaux d'arrosage ? Presentait-il déjà ces questions sociales qu'a soulevées l'industrialisation des métiers ? Aussi bien la manufacture du Bied représentait-elle, dans notre pays, la première tentative pour faire travailler les ouvriers en collectivité.

Après la mort du banneret, en 1779, sa veuve continua d'habiter le Bied et son fils, J.-J. de Luze-Ostervald ¹², d'exploiter la fabrique, toujours, semble-t-il, avec l'aide de Jean-Jacques Du Pasquier. Dans tous les cas, celui-ci habitait encore le Bied en 1778 ¹³, ce qui explique assez bien — je le pense et le dis entre parenthèses — les rendez-vous amoureux de sa fille Rosette avec le pasteur Chaillet, dans les Allées de Colombier ¹⁴.

Jusqu'à la fin du siècle, il y eut encore, pour la manufacture, de beaux jours. En 1798, la fabrication atteignit 30.000 pièces. Un frère de Jean-Jacques de Luze, Charles-Henri, avait épousé, à Francfort, durant l'émigration, la fille du fameux banquier Jean-Philippe Bethmann — de la maison Bethmann-Hollweg. Il entra dans la société de commerce Deluze, Petit-pierre & C^{te} qui faisait travailler le Bied ¹⁵. Ce n'était pas un appui négligeable.

Cependant toute industrie prospère suscite la concurrence. Dès 1727, Henri Sandoz avait installé une indienne aux Isles, rière Boudry, celle-là même que devait acquérir plus tard le banneret de Luze. Moïse Godet en établit une autre, en 1731, aux Prés de la Gouille, à Cortaillod. Dix ans plus tard, cette maison fut reprise par Jean-Jacques Jéquier, de

Fleurier, lieutenant militaire de la Compagnie de Rochefort. Il acquit un emplacement de trois hommes de terrain où il construisit de nouveaux bâtiments de fabrique. Du même coup, il obtenait le droit de « dévoyer l'eau du canal, depuis les planches de pierre qui sont au-dessus de la muraille de la cible du tirage pour servir à l'usage de la fabrique, en pratiquant un canal à l'endroit ci-dessus spécifié, tendant par le dedans du pré qui lui a été amodié jusqu'à ces bâtiments, sous la réserve que la dite eau rentrera dans son ancien lit entre les maisons du Petit-Cortailod, pour y prendre son cours comme du passé »¹⁶. La même année, Jean-Jacques Jéquier s'associa avec le conseiller d'État Henri Chaillet d'Arnex.

Leurs affaires marchaient si bien qu'ils entreprirent ensemble la construction de la grande maison d'habitation dont la terrasse et les jardins, protégés par une battue en gros quartiers de roc, surplombent le lac¹⁷. Le ruisseau de la Rousette ou Rosetta qui servait au lavage des toiles traversait la cour actuelle où s'élevaient les bâtiments de fabrique. Les deux associés qui avaient sans doute des capitaux à placer arrondirent le domaine en achetant aussi un important morcel de vigne qui jouxtait leur propriété, aux Bedondones et à Chenau, ainsi qu'il ressort d'un acte de partage de biens, daté du 18 février 1749¹⁸.

La manufacture Jéquier-Chaillet avait une certaine importance puisqu'elle comprenait deux étendages, deux satinages, un bâtiment des chaudières, deux lavages dans l'un desquels tournait la roue qui élevait l'eau pour les chaudières et deux blancheries placées du côté de bise, là où s'étendent aujourd'hui les vergers. En 1750, cette manufacture occupait, outre

quatre graveurs de dessins, 69 ouvriers, tant garçons que filles. C'est à cette date que Chaillet d'Arnex se sépara de Jéquier pour fonder l'indienne de Grandchamp.

Remontant le cours de l'Areuse, Daniel et Marc Clerc, le premier Français, réfugié, habitant Neuchâtel, le second citoyen de Genève, résidant à Boudry, mais tous deux naturalisés « sujets de Sa Majesté en cet État », avaient installé une manufacture d'indiennes à Vauvillers, soit à l'entrée de la gorge. En 1749, elle fut rachetée par le sieur Pierre Cartier qui y était intéressé et qui, dès longtemps, avait acquis des terrains proches de l'ancienne gaucherie.

Tout en amont, au Val-de-Travers même, à Couvet, un petit atelier occupait sept personnes, et il y en avait un autre aux Brenets qui comportait, outre l'impression des toiles, la teinture des fils de coton et de laine et qui appartenait à Jean-Henri Reymond, de Saint-Sulpice ¹⁹.

Enfin, à l'autre bout du pays, non plus sur l'Areuse, mais sur la Thielle, au port de Cressier, une petite manufacture avait été établie, vers 1735, par les fils et beaux-fils d'une certaine dame Des Plans-Grillet, de Gléresse ²⁰. Deux d'entre eux passèrent, le 6 octobre 1742, une convention par laquelle « Henri-Paul Despland, d'Anduze en Languedoc, cédait en toute propriété à Jean-Emmanuel Forel sa part de la fabrique, bâtiments, meubles et ustensiles ». Despland demeurait cependant attaché à la maison comme dessinateur. Il s'obligeait à fournir tous les modèles nécessaires pour pouvoir occuper trois maîtres graveurs et un apprenti. La fabrique passa ensuite entre les mains de Louis et Jean Brandt qui rétribuaient les services de Despland au tarif de 800 francs l'an.

Les entreprises similaires ont, en général, avantage à s'éloigner les unes des autres. Au contraire, la localisation de l'indiennage dans la plaine d'Areuse, au bord du lac et des cours d'eau qui s'y déversent, se justifiait, comme celle des délainages de Mazamet sur l'Arnette. Les conditions climatiques y étaient favorables ; on y disposait d'une eau abondante et claire ; de vastes terrains plats servaient de blancheries ; enfin le transport des toiles et des drogues de teinture, comme celui des produits fabriqués, pouvait s'effectuer par voie d'eau, un moyen bien moins coûteux que le roulage.

Comme celle du Bied, les manufactures neuchâtelaises de la seconde moitié du XVIII^e siècle ne comptaient guère qu'une douzaine de bâtiments, y compris, bien entendu, les magasins, les remises à voitures, les hangars pour la « tourbe des Ponts », et les entrepôts de colorants et de bois de teinture. Au début de l'indiennage, à cause des risques d'incendie, la *cuisine des couleurs* — soit le laboratoire à couleurs et à *mordants* — occupait, un peu à l'écart, un bâtiment spécial. Sous le vaste manteau de la cheminée, s'alignaient, suspendus aux crémailières, les petits chaudrons où les ouvriers délayaient, selon les besoins, la gomme et l'amidon. Sur les rayons, étaient rangés les mesures de verre ou de faïence, les trébuchets des pileurs avec leurs poids, les mortiers de marbre ou de pierre dure pour broyer les couleurs, les vases pleins de bois rouges, dits brésiliens, hachés et moulus. Plus tard, lorsque les fourneaux se furent perfectionnés, la cuisine fut rapprochée des ateliers, souvent logée au rez-de-chaussée du même bâtiment, par économie de temps et donc d'argent.

Tout à côté s'ouvrait la *teinturerie* proprement dite, avec

ses grandes chaudières de cuivre, fixées dans une maçonnerie : les unes pour le blanchiment des toiles, les autres, pour le *garançage*, soit la teinture en rouge de garance.

Au Bied, les ateliers d'impression occupaient les étages des deux bâtiments nord-ouest, dits le *Grand* et le *Petit Étendage*, dont le rez-de-chaussée servait de magasins et les galetas, de séchoirs. Ces ateliers prenaient jour à la fois sur les deux longues façades. Devant les fenêtres, perpendiculaires au mur, s'alignaient les tables d'imprimeurs, oblongues et massives, toujours recouvertes de deux épaisseurs de drap, et, tout auprès, le baquet à couleur et le tabouret sur lequel reposait, pliée, l'étoffe à imprimer. Un couloir central permettait de circuler dans la pièce. Tout à l'extrémité du bâtiment grimpaient, noirci et maculé, l'escalier de bois qui reliait les étages.

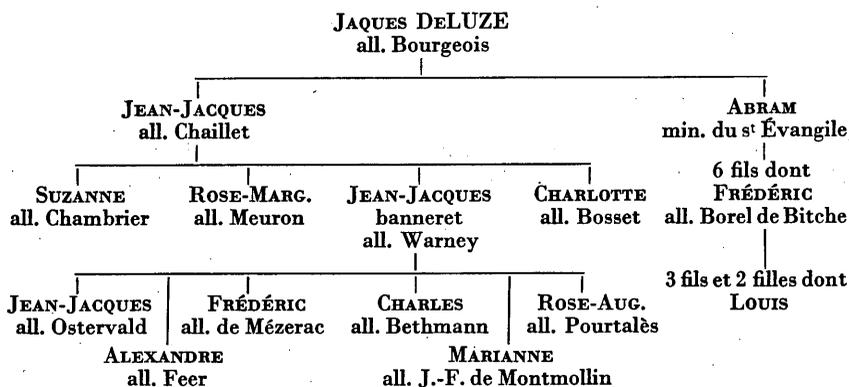
La teinturerie des bleus occupait, au Bied, un local fermé, mais, en général, ce qu'on appelait la *cour des bleus* — à Boudry, par exemple — c'était une cour véritable, ouverte de deux côtés au moins, protégée par un toit rustique, grossièrement pavée et inclinée vers la rivière, ou vers un déversoir pour l'écoulement des vieux bains. Non pas, bien entendu, vers le canal qui devait rester clair pour le lavage des toiles.

Les premières manufactures ne possédaient pas de rouages. C'est après 1750 seulement qu'on imagina de faire mouvoir certaines mécaniques, comme le *Cylindre* ou calandre pour le repassage, par une roue hydraulique. Celle que les ouvriers appelaient la *Roulante*, et qui devint bientôt l'âme de la fabrique. On l'installait en général contre le mur du bâtiment principal, au pied duquel coulait le ruz, ou encore dans une cabane de bois attenante qui la mettait à l'abri des intempéries.

Enjambant le bief, il y avait aussi le *pont* ou les *ponts*, soit une autre baraque de planches servant au lavage, dite parfois la *foule*, parce qu'elle contenait le *moulin à foulon* pour dégorger les toiles. Le travail de cette mécanique remplaçait le battage à la main, au moyen de fléaux, qui se pratiquait au Bied, ainsi que l'emploi de la *table à tordre*. On en voit une, de ces tables, au centre du tableau de Müller. C'est un long banc, muni aux deux extrémités d'un bâton fixé dans un alvéole. Autour de ces bâtons, le manœuvre enroulait l'indienne comme un écheveau. Puis, il en retirait un de son trou et, le laissant engagé dans l'étoffe, se mettait à la tordre jusqu'à ce qu'elle eût rendu la dernière goutte d'eau. L'ancêtre desessoreuses !

En général, il y avait aussi, outre les installations chauffables, placées au-dessus des ateliers, probablement réservées aux pièces d'indiennes déjà imprimées, des *séchoirs* séparés — rien que séchoirs —, bâtisses légères, construites, non pas tout à fait, comme en Alsace, en forme de tour, mais de haut quadrilatère. On y étendait les pièces à blanchir. Par un escalier à jour, le manœuvre les portait sur son dos, toutes mouillées, jusque sous le toit. Là, il les suspendait par une extrémité, laissant descendre dans le vide l'autre bout. En bas, une ouvrière étirait la toile, l'empêchant de s'enrouler en large. Ces séchoirs devaient mesurer de vingt à vingt-cinq mètres de hauteur puisqu'on y suspendait des pièces de 16 ou 20 aunes²¹. Toutefois il y en avait de plus petits et de plus bas où les indiennes étaient sans doute repliées sur la perche d'étendage. L'aération se faisait par des *vasistas* ou *persiennes* qu'on ouvrait en les basculant au dehors et refermait à volonté.

Enfin — nous l'avons vu, au Bied — chacun de ces hameaux manufacturiers englobait encore une *ferme* pour l'exploitation du domaine et l'entretien d'un nombreux troupeau dont l'apport importait extrêmement à la bienfaisance des indiennes.



N. B. Cet ouvrage s'appuie, en plusieurs de ses parties, sur la thèse de doctorat ès sciences commerciales et économiques de M^{lle} Alice Dreyer : *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*. Le sérieux de cette étude nous dispense, croyons-nous, d'en vérifier les sources comme aussi d'y renvoyer fréquemment le lecteur. Ce que M^{lle} Dreyer avance peut être considéré comme de l'acquis. Quant aux questions commerciales et douanières, elle fournit tous les renseignements désirables. Notre propos n'est que de compléter son ouvrage par des détails techniques, par une brève histoire des fabriques du pays, un aperçu de la vie des indienneurs et de leurs familles.

NOTES

¹ Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on disait *indien* pour tout ce qui se rapportait à l'Inde, alors qu'on dit plutôt aujourd'hui : hindou. On dit cependant encore : *l'Union indienne*, etc.

² Cf. M. N. 1950, n^o 4.

³ A Neuchâtel, le commerce était réservé aux bourgeois.

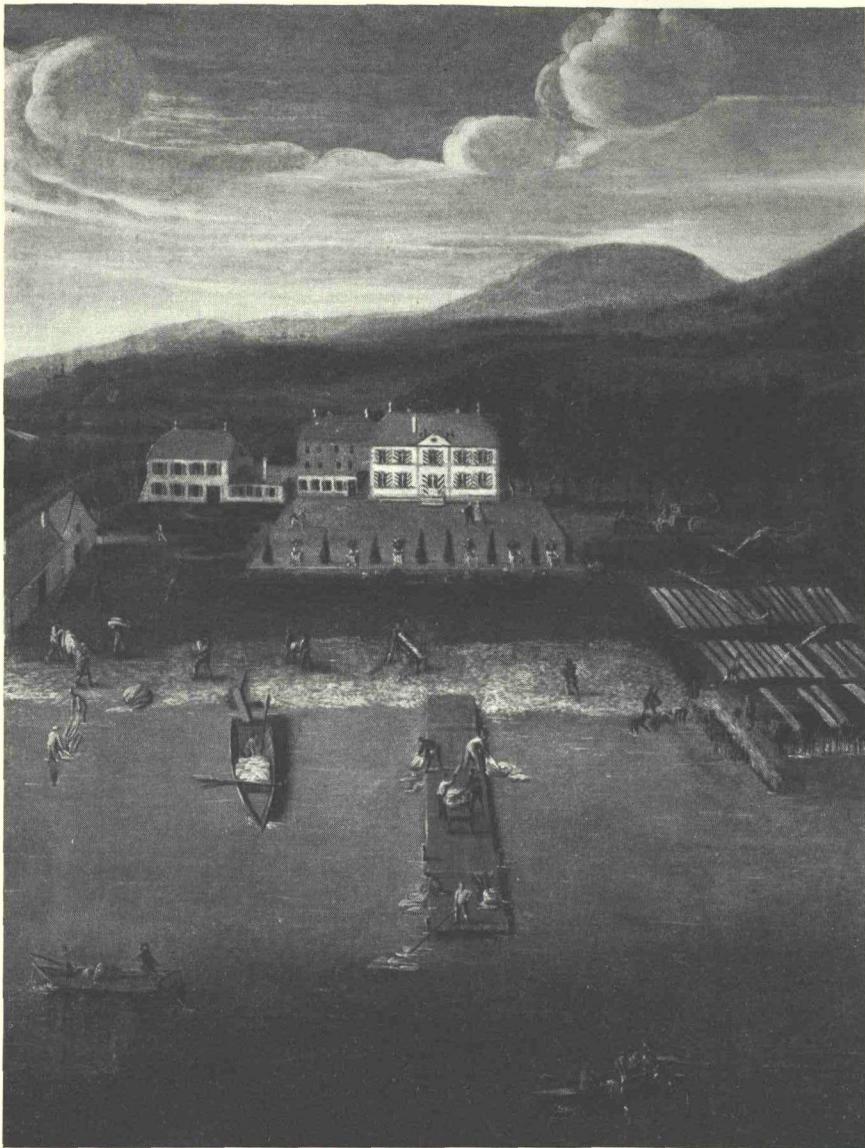
⁴ Il avait épousé la fille du conseiller d'État Chaillot d'Arnex.

⁵ M. N. 1882, p. 165.

⁶ Claude-Abram : 1707-1783. Jean-Jacques : 1720-1802.

⁷ Registre du commerce.

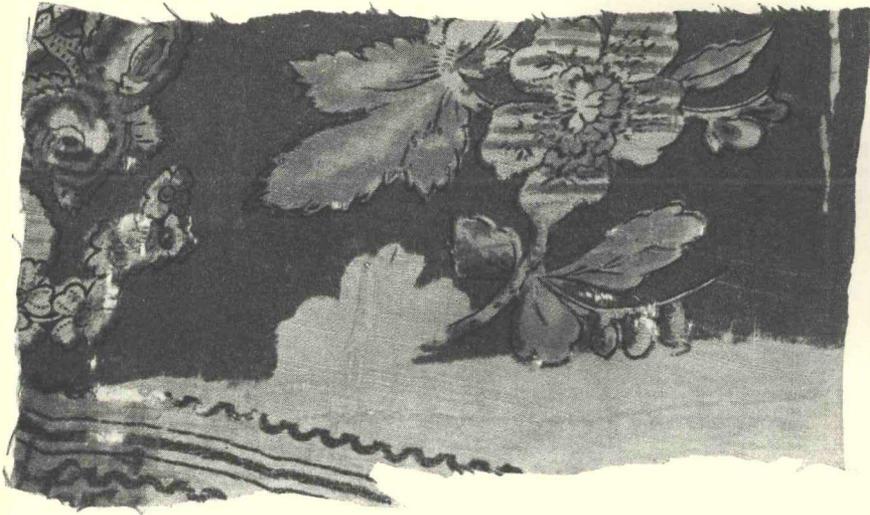
⁸ Jaques DeLuze-Bourgeois était fils de feu Jaques DeLuze et de Marguerite Tartarin. La famille fut anoblie par Frédéric II de Prusse, le 7 novembre 1772. Nous



1. VUE DU BIED
Müller pinxit. 1743



2. INDIENNE DU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE (LE BIED)
Fond garance posé à la planche, trait imprimé au mordant noir, feuillages et touches
bleues *rentrées* au pinceau

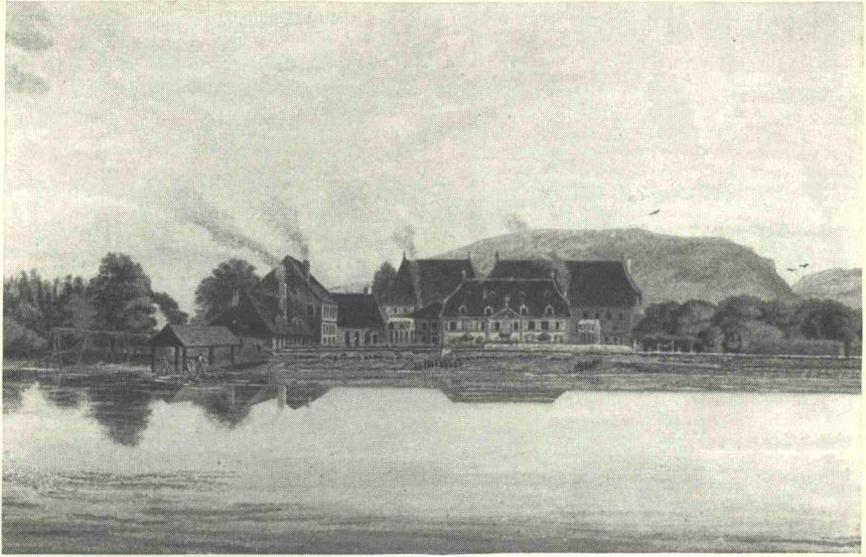


3. AGRANDISSEMENT DU MOTIF 2

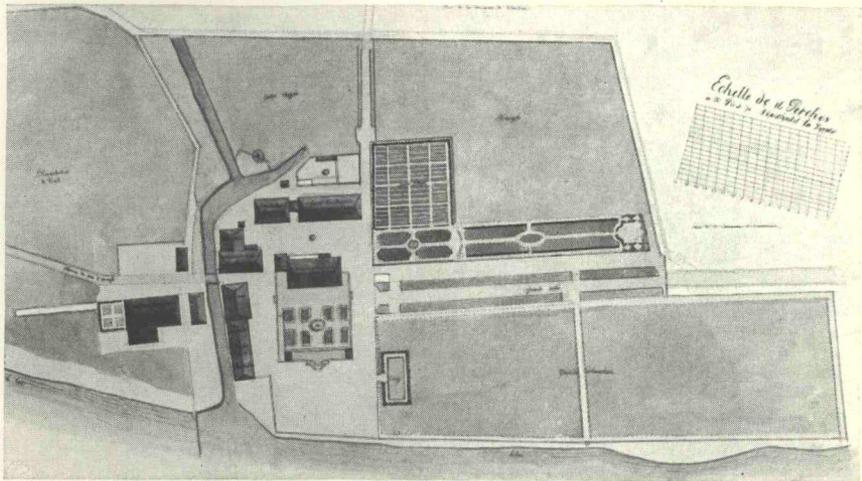
Le trait imprimé à la planche ne cerne pas exactement la couleur



4. BLEU FAYENCÉ



5. MANUFACTURE DU BIED, VUE DU LAC
par Courvoisier-Voisin. Fin XVIII^e siècle



6. PLAN DE LA MANUFACTURE DU BIED, VERS 1775
(Archives de l'État)

avons adopté l'ancienne orthographe, qu'employait Jaques DeLuze lui-même, jusqu'à cette date. Dans les raisons sociales, les DeLuze n'ont jamais fait usage de la particule. J.-J. DeLuze-Warney fut banneret dès 1771.

⁹ Schmalzer, commis à Bar-le-Duc, eut l'occasion de voir des indiennes neuchâtelaises et vint au Bied pour étudier la fabrication. A son retour, il fonda la première fabrique d'indiennes de Mulhouse : Köchlin, Schmalzer, Dollfus & C^{ie}. Les chefs s'entourèrent d'ouvriers neuchâtelais et, selon la *Statistique de la Société industrielle de Mulhouse*, c'est de ce moment que date le développement de la fabrication, qui avait eu des débuts difficiles. (J. de Luze : M. N. 1882, p. 164.) Alph. Petitpierre a repris cette thèse, confirmée par l'*Histoire de l'Industrie de Mulhouse au XIX^e siècle*, p. 287. Toutefois les archives de Colombier ne contiennent aucun indice du séjour de Schmalzer au Bied.

¹⁰ Persoz, t. I, p. XVI.

¹¹ Lettre de Marianne de Marval à son père François, capitaine au régiment suisse de Boccard, dont copie fut envoyée par Ph. Godet à M. Frédéric de Bosset, le 19 juillet 1908. Elle est datée du 23 juillet 1764.

¹² Il avait épousé la sœur de Jean-Frédéric Ostervald, propriétaire d'une fabrique d'indiennes à Rouen.

¹³ Comme en fait foi un acte de vente de sa maison, à Colombier, du 5 février 1778, reçu par J.-G. Pettavel. (A M. Henri de Bosset.)

¹⁴ Voir Charly Guyot, p. 101.

¹⁵ Registre du commerce.

¹⁶ Manuels de la commune de Cortailod, 5 fév. 1742. Les Prés de la Gouille s'étendent entre le bas des coteaux de vigne du Grand-Cortailod et la route qui conduit du Petit-Cortailod à la Fabrique de câbles. A l'extrémité est de la Gouille, en bordure de cette route, s'élevait le stand, la maison du tirage. Les cibles étaient placées au bas des vignes de la Baudinière ; on tirait par-dessus les prés de la Gouille. Le chemin — la route d'aujourd'hui — franchissait la Roussette — le ruisseau — sur un pont fait autrefois de deux grosses dalles de pierre.

¹⁷ Maison Perrot-Du Pasquier.

¹⁸ Communiqué par M. Léon Jéquier.

¹⁹ M. N. 1871, p. 155.

²⁰ Dreyer, p. 30. Un frère de Josué Labran paraît avoir travaillé à Cressier, comme chef de fabrication. (M. N. 1882, p. 164 et suiv.)

²¹ L'aune de France mesurait 1 m. 20, celle de Neuchâtel, 1 m. 11.

II

GARANCE ET INDIGO

L'indiennage comporte deux périodes distinctes : avant 1750 — c'est celle du travail à la main —, après 1750 — c'est l'introduction progressive du machinisme et de la chimie. De sa naissance à sa disparition, cette industrie alla toujours se perfectionnant jusqu'à se compliquer au point que seul un homme du métier eût pu en expliquer le détail. Par ailleurs, sa valeur d'art baissait continûment.

A l'intérieur de ces deux périodes, il n'est guère possible de fixer par des dates les progrès techniques. Selon que les fabricants étaient plus ou moins ingénieux, chimistes ou mécaniciens plus ou moins habiles, selon qu'ils disposaient ou non d'ouvriers spécialisés, ou encore qu'ils entretenaient des relations avec l'Alsace et avec l'Angleterre, leur industrie stagnait ou progressait. Les uns inventaient de nouvelles mécaniques, les autres, des recettes de couleurs ou de *mordants* dont ils gardaient jalousement le secret ; les troisièmes portaient leur effort sur la qualité du dessin et de la gravure. Toutefois les nouveautés finissaient toujours par se répandre,

soit par indiscretion, soit par relations familiales, souvent aussi à l'occasion des foires d'Allemagne et d'Italie, ou encore par destruction des échantillons de tissus que les chimistes brûlaient pour en analyser la cendre.

Nous ne pourrions donc donner ici qu'un aperçu sommaire et nullement méthodique des anciens procédés d'enluminage des toiles.

Les *chites* ou pièces de coton brut, *crues* ou *écruës*, arrivaient des Indes, en balles de 100 pièces chacune, sur les navires des trois Compagnies hollandaise, française ou anglaise et poursuivaient par roulage leur chemin vers le Pays de Neuchâtel. C'étaient des *Guinées*, longues de 16 aunes, larges de $\frac{3}{4}$ d'aune, des *Masulipatams* de la première sorte, longues de 10 aunes et larges de $\frac{7}{8}$, des *Baftas* que l'on teignait en bleu, rouge ou noir et des *Casse-Bengales* de troisième qualité. Plus tard, l'on vit apparaître les *Salemporis*, de même largeur que les *Guinées*, mesurant 13 à 14 aunes seulement de longueur, et quantité d'autres toiles — les *Surates*, les *Byrampaux*, les *Chapelas*, les *Neganepauts*, les *Tapsilas*, les *Sollopauts* — ainsi bizarrement nommées selon leurs lieux d'origine.

Cependant bon nombre de pièces tissées à Saint-Gall et qui transitaient pour Lyon par la Principauté de Neuchâtel y étaient chaque année retenues par les indienneurs. Plus grossières que les toiles des Indes, elles servaient pour les qualités courantes.

Qu'il s'agit de les blanchir seulement ou de les teindre, toutes les pièces devaient d'abord être plongées dans l'eau tiède ou exposées quelques jours à l'air humide, puis lavées, battues, relavées à l'eau claire et courante. Avec un timbre,

à l'encre d'imprimerie, on marquait les *chefs* aux deux extrémités. Il fallait ensuite procéder au *rasage* des nœuds et du duvet, soit avec de grands ciseaux recourbés qui provoquaient souvent des accidents et qui furent plus tard remplacés par une tondeuse mécanique, soit par brûlage ou *grillage*. Le tissu passait sur une plaque de métal rougie. Il arrivait que l'on tondît avant le blanchiment et que l'on grillât après.

C'était une longue et minutieuse opération que ce *blanchiment*. Il consistait à plonger les pièces — sauf celles qui devaient être teintes en bleu — dans un bain d'eau bouillante additionnée de bouse de vache ou de crottes de brebis. Les excréments de ces animaux ont en effet cette propriété, connue des Indiens, de dilater les pores du coton et d'y introduire une substance qui attire et retient les atomes colorants de la garance. Les toiles étaient ensuite rincées à l'eau courante et battues aux fléaux dits *tapettes*, sur des ponts de bois. Plus tard, comme nous l'avons dit, on se servit, à cet effet, de la *foule* dont il existait plusieurs modèles, mais aussi de la roue à laver. C'était une mécanique simple, composée de deux cylindres de bois dont l'inférieur, cannelé, trempait dans le canal. Entre deux passait la toile. Une manivelle les faisait tourner.

Enfin, on exposait les pièces sur les prés, ce qu'on appelait *mettre au pré*, durant trois, quatre ou cinq jours, à l'action du soleil. Si le temps était clair, la température élevée, s'il y avait, la nuit, de fortes rosées et si la prairie était bien irriguée, la décoloration marchait rapidement. Si, au contraire, le soleil manquait, si les manœuvres étaient obligés de puiser l'eau à l'écope pour en arroser les toiles, l'opération pouvait

durer de quatre à cinq semaines. On imagine le temps perdu et tous les accidents possibles : les déchirures qu'occasionnaient les coups de vent, les salissures des insectes et des oiseaux, les taches des bourgeons tombés, au printemps, des arbres qui souvent bordaient, en les abritant, les blancheries. Et pourtant le printemps était la saison la plus favorable au blanchiment, l'impression étant alors ralentie. Il faut dire d'ailleurs que, dans les débuts de l'indiennage, les installations de séchage inchauffables et primitives, les canaux gelés obligeaient les manufacturiers à chômer trois mois d'hiver.

L'opération du blanchiment — bouillissage, dégorgeage et séchage — devait être répétée jusqu'à ce que l'indienne sortît du bain d'excréments aussi nette, aussi pure qu'elle y était entrée. Pour terminer, on la trempait souvent dans du lait aigre. Repassées ou calendrées, les pièces étaient prêtes pour l'impression.

L'indienneur consultait alors les modèles qui lui avaient été proposés par ses dessinateurs. Du talent de ces ouvriers, souvent de véritables artistes, dépendait en grande partie le succès de l'entreprise ou tout au moins de la *campagne*, c'est-à-dire du travail d'une année. Il y avait des genres fixes : par exemple, l'*indienne ordinaire* qu'on imprimait en rouge et noir ou rouge ou noir ; les *surates*, en rouge ou violet ou tous les deux ; les *patenaces*, en rouge avec bleu et jaune ; les *camayeux*, en trois tons dégradés de rouge, violet ou bleu ; la *frangipane*, rayée de diverses couleurs ; la *péruvienne* à petits dessins de deux ou trois couleurs où dominait le noir ; enfin les *calancas*, pièces de luxe à dessins persans, composés de noir, de violet, de trois rouges, de bleu, de jaune et de vert. Si l'une

de ces teintes manquait, l'indienne n'était plus qu'une *micalanca*. Mais surtout il y avait tous les dessins de fantaisie pour meubles, *shals* et mouchoirs, fleuris de roses, d'œILLETS, de pavots, de géraniums et de tulipes, rendues au naturel. Il y avait les tentures aux images exotiques, aux animaux fabuleux, bordées de palmettes du Cachemire, sinon d'enroulements Louis XV, auxquels s'ajoutèrent, au XIX^e siècle, des paysages neuchâtois, des scènes de l'Empire où figurait Napoléon en personne. A Paris, Vienne et Berlin, on pouvait d'ailleurs se procurer des modèles à la dernière mode dont s'inspiraient nos dessinateurs.

Encore ceux-ci devaient-ils se plier aux exigences de la clientèle, aux servitudes de la fabrication, aux économies de main-d'œuvre. On conçoit que ces oiseaux-là fussent rares et coûteux. Le plus souvent, il fallait se contenter de graveurs de planches venus d'Alsace ou de l'Allemagne du sud.

Chaque modèle ou dessin, en partie colorié à l'aquarelle, devait porter son *ordonnance*, soit la liste des couleurs et des *mains* nécessaires à l'exécution, ainsi qu'un numéro. Ce numéro et cette ordonnance étaient soigneusement transcrits dans un registre portant la date de l'année. Tout modèle multicolore exigeait un jeu de *planches* ou de *moules* qu'il fallait faire graver tout exprès. Pour chaque couleur, une autre planche, à moins que, parmi les diverses couleurs, il ne s'en trouvât qui pouvaient naître de la superposition de deux nuances, comme le *puce*, par exemple, qui vient de l'application du violet sur le rouge.

Quant à l'impression, le traitement différait du tout au tout selon qu'il s'agissait de colorer la toile en *rouge* ou dans l'un des tons qui en dépendent : le rose ou petit rouge, le violet, le

lilas, le gris, ou de le teindre en *bleu*, avec des détails en vert ou en jaune. Voyons d'abord le *rouge*.

Si le modèle de l'indienne qui allait être garancée comportait du noir, par exemple un dessin au trait noir ou un fond noir, elle devait d'abord être *engallée*. On la trempait dans de l'eau froide mélangée avec une solution de noix de galle pilée. Séchée à l'ombre, elle prenait une teinte jaunâtre. Il fallait la repasser une deuxième fois.

On procédait alors à l'impression des *mordants*. Mais qu'est-ce qu'un mordant ?

Vers 1840, Jean Persoz, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg, l'expliquait ainsi : « Parmi les matières colorantes, quelques substances du règne organique telles que l'*indigotine*, la *carthamine*, la *curcumine*, et, parmi les couleurs minérales, les acides *ferrique*, *chromique*, *plombique*, etc. n'ont besoin que d'être appliquées sur la toile pour s'y fixer. Tandis que celles de la *garance*, de la *cochenille*, du *bois du Brésil* et de *Campêche*, de la *gaude*, du *quercitron* et du *bois jaune*, etc. ne s'unissent aux différentes fibres de la toile que par le concours d'auxiliaires qu'on désigne sous le nom de *mordants*. Le *mordant* est donc une composition grasse, un oxyde d'alun, d'étain ou de fer qui, préalablement appliqué sur l'étoffe, y rend adhérente la couleur. »¹

Tous les mordants ne produisent pas les mêmes effets. Qu'on dépose sur un morceau d'indienne, d'une part de l'hydrate plombique, de l'autre, de l'hydrate d'alumine, l'un et l'autre incolores, mais de dimensions différentes, et qu'on passe cette toile au bain de cochenille, le premier se teindra en rouge, le second, en lilas foncé. Selon la proportion d'oxyde de

fer, l'on obtient des laques dont la nuance varie du noir au lilas le plus tendre. L'alun, dont les propriétés étaient connues des Indiens depuis des temps immémoriaux et, en Europe, dès le XIV^e siècle, servait de base à la plupart de ces préparations ².

Les mordants devaient toujours être épaissis à la gomme ou à l'amidon. Toute l'opération se réduisant à une oxydation de l'oxyde ferreux sur le tissu, le pyrolignite ferreux était favorable pour les impressions à la planche où les couleurs étaient longtemps exposées à l'air et où l'oxydation devait être lente pour avoir lieu sur l'étoffe, tandis que l'acétate ferreux servit plus tard pour les impressions au rouleau où l'oxydation se faisait rapidement ³. Pour permettre à l'imprimeur de contrôler son travail, on ajoutait aux mordants un peu de bois du Brésil ou de Pernambouc, ce qu'on appelait de la *fausse-couleur*. Le mordant prenait alors, sur la toile, une teinte rosée.

Nous voici dans un atelier d'impression. Au bout de chaque table, du côté de la fenêtre, le *baquet* repose sur un banc à quatre pieds. C'est un récipient carré ou rectangulaire, fait de planches doublées de zinc. Dans le fond, une couche d'eau gommée, élastique à la pression, supporte le *châssis*, exactement adapté à l'intérieur du baquet, fait de deux cadres qui s'emboîtent. Le cadre inférieur, dit *faux-cadre*, se compose d'une planchette recouverte d'une toile cirée isolante de l'eau. Sur le cadre supérieur est tendu un morceau de drap rasé, très fin. C'est sur ce drap qu'on répand la couleur apportée de la cuisine dans une *terrine* ou un *seillot*.

Devant chacune de ces installations se tient l'imprimeur,

assisté de son petit *tireur*, un enfant de sept à douze ans, chargé de maintenir la toile bien à plat sur la table, de la tirer à mesure qu'avance le travail et d'étendre, au moyen d'une brosse ou d'un morceau de feutre, la couleur ou le mordant sur le châssis. D'une main, l'ouvrier saisit, par les encoches, la grande planche gravée, l'applique sur le châssis pour l'enduire de mordant noir et tout aussitôt sur l'indienne. De l'autre, avec son petit maillet plombé, il frappe un peu partout le dos de la planche pour en détacher la préparation. Ainsi marque-t-il ce qu'on appelait le *trait*, c'est-à-dire le dessin, jusqu'au bout de la pièce. Avec une autre planche, contre-partie exacte de la première, il imprime le mordant pour le rouge et ensuite la couleur. Il obtient ainsi l'indienne la plus commune, la moins coûteuse, dite *Robin des bois*. C'est le b-a-ba du métier.

Le mordant noir n'était qu'un mélange de limaille de fer, de vinaigre et d'eau qu'on mettait à bouillir. Sur la toile non engallée, il donnait un trait rouille, mais, sur la toile engallée, d'un noir indélébile. C'était la préparation en usage pour les indiennes de deuil.

Lorsqu'on imprimait un mordant, composition toujours assez fluide, l'ouvrier avait ordre de ne frapper la planche que très doucement, de préférence avec la main seulement, afin qu'une trop grande quantité de liquide ne pût couler sur l'étoffe. Tout au contraire, s'il imprimait de la couleur, il devait frapper sec et fort. Les fonds noirs comme les fonds colorés demandaient un double coup de planche.

Cependant l'enluminage en rouge ou dans un des tons qui en dépendent se fit toujours davantage, non plus par appli-

cation, mais par garançage, soit par immersion. Dans ce cas, sitôt après l'application des mordants, la toile devait subir un deuxième *bousage* ou *dégommage*, opération très importante par laquelle on faisait disparaître la gomme et la fausse-couleur. On donnait donc un bain d'eau bouillie, additionnée de bouse, qui, grâce à l'action des phosphates alcalins et terreux et des carbonates, déterminait cette double dissolution. D'autre part, l'albumine fixait le mordant au tissu.

On ne sait précisément ni à quelle époque les fabricants ont commencé à se servir de la bouse ni pour quelle fin ils s'en servaient tout d'abord. C'est probablement l'emploi du crottin de mouton dont on fit usage pour la fabrication du *rouge turc* qui suggéra l'idée d'*animaliser* le coton, comme on disait alors, soit pour le rendre propre à retenir les matières colorantes, soit pour le dégommer. En Suisse, on l'employait déjà vers le milieu du XVIII^e siècle. Auparavant on se contentait de mettre les pièces *au piquet*, dans l'eau courante ; mais, en hiver surtout, et lorsque les toiles étaient fines et serrées, toutes les parties solides, opiniâtrement retenues par la gomme, ne disparaissaient pas.

Le *garançage* est l'opération la plus importante, mais aussi la plus délicate de toutes celles qui concourent à l'enluminage des indiennes. D'elle dépend la solidité des couleurs. Il s'agit de plonger la pièce imprimée de mordants dans une chaudière contenant un bain de garance et de chauffer progressivement le tout. Au début, pour chaque nuance de rouge : *fin rouge* (rouge foncé), *second rouge* (rouge clair), *petit rouge* (rose), de violet, de lilas ou de gris, il fallait appliquer, au pinceau ou à la planche, un nouveau mordant, et replonger l'étoffe dans la

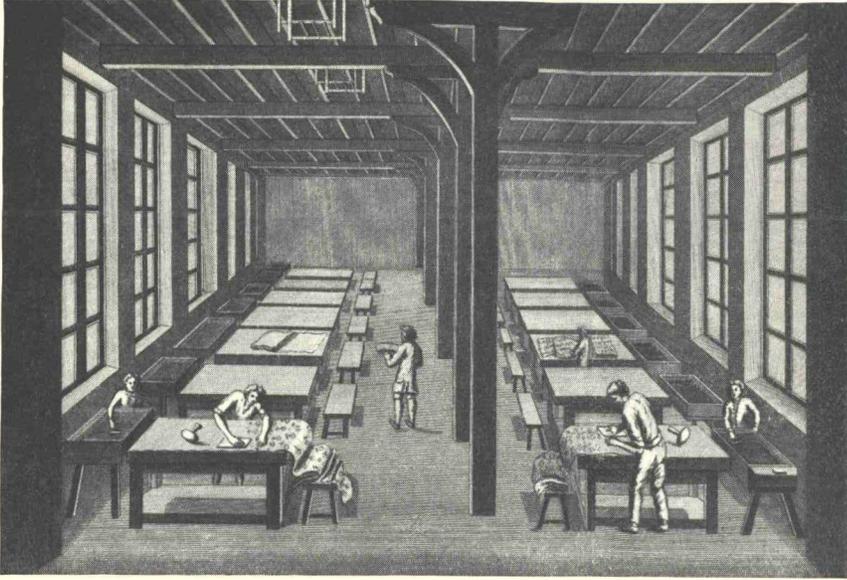
garance. Plus tard, on imprima deux ou trois mordants de rouge à la fois et l'on se contenta d'un garançage, mais, en général, on en faisait deux au moins, à doses différentes, coup sur coup.

On pouvait aussi — cela se pratiqua surtout dans la dernière période de l'indiennage — teindre d'abord et appliquer ensuite le mordant, ou encore mélanger la teinture et le mordant. Mais, de toutes façons, la garance étant la plus puissante des matières colorantes, il fallait, si le modèle portait plusieurs couleurs, commencer toujours par teindre en garance.

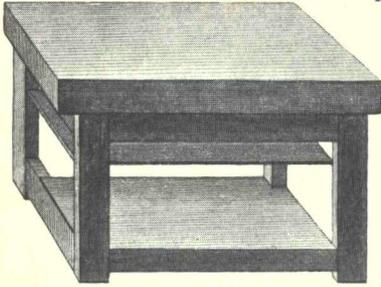
Chaque chaudière — dans les grandes fabriques, il y en avait plusieurs — était entourée de tréteaux qui permettaient aux ouvriers de manœuvrer tout autour et surtout à la partie supérieure. Le moulinet qui la surmontait, actionné par une manivelle, servait à dérouler la pièce, comme un ruban, tandis que deux ouvriers, placés en face l'un de l'autre, *tiraient au large*, c'est-à-dire qu'avec des bâtons, ils dévidaient et tendaient l'indienne, tout en la faisant passer, l'un, du tourniquet dans le bain, l'autre, du bain sur le tourniquet.

Voici, à titre de curiosité, comment Frédéric Verdan, le chef de la manufacture des Isles, décrivait, vers 1820, l'opération du garançage :

« On met, le soir, dans la chaudière, quatre bonnes pelles de bouse de vache avec la garance et on fait bouillir le tout d'entrée pour l'amener à 40°⁴. Après deux garançages de 10 à 12 pièces, on alimente de deux pelles de bouse. On fait 50 à 60 pièces dans une chaudière et on recommence le bain. On passe par paquets de deux pièces, faisant 4, 6 à 8 tours de moulinet, selon les genres. Les rouges et violets se passent à



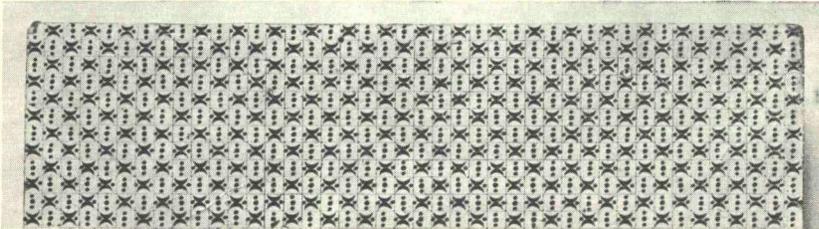
7. UN ATELIER
D'IMPRESSION



8. TABLE D'IMPRIMEUR



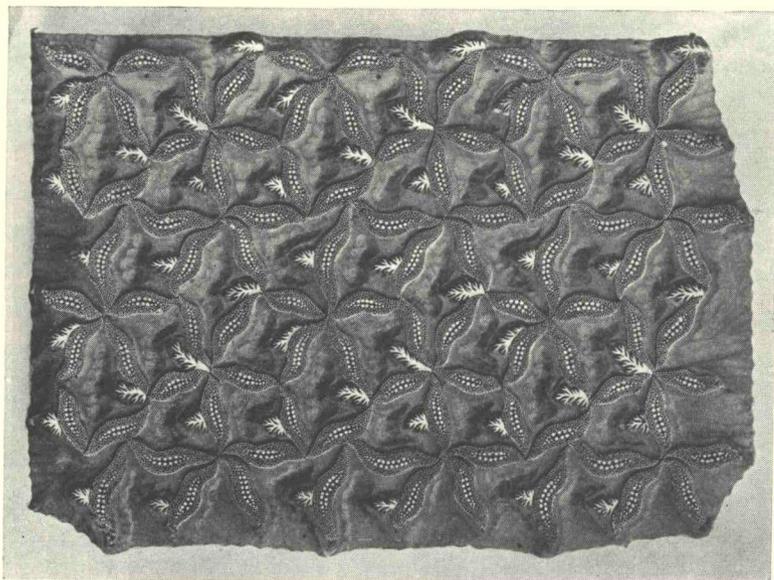
9. BAQUET



10. FRAGMENT DE PLANCHE GRAVÉE (CREUX)



11. MOULE INCRUSTÉ DE LAMES D'ACIER



12. MOULE GARNI DE POINTES D'ACIER

40°, puis on rafraîchit le bain pour passer les fonds purs à l'amidon, les fonds noirs, gros bleu avec rouge, jaunes solides⁵ à 45 ou 50°. Une chaudière montée pour jaunes aura d'entrée moitié moins de bouse que pour les garances⁶. »

Jusque vers 1775, la garance s'achetait en Hollande. Plus tard, elle arrivait en poudre, embarillée, d'Avignon — c'était la meilleure — ou encore d'Alsace. On la délayait avec de la craie et de l'eau. « La garance *palud* (d'Avignon), dit encore Frédéric Verdan, produit des roses un peu plus fins que les *rosés*, si on peut en avoir de bonne qualité. Mais, en général, la garance rosée qui est dans le commerce est beaucoup plus riche en matière colorante que la *palud* parce que le terrain de cette dernière étant infiniment plus cher que les autres, les paysans arrachent leurs racines au bout de seize à dix-huit mois pour retrouver l'intérêt de leurs propriétés, tandis que les terrains où croissent les *rosés* étant peu chers, les paysans laissent leurs racines deux ans et demi ou trois ans, condition indispensable pour obtenir des racines riches en matière colorante. »

Après rinçage, les pièces passaient à l'*avivage*, ce qu'on appelait primitivement : le *blanchiment des pièces garancées*. Il s'agissait de nettoyer les parties blanches, salies par la teinture. On *herbait* alors la toile, c'est-à-dire qu'on l'étendait sur le pré. Avec leurs écopés ou leurs tuyaux, les manœuvres humectaient plusieurs fois par jour ces longs serpents bariolés. Souvent, en moins d'une semaine, le soleil avait mangé la couleur là où les mordants ne l'avaient point retenue, et l'avait avivée partout ailleurs.

Le travail du pinceau, travail d'enluminure très coûteux,

réservé aux pièces de luxe, se faisait et se fit toujours davantage au moyen de moules, plus petits que les planches d'impression et que maniaient les *rentreuses*. On donnait ce nom aux ouvrières qui *rentraient* dans le dessin de l'imprimeur pour y apposer des touches d'autres couleurs, dites *rentrures*. La toile qu'on leur confiait était donc, soit simplement blanchie et imprimée au trait, soit déjà garancée. Toute ouvrière était aidée, elle aussi, de son petit *tireur*. Pour chaque couleur, l'indienne passait à une autre rentreuse qui y appliquait, soit le vert, soit le jaune, soit le puce ou le gris. D'où l'expression d'indienne à deux mains, à trois mains...

Quant aux *planches* ou *moules*, faits de bois de tilleul, de noyer ou de poirier, les graveurs les découpaient au couteau, les évidaient à la gouge, en suivant le dessin qu'au moyen d'un *chablon* ils avaient reporté sur le bois. Aux quatre angles de la planche, il y avait des *picots* ou repères dont les rentreuses dissimulaient les marques dans les fleurs ou les motifs du dessin. Peu à peu on se mit à les garnir de pointes d'acier, très serrées, qui imprimaient sur la toile un picotage, un ombrage, des hachures, ou bien on y inséra, pour accentuer le relief, des lames de métal. Enfin, pour imprimer les parties massives en évitant les bavures et en précisant les contours, on remplit le vide laissé entre les lames de cuivre avec du feutre ou des morceaux de vieux chapeau. C'étaient des *planches chapeaudées*.

Comme ces moules de bois étaient compliqués et coûteux à établir, on chercha de bonne heure à les remplacer par des planches métalliques, dites *clichés*, qui d'ailleurs coûtaient plus cher encore. A l'aide d'une pointe rougie au feu, le dessin était

creusé dans le bois. Dans cette matrice, on versait un alliage en fusion de plomb et d'étain, qui épousait la forme du modèle et qu'on en détachait dès qu'il s'était refroidi, pour le clouer sur un bloc de bois. De ces planches, on pouvait tirer un nombre important. Au Bied, peu après 1750, on *clichait* déjà ?.

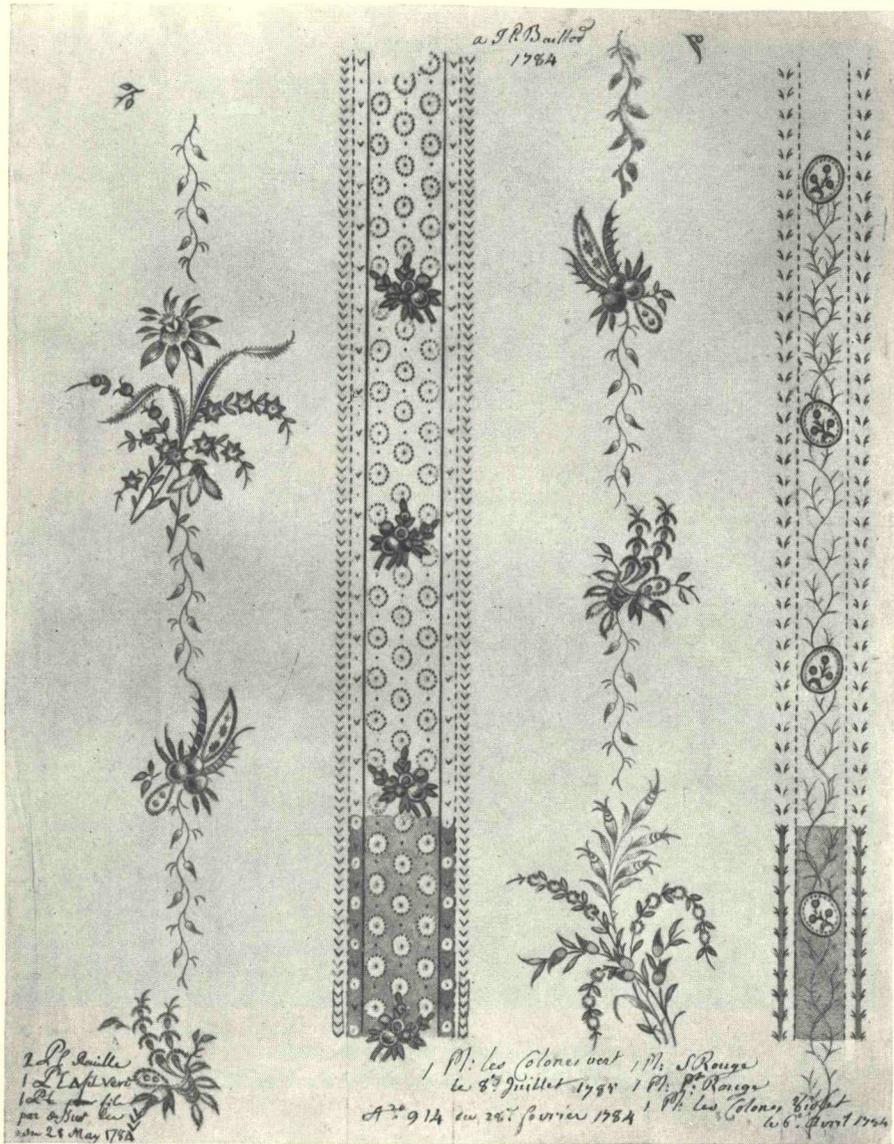
Plus tard, les fabricants d'indiennes empruntèrent aux graveurs en taille-douce et aux aquafortistes les moyens de reproduire des dessins sur tissu, à la planche plate. Dans presque toutes les manufactures neuchâtelaises, les deux systèmes : gravure en relief (bois) et gravure en creux (cuivre) s'employaient parallèlement. Aussi chaque fabricant conservait-il, à côté de sa collection de moules alignés sur les rayons du magasin et numérotés par jeu, un assortiment de planches plates. Dans le principe, la gravure de celles-ci ne différait pas de la gravure pour impression sur papier ; on gravait simplement plus profond. Les ombres s'obtenaient par de légères courbes, serrées et creusées selon la nature de ces ombres, pour produire les nuances voulues. L'inconvénient, c'est que, si les planches étaient fort soigneusement burinées, la presse à main ne donnait pas toujours de bons résultats. Aussi la machine à planches plates était-elle employée surtout pour l'impression du dessin. L'enluminage se faisait toujours à la main. D'autre part, la presse ne permettait pas de *rapporter*. Chaque sujet occupait une planche et ne pouvait être répété. Ce système ne convenait donc que pour des *shals* (châles), des mouchoirs de poche ou de cou. C'est vers 1810 seulement qu'apparurent les fameuses *mécaniques à rouleaux*.

Tout imprimeur, toute rentreuse devait avoir à sa disposition des brosses pour nettoyer la gravure de ses planches

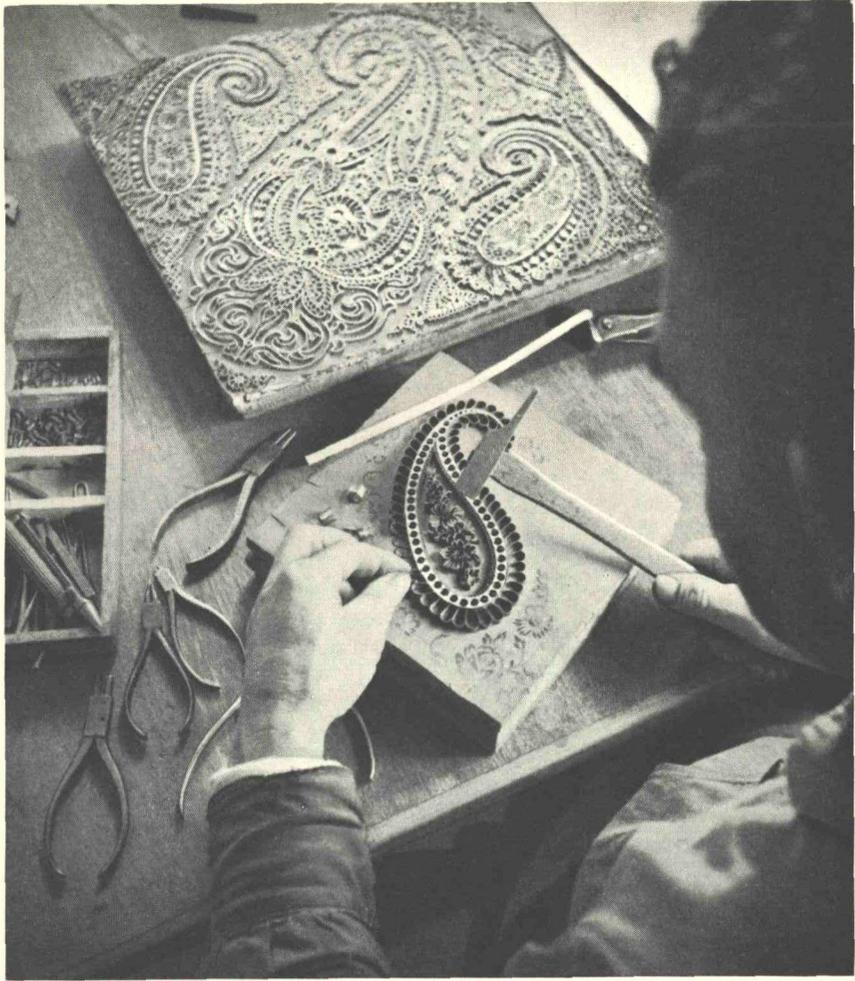
engorgée de couleur, une *racle* de bois pour nettoyer le châssis lorsqu'il s'y formait une croûte, des *maillets* de poids inégaux, des *équerrés*, une *pointe*, soit pour déterminer les points des premiers coups de planche, soit pour vérifier la position des repères, enfin des *marques* ou *cachets* pour imprimer son nom et celui de la couleur en chef de la pièce.

Mais les plus anciennes fabriques de notre pays — le Bied en particulier — s'étaient fait une spécialité des *bleus* qui s'obtenaient par des procédés tout différents. En fait, la teinture du gros bleu, c'est l'antique usage qui consiste à couvrir de cire ou d'une autre *réserve* les parties qui doivent rester blanches, avant de les tremper dans la cuve d'indigo. Chez nous, les teinturiers des XVI^e et XVII^e siècles qui ignoraient ce moyen, connu des peuples asiatiques, avaient imaginé de nouer, dans la toile, très serré, de grosses pierres qu'on laissait tomber dans le fond de la cuve. La toile qui les recouvrait sur leur face postérieure n'entraît pas en contact avec la couleur et demeurait blanche. On obtenait ainsi une toile gros bleu, décorée de disques blancs plus ou moins réguliers. Ce sont les Huguenots qui nous apportèrent le secret des *réserves*.

La toile était étendue sur une table d'imprimeur, couverte non plus de drap, mais de sable fin. Avec un pinceau, l'ouvrier appliquait sur toutes les parties qui devaient rester blanches une composition chaude de cire ou de suif et laissait libres les parties qu'il voulait bleuir. Le sable qui était dessous empêchait la cire de s'étendre parce qu'elle s'y attachait. Dès qu'une section du tissu était cirée, le tireur jetait du sable dessus afin de fixer l'enduit avant le refroidissement. Le sable empêchait aussi les parties cirées de graisser les autres lorsqu'on pliait



13. MODÈLE AVEC ORDONNANCE



14. PRÉPARATION D'UNE PLANCHE
telle qu'elle se pratique encore à Schwanden (Glaris)



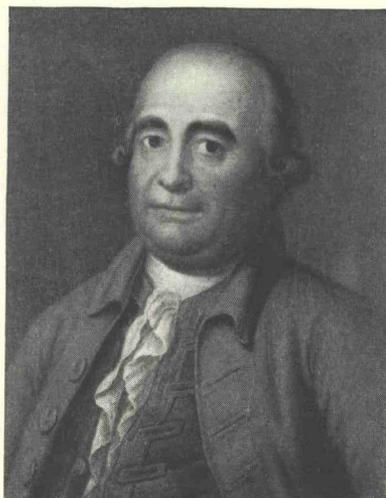
15. IMPRESSION A LA MAIN
telle qu'elle se pratique encore à Schwanden (Glaris)



16. LE COUP DE VENT



17. LE BANNERET J.-J. DE LUZE



18. CLAUDE-ABRAM DU PASQUIER

la toile. Celle-ci était alors plongée dans une cuve d'indigo tiède ou froide — jamais chaude — pour que la cire ne fonde pas. Après plusieurs trempes, on l'en retirait pour la décirer à l'eau bouillante et pour la sécher. C'était ce qu'on appelait une indienne *réserve blanc sous bleu*. Le procédé avait été répandu, dans nos contrées, par le Genevois Clerc ⁸.

Voulait-on obtenir des bleus de diverses nuances, on couvrait de suif, une fois sèches, les parties qui devaient rester d'un bleu clair et l'on replongeait la toile. L'opération pouvait se répéter deux et trois fois. Seules les parties découvertes fondaient. Ce genre s'appelait *double* ou *triple bleu*. Pour peindre en vert — le vert brun des Indiens — les tiges et les feuillages du décor, on passait sur le bleu un pinceau enduit de noir de ferraille. Comme le tissu n'était pas engallé, on obtenait le vert indien. De même, pour avoir du jaune, on trempait le pinceau dans l'eau de ferraille additionnée de gomme.

Par économie de temps et d'argent, la cire fut peu à peu remplacée par une composition appelée *réserve* qui pouvait être plus facilement enlevée, une fois son rôle terminé. Les premières réserves, dites *mécaniques*, étaient à base de résine, d'huile ou d'autres corps gras qui ne se dissolvaient qu'à chaud. Suivirent des réserves *chimiques*. Dans le choix de ces substances, il fallait considérer le degré de résistance qu'elles opposent à la couleur dont on veut les recouvrir, leur comportement sur les parties où on les imprime, la facilité avec laquelle elles disparaissent, le rôle acide ou basique de la couleur à réserver. Si celle-ci était acide, la réserve devait être alcaline; basique, la réserve devait être acide. La plus com-

mune des réserves est à base de cuivre dissoute dans un acide. Quant aux réserves *physiques*, ce sont des substances comme la terre de pipe qui happent la couleur et la disputent au tissu.

Il existait aussi d'autres préparations, dites *enlevages* ou *absorbants*. Elles permettaient d'enlever par places la couleur qui y avait été déposée.

Comment montait-on une cuve d'indigo ? La couleur ayant été broyée dans une sorte de moulin ou pierre à broyer, on la faisait dissoudre dans la cuve à vitriol, dite *cuve à froid*, placée, en général, dans un angle de la *cour des bleus*. Là s'alignaient, sur deux rangs parallèles, six à huit cuves rondes, en bois de chêne, doublées à l'intérieur de plomb, de fonte ou même de pierre, enfoncées à fleur de sol, profondes de 3 mètres environ. Dans l'une de celles-ci, l'ouvrier introduisait l'eau, l'indigo et les substances nécessaires pour dissoudre la poudre de couleur (sulfate ferreux, chaux, potasse ou soude) dont le dosage se faisait selon le genre de fabrication, la nuance à obtenir et le nombre de *trempes* prévues. Lorsqu'on ajoutait la chaux peu à peu, selon l'habitude de certains fabricants, il fallait chaque fois agiter le liquide, ce qu'on appelait *pallier*, avec un *rablet*. Au bout de dix à douze heures, le contenu de la cuve avait pris une teinte jaunâtre qui, à l'air, se recouvrait d'une pellicule verdâtre, puis cuivrée. On laissait durant vingt-quatre heures déposer le mélange. Si la cuve était bien montée, le liquide recueilli dans un verre devait être d'un beau jaune transparent et s'oxyder aussitôt à l'air en se couvrant d'une pellicule cuivreuse.

Une potence mobile surmontait chaque cuve, ainsi qu'un

cadre ou *champagne* aux multiples traverses, munies de crochets qui permettaient de maintenir la toile tendue pour la plonger dans le bain d'indigo autant de fois que l'exigeait la nuance désirée. Toutefois dès que le liquide commençait à se troubler, il fallait cesser de teindre et remuer jusqu'à ce qu'apparût une *fleurée* abondante. Lorsqu'il s'éclaircissait, on reprenait l'opération et l'on épuisait ainsi peu à peu toute la matière colorante.

Si l'on devait teindre dans une cuve d'une force déterminée, il s'agissait de fréquemment la *nourrir*, soit d'y ajouter, au fur et à mesure de la *trempe*, une préparation convenable des divers ingrédients. Souvent une petite cuve très concentrée se trouvait à portée de la grande.

Après le passage en cuve, il fallait laisser déverdir l'étoffe à l'eau courante — plus tard à l'acide sulfurique — avant de la laver, dégorger et sécher.

C'est tout cela que l'on apprenait au Bied, vers 1750 ou 60, comme aussi la fabrication, toujours en deux ou trois nuances, des *bleus anglais* ou *bleus fayencés*, ainsi nommés par analogie avec les tons bleus employés pour décorer au pinceau nos poêles de faïence. Ces bleus-là firent la réputation de la maison et d'ailleurs de tout l'indiennage neuchâtelois. Bientôt chaque fabrique eut sa recette, et même plusieurs, des plus simples aux plus compliquées, mais, en fait, toutes assez compliquées. Il ne s'agissait plus ici de teindre en bleu sous réserve, mais d'imprimer à la planche plate, plus tard, au rouleau gravé dont le dessin en creux restait blanc sur la toile. Pour fixer la couleur, on passait ensuite l'indienne aux *cuves à fayencer*. Par malheur, les premières recettes, utilisées au Bied, sont perdues.

Voici, en revanche, celle que Frédéric Verdan, aux Isles, a notée dans son grand registre (vers 1820) :

On broie 16 \bar{u} d'indigo fin avec 48 \bar{u} , soit 12 pots d'eau. On ajoute 16 \bar{u} de sulfate de fer et on broie pour épaissir avec 20 ou 24 \bar{u} de gomme du Sénégal pilée. On broie le tout ensemble pour la troisième fois, on passe au tamis et on imprime (au rouleau). Le lendemain ou le jour même, on commence à passer dans la 1^{re} cuve, mais on se garde de pendre la pièce à l'air. Il faut, au contraire, les enrouler immédiatement après l'impression pour que le fer ne s'oxyde pas. Le mieux est de n'imprimer qu'un ou seulement deux jours à l'avance.

1^{re} CUVE

Dans une cuve contenant environ 2500 pots d'eau froide, on met 100 à 120 \bar{u} de bonne *chaux vive* ; on la pallie bien et on peut s'en servir de suite. Toutefois il ne faut pas attendre qu'elle soit trop épaisse. On y ajoute à propos quelques livres de chaux pour la maintenir à bon point et on a soin de tenir toujours la cuve de chaux trouble quand on passe. Si on passait plus de 50 pièces dans la même chaux, on ferait du mauvais ouvrage, parce que la couperose⁹ la salit ; il vaut mieux vider après 40 ou 50 opérations.

2^e CUVE

Cette cuve sert pour le rinçage ; elle est composée d'eau, d'un peu de chaux et de quelques livres de couperose ; quand elle est trop sale, on en vide une partie et on remplace par de l'eau.

3^e CUVE

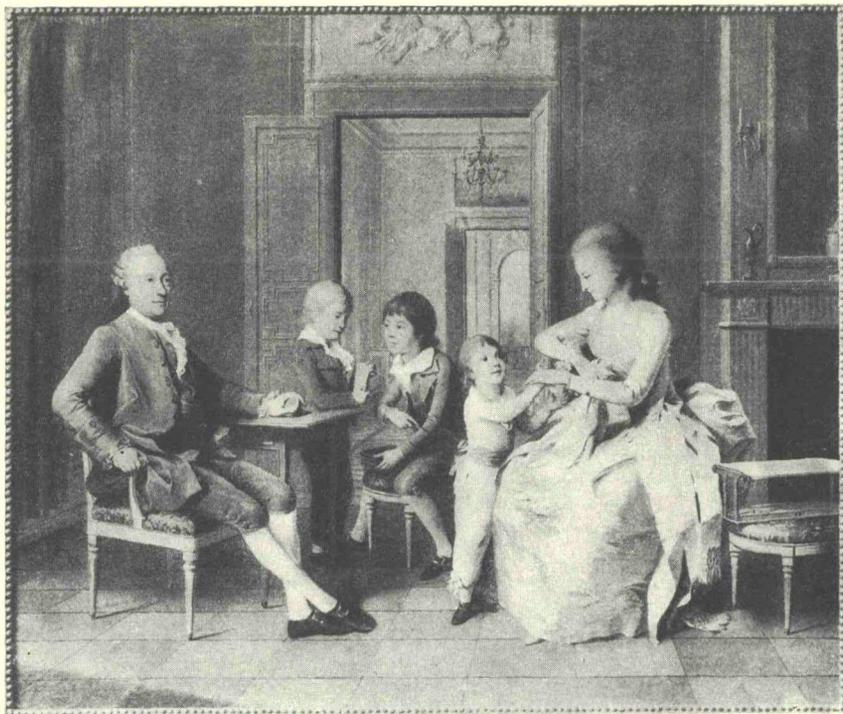
On la monte avec une suffisante quantité de *sulfate de fer* dissous à froid dans l'eau pour qu'elle pèse 6 à 7^o de Baumé¹⁰. On la renourrit chaque fois quand on a fini le travail afin qu'elle soit parfaitement reposée le lendemain, ce qui est indispensable.

4^e CUVE

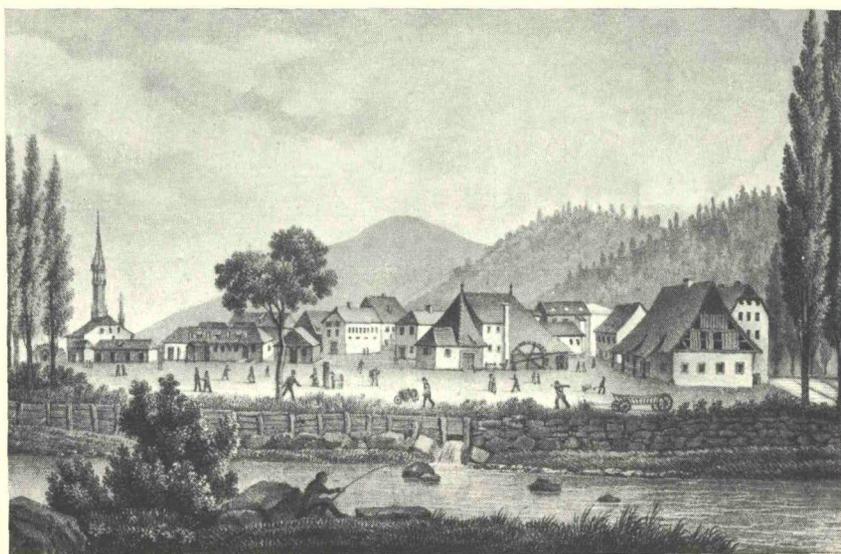
Cuve d'eau acidulée par l'*acide sulfurique*, assez forte pour enlever le fer en peu de temps.



19. LES PAONS (LE BIED)
Cachou sur fond blanc



20. JACQUES-LOUIS DE POURTALÈS ET SA FAMILLE



21. LA FABRIQUE ROBERT, BOVET A THANN

PASSAGE

On encadre la pièce et on entre dans la 1^{re} cuve de chaux troublée pendant 10 minutes. On ne pompe pas, mais on plonge le cadre assez profond pour qu'au moyen du puits ou de la spatule, on puisse agiter la surface et conserver la chaux troublée.

On sort précipitamment de cette 1^{re} cuve pour laver le cadre dans la 2^{me} cuve en pompant fortement pendant un quart de minute au plus. On conduit de suite le cadre, toujours sans laisser égoutter, dans la 3^{me} cuve qui est celle de la couperose où on séjourne 8 minutes, en ayant soin de pomper légèrement et sans interruption.

De la cuve de couperose, on passe rapidement — sans laisser égoutter ni laver dans la cuve intermédiaire — dans la 1^{re} cuve de chaux où on reste le même temps que la première fois, c'est-à-dire 10 minutes. De là, on lave pendant un quart de minute, puis à la couperose, toujours pendant 8 minutes. Enfin faire laver à la 1^{re} cuve de chaux durant 10 minutes. En quittant la chaux pour aller à la cuve de vitriol, il faut préalablement laver dans la cuve intermédiaire pour ne pas employer de l'acide inutilement ; mais il faut que le lavage soit toujours prompt.

Ainsi, pour passer en cuves, il faut moins d'une heure.

On rince et on passe à la roue à laver. Si l'on est sûr que tout le fer est enlevé, on avive à l'eau bouillante ou à une légère eau de savon. Dans le cas contraire, on vitriole encore une fois.

A cette recette, Frédéric Verdan joignait une *tablette* à afficher dans la *cour des bleus*.

C'est vers 1826 que l'on inventa le *bleu d'application solide*, c'est-à-dire propre à être imprimé avec l'aide d'un mordant, et qu'on pouvait associer sur l'étoffe la plus commune ou la plus légère aux couleurs garancées, ce qui ne s'était jamais vu. Ainsi, après de longs tâtonnements, les chimistes découvraient les propriétés du sulfate arsénieux dont parlaient les voyageurs revenus des Indes et qui servait à fixer les bleus. Toutefois ce bleu solide ne pouvait s'imprimer qu'à la main parce qu'il

s'oxydait rapidement à l'air et que cette oxydation faisait réserve sur la toile.

Au printemps, à la montée de la sève, les *pinceauteuses* s'en allaient couper, sur les grèves du lac, de jeunes pousses de saule. Elles les écorçaient, leur donnaient la longueur d'un pinceau emmanché, plaçaient le bout sur un caillou poli, en écrasaient les fibres avec une autre pierre et se procuraient ainsi un petit plumeau de bois. Ce pinceau leur servait à déposer rapidement le bleu sur la toile, tout en écrasant les pellicules d'indigo oxydé qui se formaient au contact de l'air. De la main gauche, elles jetaient, au fur et à mesure de leur travail, du sable sur la couleur pour l'empêcher de déborder le dessin.

Qu'il s'agît d'indiennes garancées ou fayencées, toutes devaient être repassées avec des pierres bien polies et chauffées, sinon à la calendre. Enfin les pièces de luxe allaient au *satinage* pour y être apprêtées avec de la fécule ou de l'amidon et lustrées, soit à la main, soit au *lissoir*. C'était une mécanique primitive, faite d'une perche suspendue horizontalement au plafond, à laquelle était fixée une bielle de bois à charnière. A l'extrémité de cette bielle tombant obliquement sur la table, il y avait, enchâssée, une grosse agate. D'une main posée sur la bielle, on promenait l'agate sur l'indienne frottée de cire blanche. De l'autre, on attirait à soi le tissu, à mesure qu'avancait l'opération. Plus tard, on se servit de la *machine à matter*, puis, au XIX^e siècle, du *foulard* qui permettait de plaquer uniformément l'amidon sur l'étoffe, comme s'il s'agissait de l'imbiber d'un mordant.

Roulées et mises en balles, les indiennes étaient embarquées

à Cortaillod, à l'embouchure de l'Areuse (celles des Isles et de Grandchamp), à Port-Areuse¹¹ (celles du Bied), sur de grands bachots plats, qui cinglaient, voile tendue dans la bise et le *joran*, vers Neuchâtel, Portalban, ou Morat.

NOTES

¹ Persoz, t. II, p. 127.

² Persoz, t. II, p. 157 et 163.

³ Persoz, t. II, p. 180.

⁴ Ceci s'entend probablement en degrés Réaumur.

⁵ Les couleurs *solides* ou *grand teint* ou *bon teint* sont celles qui s'imprimaient à l'aide d'un mordant.

⁶ Dès la fin du XVIII^e siècle, on *gaudait* comme on garançait, c'est-à-dire qu'on passait les toiles au bain de gaude pour les teindre en jaune. La *gaude* ou *vaude* venait du canton de Vaudreuil, en France. C'est la plante séchée en bottes du Réséda Luteola.

⁷ Persoz, t. II, p. 259.

⁸ Ce Clerc était associé à Rother, fabricant d'indiennes à Bienne, avec lequel il se brouilla. Il travailla aussi à Berne. C'était un personnage peu stable. Peut-être est-ce lui ou l'un de ses frères qui créa la manufacture de Vauvillers. (Fernand Schwab.)

⁹ Couperose verte ou sulfate de fer ; couperose blanche ou sulfate de zinc ; couperose bleue ou sulfate de cuivre.

¹⁰ Le degré Baumé indique le poids spécifique de la solution, son degré de concentration.

¹¹ C'est l'ancien port du Grand-Verger.

III

MERCURE, DIEU INCONSTANT...

Il semble que les diverses manufactures neuchâtelaises aient eu chacune, sur l'autre rive du lac, non pas précisément leur place propre de débarquement, mais tout au moins des installations, des correspondants qui les engageaient à décharger les indiennes ici plutôt que là. C'est ainsi qu'à Cortailod, on tenait un registre spécial pour les « frais de voiture des batteliers de Stavayer », tandis que la tradition prête aux Verdan des Isles et de Grandchamp « une fabrique d'indiennes à Portalban ». Il s'agissait fort probablement d'un entrepôt où l'on abritait les balles qui ne pouvaient tout de suite prendre la route.

De toutes façons, au débarqué, on les hissait d'ordinaire sur de lourds chariots, tout grinçants sur leurs essieux, tout bossus sous leur bâche, que trois ou quatre solides chevaux, harnachés de cuir aux ornements de cuivre, emmenaient vers les foires des pays voisins. Conduits par les rouliers en manteaux bleus à pèlerine, coiffés de chapeaux cirés et qui faisaient claquer leurs fouets à mèche rouge, ces longs et parfois ver-

tigineux transports entretenaient un grand nombre d'expéditeurs et d'intermédiaires dans toutes les villes où relâchait la marchandise.

En 1798, sur 160.000 pièces sorties des six fabriques du pays, le tiers se débitait en Italie, un sixième en Allemagne (Francfort, Leipzig), le reste en France, où les négociants neuchâtelois préféraient vendre, tant à cause de la sûreté des paiements que parce qu'ils s'y approvisionnaient en matières premières.

Les convois pour l'est de l'Italie (la Cisalpine et Venise) passaient par Lucerne, pour profiter de la navigation sur le lac des Quatre-Cantons, escaladaient le Saint-Gothard, relâchaient à Milan et à Bolzano, principaux points d'expédition pour les autres places de la Péninsule. Ceux pour Gênes, pour la Ligurie, les États romains, la Toscane, s'arrêtaient d'abord à Vevey, prenaient le Simplon — ou, après 1805, le Grand-Saint-Bernard — et s'en allaient à Lugano, place alors très importante pour les expéditions de Neuchâtel et de la Suisse.

Le premier de ces charrois se faisait par Aarberg où il y avait un péage établi. Sur un énorme *balancier*, on y pesait les marchandises avec le char qui les portait. Si le poids excédait celui prescrit par le Conseil de Berne, les toiles étaient confisquées sans merci. Les autorités prétendaient protéger ainsi le pont de bois sur l'Aar qu'endommageaient les chariots trop lourds. Le second point de relâche sur cette route, c'était Aarbourg.

Si les toiles peintes étaient destinées à Trieste ou à Vienne, elles se dirigeaient par Zurich, Saint-Gall et Innsbruck vers Bolzano d'où on les expédiait à destination. Si elles étaient

adressées aux riverains du lac de Côme, on les transportait par coches d'eau sur la Linth et le lac de Wallenstadt, d'où elles étaient charriées par Sargans et Coire jusqu'à Reichenau. Là, changeant de direction, franchissant le pont de bois sur le Bas-Rhin, le convoi tournait autour du château pour remonter la vallée jusqu'à Thusis. Par la Via Mala, il abordait le Splügen et descendait jusqu'à Chiavenna où les ballés étaient embarquées sur le petit lac de Mezzola, au nord du lac de Côme, et, de cette ville, distribuées aux acheteurs et commissionnaires.

Dans la Cisalpine, les droits d'entrée sur les indiennes étaient, en 1798, plus forts qu'en France, et bien que cette république n'eût pas de fabriques à protéger. Comme ils se calculaient au poids de la marchandise, les indiennes ordinaires, imprimées sur toile grossière, généralement tissée en Suisse, en portaient toute la charge, tandis que les impressions de luxe, sur tissu fin, en étaient presque exonérées. Or, dans la Péninsule, les Neuchâtelois écoulaient surtout des qualités courantes, destinées au peuple. « Les Italiens n'y voient rien, disait Angelini, un maître d'italien établi à Neuchâtel, vers la fin du XVIII^e siècle. Ils préfèrent l'ordinaire et le bon marché. Pourvu qu'il y ait des couleurs éclatantes et de l'apprêt, c'est tout ce qu'il faut. »

Tout au contraire, les Français demandaient des toiles fines des Indes, de grandes largeurs. Si la marchandise était bonne, ils ne lésinaient pas sur les prix. Petit à petit d'ailleurs, les Italiens s'intéressèrent aussi aux belles sortes. Mais les calicots de Manchester, vendus 50 sous de France l'aune, au lieu de 4 Livres qu'ils coûtaient auparavant, mettaient partout

en échec les marchandises de la Principauté. Ces mêmes calicots inondaient l'Allemagne, par Hambourg.

En Italie, ce que l'on demandait alors, c'était surtout des fonds bronze, à petits bouquets, des fonds verts avec noir, des fonds blancs « peints en feuilles mortes » avec des couleurs rouges, des mouchoirs shals (*sic*) à double face, avec des couleurs vives et à plusieurs dessins.

En France, on distinguait les indiennes qui convenaient pour le printemps et celles pour l'été. Les fonds blancs avaient la préférence, peints de petits bouquets détachés. Au reste, les goûts n'étaient pas les mêmes dans le Nord et dans le Midi. En Normandie, dans le Finistère, il fallait des *frangipanes* pour meubles et tapisseries, des fonds blancs avec camayeux violets ou bleus qui s'imprimaient à la planche plate, des caracos en pièce pour les femmes, avec bordures. A Marseille, à Lyon, à Montpellier, à Nîmes, on envoyait des mi-calancas avec des bouquets rouges et des raies vert pomme.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'indienneur s'occupait en personne de l'achat des matières premières et de l'écoulement des produits fabriqués. Mais, à mesure que s'étendit l'industrie, la nécessité apparut d'une séparation des activités. Il y avait bien eu auparavant, vers 1736, l'entreprise commerciale des frères Brandt, pour la vente des produits imprimés au Port de Cressier, puis à Saint-Blaise-Marin, mais elle n'était guère considérable. La maison Deluze, Meuron qui, en 1747, faisait travailler le Bied et l'établissement du Petit-Cortailod avait déjà plus d'importance. La manufacture des Isles était exploitée, vers 1769, par Sandoz, Barbier & C^{te}. Vinrent s'y ajouter, en 1766, la maison Pierre Cartier & fils et la maison

Sandoz, Montmollin, Barbier & C^{te} qui exploitaient à la fois les manufactures de Grandchamp, des Isles et de Vauvillers ¹. Ces sociétés commerciales menaient d'ailleurs toutes sortes d'affaires, même de banque et surtout d'importation coloniale. Ainsi la maison Bovet & C^{te}, que nous verrons plus tard, achetait en gros et revendait de la tourbe, du savon, de l'huile pour quinquets ². Le trafic des indiennes n'était qu'une branche de leur activité.

Ayant leur siège au chef-lieu, ces sociétés se chargeaient à la fois de fournir à la manufacture les toiles brutes et les drogues et d'écouler les produits fabriqués. A leur égard, l'indienneur s'engageait à exécuter les commandes à façon, soit à un prix de façon fixé d'avance, à rendre bon et fidèle compte des pièces de toile et des matières colorantes à lui remises. Peu à peu une tolérance fut introduite dans les contrats, pour les pièces manquées à l'impression, car elles représentaient de grosses pertes pour l'indienneur. En revanche, le commerçant promettait de fournir à la manufacture les commandes nécessaires pour la faire subsister, comme à les lui passer assez tôt pour qu'elles pussent être exécutées en vue de la campagne suivante. D'une manière générale, les chefs de la fabrique ou, dans tous les cas, l'un ou l'autre d'entre eux, faisaient partie de la société commerciale qui exploitait leur maison et assuraient la liaison. D'ailleurs, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle — et l'on peut presque dire jusqu'à la fin — l'indienne neuchâteloise fut une entreprise familiale. Les de Luze, les Chaillet, les Bosset, les Meuron, les Montmollin, les Du Pasquier, les Bovet étaient liés par toutes sortes de parentés comme par des intérêts et des soucis communs. Entre eux, la concur-

rence ne jouait guère. Ce caractère se maintint plus longtemps parmi les fabricants que parmi les commerçants où s'introduisirent, à l'aube du XIX^e siècle, des éléments nouveaux, parfois étrangers.

La séparation des activités eut d'heureuses conséquences pour le développement de l'indiennage dans le pays. Il permit à l'industriel de concentrer toutes ses forces sur l'organisation de la manufacture, les progrès mécaniques et chimiques, la formation des ouvriers, et de rendre ainsi les produits aussi parfaits et aussi bon marché que possible.

D'autre part, les commerçants de Neuchâtel qui faisaient travailler les diverses manufactures s'obligeaient, pour les approvisionnements en drogues et toiles, à fréquenter les ports de débarquement et les ventes publiques de la Compagnie des Indes hollandaises, soit à Amsterdam qui faisait le commerce de l'indigo, soit à Rotterdam, pour les achats de garances robées ou non robées. Ils s'approvisionnaient aussi aux foires de Zurzach par l'intermédiaire de négociants hollandais.

Quant aux toiles de coton et mousseline des Indes, elles arrivaient le plus souvent au port de Lorient, le seul port français où, jusqu'en 1759, l'entrée des produits indiens fût autorisée, sous condition d'ailleurs de réexportation. Pour obvier aux difficultés nées de l'avènement de la maison de Prusse à la Principauté de Neuchâtel, en 1707, les négociants neuchâtelois, Deluze et Pury, par exemple, transmettaient leurs commandes aux sieurs Lebat, de Genève, qui servaient de commissionnaires.

Au milieu du XVIII^e siècle, les achats de toiles de coton

des Indes, opérés par l'entremise de l'une des trois Compagnies européennes, se faisaient selon des usages à peu près semblables. A l'arrivée d'une cargaison, une liste des quantités et des qualités était aussitôt imprimée, avec indication du jour et des conditions auxquels elles seraient vendues. D'après ces listes, les commerçants passaient leurs ordres aux commissionnaires de Londres, Paris ou Lorient. Les ventes avaient lieu à l'encan, au dernier enchérisseur et plus offrant. Le montant de l'achat présumé devait être versé d'avance³.

Les Compagnies vendaient les toiles par balles ou lots d'un certain nombre de pièces dont une seule pouvait être examinée. Elles ne répondaient pas de la qualité des autres, toujours susceptibles d'être trouées ou tarées. Les meilleures venaient en général par la Compagnie française, les moyennes, d'Angleterre, et les moindres, de Hollande.

Plus encore que par les comptoirs installés à l'étranger, l'écoulement des indiennes imprimées se faisait par les foires qui se tenaient au printemps et en automne à Bâle, à Zurzach, à Francfort, Leipzig, Augsbourg, Lyon, Beaucaire, Bolzano et Sinigaglia. La concurrence y était forte, surtout sur les marchés allemands où les toiles peintes neuchâtelaises se heurtaient non seulement aux calicots anglais, mais encore aux produits suisses.

Vers 1750, les expériences acquises dans les domaines divers de la fabrication permettaient déjà de travailler avec suite et méthode. Le machinisme remportait ses premiers succès. En 1751, Claude-Abram Du Pasquier quitta la manufacture du Bied et requit du Conseil d'État l'autorisation « de construire une roue sur le Vivier », un bras de l'Areuse, au

village de Cortaillod. Dès l'année suivante, les produits de cette *Fabrique Neuve* qu'exploitait la société Bovet, Du Pasquier & C^{te} se faisaient remarquer aux foires de Bâle et de Francfort. La *Fabrique Neuve*, oui. Car il y avait l'ancienne, au Petit-Cortaillod, et, en outre, un atelier de 5 tables d'imprimeurs appartenant aux sieurs Jean-Jacques Godet et Abram Pochon (1758).

En 1756, Louis et Jean Brandt établirent une manufacture d'indiennes à Saint-Blaise, sur l'emplacement actuel de Vignier.

A Couvet, le petit établissement des débuts fut remplacé, dès 1750, par une véritable manufacture, établie dans la maison Borel-de Bitche. L'immeuble de l'actuelle Coopérative — Grand-Rue 8 — avait été construit pour servir de séchoir ⁴. Au N^o 30 de la même rue, il y avait la blanchisserie. L'étendage se faisait sur les prés avoisinants, au bord de l'Areuse. Les chefs de cette entreprise furent d'abord MM. Jean-Henri Borel-de Bitche, Antoine, son cousin, et Pierre-Abram, le fils d'Antoine. Pour créer leur industrie, ils avaient obtenu du gouverneur Natalis un prêt de 8000 Livres tournois. A la raison sociale Borel & C^{te} succéda, le 11 février 1761, celle de Borel, Bosset & Guyenet ⁵.

Dans ses *Mémoires*, le justicier Jonas-Henry Berthoud a noté que « ce genre d'industrie, auparavant inconnu à Couvet, y attira beaucoup d'étrangers et que nombre d'indigènes se vouèrent à la gravure et à l'impression sur indienne ». Par cette nouvelle occasion de travail, le bien-être s'accrut, mais, ajoute-t-il, « on eut bientôt l'occasion de remarquer que la réunion d'un grand nombre d'individus n'est jamais favorable aux mœurs » ⁶. C'est l'histoire de toutes les industries. Elles

apportent de l'argent, et les hommes s'empressent d'en faire mauvais usage.

La manufacture d'indiennes avait suscité, dans le voisinage, à Travers, un *lissage* pour les toiles imprimées et, à Saint-Sulpice, un atelier pour gravure des planches ⁷.

Une lettre de Louis Du Bois, du 29 avril 1752, nous apprend qu'il y eut aussi, au Locle, de 1750 à 1755, un atelier d'indienne. « Nous avons ici depuis un an une imprimerie d'indiennes en robes, mouchoirs, tabliers, etc., d'un beau blanc de porcelaine qui résiste aux lessives aussi bien que les produits anglais. Les fabriques de Neuchâtel la font travailler et sont satisfaites. On paye 4 batz de Berne pour l'impression d'un mouchoir ; ils ont de fort beaux dessins. On imprime tout à froid ; une pièce peut être finie du matin au soir. » ⁸

Une grande nouvelle allait encore stimuler cette industrie et déterminer son essor. Celle de la proclamation, par le gouvernement français qu'influençaient les Physiocrates, de la liberté de fabrication des toiles de coton, à l'instar des Indes (5 septembre 1759) ⁹. D'autres pays suivirent cet exemple. Un vaste marché s'ouvrait aux indienneurs neuchâtelois.

Toutefois cette liberté dont on se réjouissait tant renfermait un germe de mort : elle suscita l'exode de la main-d'œuvre, une terrible concurrence française et surtout alsacienne.

Dans la Principauté même, tout aussitôt, de nouveaux ateliers s'ouvrirent à Neuchâtel et aux Verrières. La création d'une indienne importante à Grandchamp, par le conseiller d'État Henri Chaillet d'Arnex, beau-frère d'Abram Bosset-DeLuze et associé des frères Deluze, paraît remonter à 1760 ou 1762.

En 1766, les frères Abram et Jean-Frédéric de Montmollin — celui-ci gendre de DeLuze-Warney — ramenèrent au Val-de-Ruz l'indiennage qui, cinquante ans auparavant, y avait pris son point de départ. Un acte du 30 janvier leur accorde « l'accensement des eaux du Seyon depuis les moulins de la Borcarderie jusqu'au moulin situé derrière le château de Valangin, pour servir aux rouages et engins d'une fabrique d'indiennes à la Borcarderie »¹⁰.

En bref, si l'on en croit le banneret Frédéric Ostervald, il y aurait eu, à cette époque, rien que dans le Vignoble, « une dizaine de manufactures qui répandaient des sommes considérables ». Mais, ajoute-t-il, « l'agriculture en souffre et la quantité de bois qu'elles consomment exige un redoublement de vigilance et d'économie dans l'exploitation des forêts ». D'autre part, les pêcheurs — qui se plaignaient, tout comme aujourd'hui, qu'il n'y eût point de poisson dans le lac — en accusaient le lavage des indiennes.

Pour les Neuchâtelois, nous l'avons dit, la plus redoutable concurrence était celle de l'Alsace où J.-J. Schmalzer avait porté, en 1745, l'industrie des toiles peintes. Très imparfaits au début, ses produits n'en eurent pas moins tant de succès qu'ils suscitèrent à Mulhouse la naissance de plusieurs établissements similaires : en 1752, Hartmann & C^{ie}, en 1754, Anthès & Feer, en 1756, Hofer-Risler & C^{ie}, etc., etc. En 1770, il y en avait déjà quinze et, jusqu'en 1830, leur nombre ne cessa de s'accroître. Comme à Neuchâtel, c'étaient des entreprises familiales et dont les chefs appartenaient à la religion protestante. Aujourd'hui encore, en Alsace, l'industrie des toiles est protestante, celle des bois, catholique. Les bril-

lants, débuts de cet indiennage s'expliquent par le fait qu'il s'implantait sur territoire français en pleine époque de prohibition. Mulhouse, ville libre et alliée des Suisses, jouissait en même temps des avantages de l'Alsace et de la Lorraine, provinces françaises voisines ¹¹.

Il y a toujours des mécontents, comme aussi des esprits curieux de voyages et d'aventures. On racontait, à Neuchâtel, qu'en France, la fabrication était plus raffinée, les articles plus luxueux, les salaires plus élevés. De sorte que nombre d'ouvriers passèrent la frontière — sans compter certains chefs d'industrie — soit en direction de l'Alsace, soit en direction de Paris, de Troyes ou même de Jouy-en-Josas où Oberkampf avait créé, entre Paris et Versailles, en 1758, la célèbre manufacture qui succédait à son atelier de l'Arsenal, lieu privilégié. C'est ainsi que les Neuchâtelois et d'ailleurs les Suisses qui avaient appris des Français leur métier le leur rapportaient, après un demi-siècle d'expériences.

Les Gogerat de Boudry — Jean-Frédéric et François —, les Petitpierre de Couvet — Aristide et Ferdinand — s'en allèrent fonder à Nantes d'importantes indiennes et y attirèrent une centaine de leurs compatriotes, créant ainsi une petite colonie qui développa et perfectionna sur les bords de la Loire les procédés en usage dans la plaine d'Areuse ¹².

En Suisse aussi, les fabriques se multipliaient. Dès 1701, sous l'influence hollandaise, une manufacture de toiles peintes s'était montée à Zurich. Cinq autres suivirent ; mais elles avaient beaucoup à lutter contre les teinturiers. Leur prospérité ne date que du milieu du siècle. En 1740, cette industrie s'implanta aussi à Glaris et dans la vallée de la Linth où,

jusque dans les hameaux les plus reculés, on se mit à filer et tisser pour les imprimeries de toiles. Afin d'améliorer les conditions d'existence de leurs paroissiens, des pasteurs même prirent la tête de certaines entreprises. On y teignait surtout en bleu réserve et l'on imprimait des mouchoirs, ce qui est encore une spécialité glaronnaise. Établie sur un même système familial, l'industrie des Tschudi, des Blumer, des Trumpy, des Staub, des Brunner et des Freuler constituait pour la nôtre une sérieuse concurrence ¹³.

A Bâle dès 1716, à Winterthour, à Saint-Gall, en Basse-Argovie et en Thurgovie dès 1774, d'autres indiennes s'installèrent, mais on y teignait les toiles en rouge turc — genre très à la mode — plus qu'on ne les imprimait en noir comme aux Grisons, ou en diverses couleurs, comme à Neuchâtel ou à Berne. Autour de cette ville, de petits établissements essaimèrent dès 1783. Leurs bâtisses subsistent, encore reconnaissables, à Bolligen, à Salgenbach, au Marzili, à Worblaufen ¹⁴.

A Bienne, une première tentative, faite en 1747 par deux membres du Petit Conseil, Wildermuth et Rother, échoua, faute de connaissances techniques des patrons. Après bien des avatars, deux faillites et pas mal de procès entre Clerc et Rother, leurs successeurs, la manufacture qui travaillait pour les maisons de commerce de Neuchâtel fut reprise par un certain Chaudoux. Pourtalès & C^{ie} le soutenait. C'est de ce Chaudoux qu'en 1784 les Verdan achetèrent la maison pour 22.000 francs. Ils la remirent sur un pied entièrement nouveau ¹⁵.

A Neuchâtel toutefois, la concurrence ne se fit pas tout

de suite sentir. Les indienneurs de la Principauté avaient, sur leurs rivaux, l'avantage d'une haute réputation, d'une longue expérience, d'une clientèle faite. De grosses fortunes s'édifiaient. Le bien-être se répandit dans toutes les classes de la population. Un peu partout, au Vignoble, sur les bords du lac, des gentilhommières s'élevèrent, aux vastes combles, surmontés d'urnes ou de poinçons, aux contrevents flammés ou chevronnés aux couleurs de la famille. A Neuchâtel même, au faubourg des Hôpitaux où s'étaient établis les principaux comptoirs — il y en avait d'ailleurs aussi à Vieux-Châtel et à la rue du Château —, une rue entière surgit : le noble Faubourg (comme à Paris !) alignant sur la Promenade des Anglais, en bordure du lac, sa double rangée d'hôtels particuliers, du plus pur style français. Avec le goût du luxe, se développa celui des beaux mobiliers, des bibelots d'art et même du dessin. Puisqu'on avait de l'argent, il fallait le faire danser ! M^{mes} Du Peyrou et Pourtalès-de Luze menaient le bal. Ce n'étaient que pique-niques, redoutes, concerts et comédies de société, assemblées de danse où se trémoussaient, sous les lustres à bougies, les officiers en congé du service de France ou de Hollande, les jeunes indienneurs aux poches cousues d'or et, dans leurs robes à paniers, Babette, Lisette et Nothine qui dansaient à ravir la gavotte et le menuet.

Aujourd'hui retombée au silence champêtre, rendue au chant des oiseaux, comme aux clarines des troupes, la plaine d'Areuse retentissait alors du branle des cloches appelant au travail les ouvriers, du battement rythmique des fléaux sur les ponts, du tapage des maillets frappant les moules de bois, du chant des *rentreuses* et des *pinceleuses* — comme

on disait à Cortaillod — dans les ateliers aux fenêtres ouvertes, et des *laveuses* sur les prés.

De fabrique à fabrique régnait la plus joyeuse émulation. C'était à qui découvrirait une recette nouvelle, un rouge plus éclatant, un jaune plus solide, à qui inventerait une *foule* ou un *cylindre* plus commode. Les perfectionnements venaient en général d'Angleterre où déjà le machinisme s'amorçait. Dans la Principauté, les mécaniques restaient primitives et, le plus souvent, à manivelle.

A cette époque, les débouchés paraissaient sûrs, les prix plus ou moins fermes. Jacques-Louis Pourtalès, un des génies commerciaux de l'époque — celui qu'on a appelé, autant pour son intelligence des affaires que pour sa bienfaisance, le Grand Pourtalès — tenait entre ses mains la production des principales fabriques, et, par ses relations, ses ingénieuses combinaisons, par l'émulation qu'il suscitait, assurait la prospérité de l'indiennage, et donc du pays.

Portalès est le premier des commerçants neuchâtelois qui n'ait pris aucune part à la fabrication des indiennes. Bien qu'il eût épousé Rose-Augustine de Luze, la fille du banneret, il concevait le commerce autrement qu'une entreprise familiale. Révolutionnaire à sa façon, il inaugurait le système libéral et capitaliste que devait consacrer la Révolution. Il transportait dans le domaine économique les principes individualistes de sa foi huguenote. Un commerçant de cette envergure ne pouvait se contenter d'exploiter les manufactures existantes. Aussi prêtait-il des capitaux pour la création d'établissements nouveaux, en Alsace et en France surtout, se réservant le monopole de la vente. C'est ainsi que, vers 1780, il

soutenait la fabrique d'André Hartmann & Henri Riégé, à Munster. L'outil était à deux tranchants, car il suscitait sa propre concurrence. Mais l'essentiel, pour les hommes d'affaires, c'est de gagner vite et gros pendant que les circonstances les favorisent. La renommée de Pourtalès était telle et tels ses pouvoirs de vente et d'achat qu'à Francfort, lorsqu'il arrivait en retard, on l'attendait pour ouvrir la foire.

Les hommes de cette taille comptent toujours de féroces ennemis. Voici ce qu'écrivait de lui cet Angelini dont nous avons déjà parlé :

« La maison Portalez a des comptoirs jusqu'aux Indes, en Afrique et en Amérique. Ceux d'Europe sont à Paris, Lyon, Port-Orient, Trieste et ailleurs. C'est pour cela que M. Portalez est le citoyen de toutes les nations. Les Anglais prennent-ils un de ses vaisseaux, M. Portalez est citoyen anglais. Les armateurs français en prennent-ils un à leur tour ? M. Portalez est citoyen de Paris, de Lyon, Port-Orient (Lorient), etc. Ce cosmopolite joue aussi souvent le rôle du Prussien, et celui-ci lui a sauvé, il y a deux ans, à Londres, une cargaison de toiles des Indes qu'il amenait en les ports de France et qui valaient plus de 10.000 Livres. On considère à M. Portalez plus de 18 millions de Livres en Suisse, consistant en capitaux en circulation, en biens fonds ou marchandises et en capitaux en dépôt au 4 et au 6 %. De ces derniers, le vieux Harpagon exige toujours caution et contre-caution.

» Les meilleurs établissements de la ville et du pays de Neuchâtel sont à M. Portalez. S'il y a un hôtel, un parc, une possession à vendre, c'est lui qui s'en empare et qui en suce les colons (*sic*). Son opulence en impose aux plus forts con-

currents et finit par les lui faire obtenir le meilleur marché possible. Ce n'est pas le roi de Prusse qui est le souverain du comté de Neuchâtel, ce roi n'en a que le nom et M. Portalez la réalité et la puissance. » ¹⁶

Faisons la part de la malveillance, de l'exagération méridionale, comme aussi des fautes de grammaire et de faits, il reste que le personnage de J.-L. Pourtalès est assez bien campé. L'impression qu'il produisait sur ses contemporains nous parvient au naturel.

Une première crise naquit de l'excès même de prospérité. La surabondance des produits provoqua sur les marchés une rupture d'équilibre. D'un coup, les prix de vente baissèrent, puis les prix de façon. La fabrication s'arrêta net dans quatre établissements.

Le 29 avril 1771, la société Brandt, Montmollin, Jeanrenaud & C^{ie}, propriétaire d'un comptoir en ville et de la fabrique de Marin, déposait son bilan. Les associés obligèrent la généralité de leurs biens pour assurer le paiement de leurs créanciers, MM. Erhard Borel et Roulet frères, propriétaires de la papeterie de Serrières.

La même année, la fabrique du Petit-Cortailod qui appartenait à la veuve de J.-J. Jéquier née Rossel et à ses enfants tombait en discussion et devenait propriété des actionnaires de la société Borel, Bosset, Guyenet & C^{ie}. Le 13 janvier 1775, ces créances furent cédées [à Claude-Abram Du Pasquier qui annexa l'établissement à la Fabrique Neuve ¹⁷. Il acheta aussi la maison d'habitation, qu'il habita probablement en ses dernières années. Sa veuve, née Liengme, y mourut en 1803. Elle passa ensuite à son fils cadet, Claude-Abram Du Pasquier-

d'Ivernois. En 1825, un fils de celui-ci, Alphonse, qui avait amassé, aux États-Unis, une fortune, la retint, fit abattre ce qui subsistait de l'ancienne fabrique et construire à la place une ferme et des dépendances.

La manufacture de Couvet fut abandonnée en 1772, les bâtiments vendus ou affectés à de nouveaux usages. « Quelques-uns des élèves allèrent s'établir en France où certains firent des fortunes brillantes, dit Charles Berthoud ¹⁸, ainsi Louis Jeanjaquet et Simon Petitpierre. Le premier se fixa à Rouen où il a laissé à sa mort une fortune d'un demi-million ; le second s'établit à Nantes où il acquit une fortune considérable. Henri et Louis, fils d'Olivier Borel, ayant appris le secret du *bon teint* pour le coton en rouge, passèrent en Angleterre et offrirent ce secret au Parlement qui leur accorda une prime de 10.000 Livres sterling, avec de grands avantages pour former un établissement de ce genre. Louis se rapatria et Henri s'établit à Manchester où il a une maison des plus opulentes. Son fils aîné, officier aux gardes du roi d'Angleterre, est, dit-on, l'un des plus beaux hommes de l'armée. »

Toutefois les plus importantes des indiennes neuchâtelaises surmontèrent cette crise de croissance qui dura de 1770 à 1775, et qui fut suivie d'une belle reprise des affaires. Les petits établissements avaient disparu ; les gros ne s'en piétèrent que plus solidement.

L'avertissement n'en était pas moins sérieux. L'on avait maintenant à lutter, non seulement contre les Suisses, les Français, les Alsaciens, mais contre les Anglais dont l'industrie textile, servie par des moyens mécaniques appliqués à la fi-

lature, au tissage et à l'impression des toiles, devançait de trente ans au moins celle du continent.

Jusqu'en 1785, les cinq manufactures de l'Areuse et celle de Marin ressuscitée occupèrent environ 2160 ouvriers. Cette année-là, leur nombre diminua d'un sixième. C'est que, le 11 juillet, le gouvernement de Louis XVI avait révoqué l'autorisation d'importation si bienvenue. En 1793, il n'y avait plus que 1700 ouvriers environ, chiffre qui se maintint jusqu'à la fin du siècle.

Les tragiques événements de la Révolution française entraînèrent naturellement le marché des indiennes. Les violations de frontières entraînèrent des perturbations économiques. Les marchandises qui arrivaient des Indes à destination de la Principauté étaient souvent saisies en France et vendues ou détruites en haute mer, parfois pillées sur terre par les armées. Tant en Souabe que dans le Brisgau, alors autrichien, des marchandises furent confisquées qui appartenaient à des Neuchâtelois. En 1795, la société Pourtalès & C^{ie}, premier soutien de l'indienne dans la Principauté, fut dissoute. Toutes sortes de formalités compliquaient les importations en France où la Convention prétendait protéger la fabrication indigène. Dès le 17 octobre 1796, toute marchandise qui franchissait la frontière devait porter, outre la marque du fabricant, le timbre de l'État et un numéro, prouvant ainsi qu'elle provenait d'un pays qui n'était point en guerre avec la France. L'invasion de la Suisse par les troupes du Directoire, en 1798, aggrava la situation économique du fait que « la province prussienne de Neuchâtel » — ainsi parlait l'ambassadeur de France en Suisse — était partiellement enclavée dans les nou-

veaux territoires de la République. Cette situation, comme aussi la grande disette de 1794, fit constater aux Neuchâtelois la précarité d'une industrie qui, pour les matières premières et l'écoulement des produits fabriqués, dépendait entièrement de l'étranger et qui, d'autre part, surpeuplait le pays d'allogènes qu'il fallait coûte que coûte nourrir.

Se faisant l'écho des préoccupations générales, la *Société d'émulation* ouvrit, en 1798, un concours sur ce sujet : *Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent être exercés utilement dans ce pays et quels seraient les moyens les plus propres à porter les habitants à se contenir dans les limites que l'on aurait indiquées, à tourner principalement leurs vues du côté de la culture des terres.*

L'auteur d'un mémoire anonyme¹⁹, récompensé d'une mention honorable et que nous avons sous les yeux, ne nie point les avantages de l'industrie. Elle répand l'aisance et le confort dans les intérieurs, procure les sommes nécessaires à l'achat de comestibles à l'étranger, permet à quelques familles riches de dispenser leurs bienfaits sur la population, et, ajoute-t-il, « contribue à redoubler l'intérêt pour cet État chez notre souverain. Or comptons au nombre de nos plus grands biens tout ce qui peut nous rendre intéressants à l'auguste maison de Brandebourg et nous perpétuer sous son administration protectrice ». Mais les fortunes considérables de quelques-uns excitent la cupidité ; on abandonne la charrue et le hoyau ; une foule d'étrangers accourent « qui n'ont de biens que l'adresse de leurs doigts et de patriotisme, que le manque d'une meilleure patrie ». En cas de calamité, ils sont prêts à transporter leur industrie ailleurs. En moins d'un demi-siècle,

la population a augmenté de 10.700 âmes, dont 6.400 étrangers. Les ouvriers en indiennes ont passé de 399 qu'ils étaient en 1752 à 1845 en 1792. Les suites funestes du luxe se font sentir. Le cultivateur, le magistrat même perdent une partie de la considération qui leur est due. « L'argent devient le thermomètre des égards et le vœu de tous les cœurs. »

« L'abandon des terres, dit encore notre auteur, a causé de grands maux ; il a amolli les corps et rendu bien des cœurs étrangers à la patrie. La vigne est mal cultivée ; les champs et prés ont dû être réduits. Enfin les riches ont le moyen de former de grandes propriétés. Connaissant mieux que personne que les fonds de terre sont les seuls solides, ils tentent le paysan par des offres auxquelles celui-ci n'aurait osé prétendre. Au lieu de propriétaires attachés à la patrie, vraie ressource de sa force, nous aurons ainsi de riches fainéants et des fermiers. »

D'autre part, « le rassemblement des ouvriers dans les manufactures de toiles peintes entraîne une licence et à la longue, une corruption des mœurs qui se propage par le retour de chacun d'eux dans son village. Les travaux de ce genre d'industrie, les couleurs que l'on emploie, la chaleur des appartements sont d'autant plus nuisibles aux ouvriers qu'en grande partie, ils sont dans l'âge où le corps prend son accroissement et ses forces ».

Par décret du 29 octobre 1803, Napoléon établit, sur l'importation des toiles peintes, une hausse des droits d'entrée équivalant à la prohibition, et toutes les démarches entreprises par les indienneurs qu'appuyait le roi de Prusse ne purent le faire revenir sur sa décision.

Les sieurs Deluze, Petitpierre & C^{ie}, Vaucher, Du Pasquier & C^{ie}, Bovet, Robert & C^{ie}, Henry Du Pasquier & C^{ie}, Louis Verdan & C^{ie} prièrent alors le Conseil d'État de faire parvenir à Sa Majesté prussienne et de lui recommander le placet et le mémoire qu'ils adressaient en cour « pour solliciter l'autorisation de vendre, dans les États du Roi, en Allemagne et en Pologne, les indiennes de leurs manufactures, concurremment avec celles qui s'y fabriquent ». Ils faisaient observer que le tarif du 6 brumaire, an XII, les privait d'écouler leur production en France et consommait la ruine de leur industrie, si d'autres débouchés ne s'ouvraient. Frédéric-Guillaume III borna sa permission aux provinces d'au delà du Weser et à la Franconie ainsi qu'aux pays depuis peu réunis à la Prusse.

« L'augmentation survenue vers la fin de l'année 1806 sur les droits d'entrée des toiles peintes en France nous a fait prendre la résolution de cesser notre fabrication dans ce pays et d'établir une manufacture de ce genre à Thann. » ²⁰

C'est par cette circulaire que la plus ancienne indienne neuchâteloise, celle du Bied, annonçait son transfert dans le Haut-Rhin. Ce départ entraîna la dissolution de la maison Deluze, Petitpierre & C^{ie} qui l'exploitait et qui avait succédé à Deluze, Gouhard ²¹. La société Petitpierre, Robert & C^{ie} reprit l'exploitation à Thann où la fabrique fut installée sous le nom de Fabrique Robert, Bovet & C^{ie}. La société de commerce maintenait à Neuchâtel son domicile. L'entrepôt des articles fabriqués fut ouvert à Mulhouse où toutes les demandes et paiements de marchandises devaient être adressés à partir du 1^{er} août 1805 ²². Alexandre de Luze — un fils du banneret — qui avait épousé Judith Feer, fille d'un fabricant de Mulhouse,

accompagna le mobilier de la fabrique à Thann et entra dans la maison Robert, Bovet.

Découragé, Jean-Jacques de Luze-Ostervald, l'ancien chef du Bied, se retira aux Prés d'Areuse, dans une rustique maison qui avait été précédemment achetée par sa famille et ajoutée au domaine du Bied, comme aussi les terres attenantes. Il loua ses locaux de fabrique à une société par actions formée de négociants en draperie et toilerie de la ville pour y créer un établissement de teinturerie et apprêtage de draps et autres étoffes de laine, « premier échantillon, dit le *Registre du commerce*, d'une nouvelle branche d'industrie qui doit nécessairement s'introduire en ce pays, par l'accroissement insensible des mérinos »²³.

Vers 1810, la société par actions avait cédé la place, d'une part, à la société Roy, pour la teinture des draps, de l'autre, à J.-J. Hartmann qui faisait une dernière et malheureuse tentative pour ranimer l'indiennage, naguère si florissant. A la Borcarderie, il y avait alors une filature et un tissage de draps, lesquels passaient ensuite au Bied pour y être teints. C'était sans doute une combinaison des deux beaux-frères, MM. Montmollin-de Luze et de Luze-Ostervald, pour tirer parti de leurs installations.

Quant à la maison de maître du Bied, devenue trop vaste et trop luxueuse pour eux, entourée de bâtiments de fabrique qui ne les intéressaient plus, les de Luze la louèrent aux étrangers de passage. Ainsi, en juin 1813, la princesse d'Anhalt-Bambourg qui désirait s'éloigner du théâtre de la guerre y descendit avec ses filles. Peu après son départ, les Alliés faisaient leur entrée à Neuchâtel et, lorsque sévèrent les épidémies,

lorsqu'il fallut en hâte créer des hôpitaux, les grands bâtiments, abandonnés par Roy comme par Hartmann, se trouvèrent tout indiqués pour recevoir les malades. La dysenterie, le typhus les décimaient. On les enterrait en dehors du Bied, dans un pré triangulaire qui jouxte aujourd'hui, à l'est, le Grand-Verger. Plus tard, vinrent les Prussiens, moins grossiers, plus amènes, et parmi lesquels les infirmiers bénévoles, dont Jean-Pierre Du Pasquier, le fils de Jean-Jacques, se firent des amis ²⁴. C'est le D^r Frédéric Sacc, un original célèbre par ses rudes façons et son gras langage, qui les soignait. En juillet 1814, Frédéric-Guillaume III vint au Bied encourager ses malheureux soldats et s'en fut ensuite à Cortaillod, visiter la Fabrique Neuve ²⁵.

Mais revenons un peu en arrière. Par le traité de Schoenbrunn, signé après Austerlitz, Frédéric-Guillaume III avait cédé à Napoléon, en échange du Hanovre, la Principauté de Neuchâtel. Celle-ci n'en demeura pas moins en dehors du cercle des douanes impériales qu'un moment les indienneurs avaient cru voir s'ouvrir. Bien plus, sans égard pour les sujets du prince Berthier, l'Empereur rendit, en juin 1806, un nouveau décret qui étendait la prohibition des toiles peintes au royaume d'Italie. Or les Neuchâtelois y écoulaient les cinq sixièmes de leurs produits. Tragique situation, car il ne leur restait plus d'autres débouchés que la Suisse et l'Allemagne, où les indiennes étaient nombreuses, le prix de la main-d'œuvre plus bas que dans la Principauté, et, par suite des circonstances douanières, les matières premières et les transports moins coûteux.

Le 21 novembre, le décret de Berlin par lequel Napoléon instituait contre l'Angleterre le *Blocus continental* vint porter

à l'indiennage neuchâtelois un dernier et plus rude coup. Il empêchait à la fois les drogues et les toiles d'arriver à Neuchâtel et les indiennes imprimées d'en sortir. C'est alors que les fabricants songèrent un peu partout à établir l'intégration²⁶. A Bienne, François Verdan, qui avait installé une filature dans sa propre maison et suscité la création de quantité de petits ateliers de filature et de tissage, sans compter une fabrique à Delémont, en tirait gros bénéfice²⁷. Mais Verdan travaillait, comme les maisons d'Alsace, sous la protection du Blocus puisque les territoires de l'ancien évêché de Bâle avaient été, en 1798, incorporés à la France.

Il y eut bien, à Neuchâtel, quelques tentatives de faire filer et tisser le coton dans le pays, ainsi à Serrières où l'on travaillait pour la manufacture de Grandchamp. Mais, pour réaliser l'intégration, les capitaux manquaient ou plutôt encore, l'organisation du crédit. Au reste, il y avait un autre obstacle, et celui-ci capital : l'opposition des sociétés de la ville qui avaient grand intérêt au commerce de toilerie et n'entendaient pas s'en priver.

L'agrandissement démesuré de l'Empire français et ses mesures dictatoriales avaient aussi fermé aux indienneurs neuchâtelois les marchés espagnol, portugais, polonais et russe. Lorsque, en 1815, la Principauté fit retour au roi de Prusse, un grand espoir souleva tous les fabricants. Il fut encore déçu, car le souverain prétendit tenir compte des industriels prussiens qui redoutaient la concurrence neuchâteloise.

Si inégale qu'elle fût, si douloureuse en certaines de ses péripéties, la lutte n'en continua pas moins durant les trois quarts du XIX^e siècle. La persévérance des indienneurs, leur

attachement au pays, à leurs établissements, à cette industrie qui avait de si beaux états de service et à la disparition de laquelle ils ne pouvaient consentir, force aujourd'hui encore l'admiration.

NOTES

¹ Nous n'indiquons que les premières de ces sociétés de commerce. Nous en verrons d'autres au cours des chapitres suivants. Pour le détail, consulter Alice Dreyer.

² Livres de comptes. (Archives Bovet.)

³ Dreyer, p. 39 et 40.

⁴ Aujourd'hui à M. Hubert Pétremand. Grand-rue 6. Renseignements de M. André Petitpierre, d'après des notes inédites de feu Gustave Petitpierre. Voir aussi *Les Borel-de Büche*, p. 102.

⁵⁻⁶ M. N. 1870, p. 155, et 1872, p. 233.

⁷ Frédéric-Samuel Ostervald : *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*.

⁸ M. N. 1871, p. 155. — Dreyer, p. 39.

⁹ Dreyer, p. 40.

¹⁰ Manuels du Conseil d'État, t. 109, p. 400 ; t. 110, p. 39.

¹¹ Alph. Petitpierre, p. 245. — Fernand Schwab. — *Histoire de l'industrie de Mulhouse*.

¹² Voir Bernard Roy.

¹³ Le canton de Glaris est le seul de la Suisse où l'industrie des toiles peintes se soit maintenue. Nous avons pu visiter, à Schwanden, la fabrique de MM. Blumer & C^{ie}, qui nous ont reçue avec la plus grande serviabilité. On y voit encore, à côté de bâtiments qui abritent les machines les plus modernes, l'ancienne fabrique, tout à fait semblable à celles du pays neuchâtelois, comprenant plusieurs étages d'ateliers où l'on imprime encore à la main des mouchoirs et des fichus pour le Levant et la Sénégambie. (Voir Ad. Jenny-Trumpy et V. Kurrer.)

¹⁴ Ces industries ayant fait l'objet d'ouvrages spéciaux, nous y renvoyons le lecteur.

¹⁵ Fernand Schwab. — Mémoires inédits de Neuhaus.

¹⁶ Mémoire d'Angelini : M. N. 1911. De 1776 à 1795, les inventaires de Pourtalès accusent, en effet, une somme de bénéfices de près de 9 millions de Livres, non compris les intérêts des capitaux.

¹⁷ Actes du notaire C.-F. Bovet, 1774-1778, p. 77.

¹⁸ M. N. 1879, p. 296.

¹⁹ Mémoire anonyme déposé à la Bibliothèque de la ville et communiqué par M. Alfred Chapuis. L'auteur serait-il le professeur de Joannis, grand champion de la sériciculture dans le pays de Neuchâtel ?

²⁰ Archives Bovet.

²¹ Le 1^{er} janvier 1790, la société Deluze, Chaillet, qui exploitait le Bied, avait été dissoute et remplacée par Deluze, Gouhard & C^{ie}, comprenant, outre Gouhard, Jean-Frédéric de Luze, ses fils Louis et Frédéric, Jean-Jacques de Luze-Ostervald et Charles-Henri de Luze-Bethmann. Tous ses associés s'étant peu à peu retirés, c'est ce dernier qui, avec son nouvel associé, Frédéric Laué, se chargea de la dissolution définitive. (Registre du commerce.)

²² Archives Bovet.

²³ Il s'agit toujours d'essais d'industries nouvelles destinées à remplacer celle des indiennes.

²⁴ Lettres neuchâtelaises : M. N. 1900 et 1901.

²⁵ Histoire du Bied.

²⁶ Système par lequel on intègre dans la fabrique ou dans ses environs immédiats toutes les industries annexes. Il s'agit ici des filatures et tissages de toile.

²⁷ Fernand Schwab, p. 48 et 49.

IV

CORTAILLOD

M. Henri Du Pasquier-Baux, le dernier des indienneurs de Cortailod, avait rédigé, voici trois quarts de siècle, à l'intention d'Alphonse Petitpierre qui rassemblait alors la documentation de son ouvrage : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*, des notes succinctes sur la *Fabrique Neuve de Cortailod*. Force nous est d'y recourir pour donner un aperçu du développement progressif de cet établissement, de beaucoup le plus important de ceux qui s'implantèrent sur sol neuchâtelois. Aussi bien, lorsque, il y a une douzaine d'années, M. Armand Du Pasquier voulut faire, à la Société d'histoire neuchâteloise, réunie sur sa terrasse du Petit-Cortailod, l'histoire de la fabrique voisine, fut-il lui-même obligé de s'inspirer des notes de son oncle par alliance ¹.

Le fondateur de la maison, Claude-Abram Du Pasquier, était fils d'un notaire de Fleurier, Pierre Du Pasquier, et de sa femme, Suzanne Matthey-Doret. Les divers écrits qu'il a laissés prouvent une bonne instruction. C'est en Allemagne — peut-être bien à Augsbourg, dans la célèbre manufacture

de Jérémias Neuhofer, où l'on faisait déjà des impressions en bleu *porcelaine* ou *fayencé* — qu'il paraît avoir acquis la connaissance du métier. Elle lui valut d'être engagé, en 1742, au Bied, par Jean-Jacques DeLuze, comme chef de fabrication. Doué d'une énergique volonté, tempérée de bonté naturelle, et d'une vive intelligence, il attira sur lui l'attention de Jacques-Louis Pourtalès qui faisait alors son apprentissage dans la maison Deluze, Meuron dont dépendait la manufacture du Bied. Les deux jeunes gens se lièrent d'amitié et formèrent le projet de créer un nouvel établissement.

Ainsi poussé par Pourtalès qui lui promettait à la fois son appui financier et son concours commercial, Claude-Abram Du Pasquier acquit, en 1750, avec l'aide de son père, quelques terrains à Cortaillod, dans le quartier des *Prises* ou des *Tailles*, soit sur les grèves du lac. Le 9 mars 1751, il requérait du Conseil d'État l'autorisation d'installer une *roue* sur le Vivier, un bras de l'Areuse, pour lui servir à l'usage d'une fabrique d'indiennes.

Bien que ce premier établissement fût très sommaire, Claude-Abram l'avait conçu si adroitement qu'il pouvait subir sans trop de frais tous les agrandissements nécessaires. Cependant, soit prudence, soit difficulté de se libérer de ses engagements envers MM. Deluze et Meuron, Pourtalès n'avait encore tenu aucune de ses promesses. Livré à lui-même, Claude-Abram s'occupa de former une société de commerce pour exploiter sa fabrique. Il s'associa donc à plusieurs membres de sa famille, à son voisin de Boudry, J.-J.-F. Bovet, et à quelques propriétaires de la région. Sous la raison Bovet, Du Pasquier & C^{ie}, un capital de 80.000 Livres fut réuni.

Claude-Abram restait seul chargé de la partie technique de l'entreprise ; la maison lui fournissait les matières premières et lui payait le travail à façon. En 1754, les prix variaient de 3 à 9 Livres la pièce, selon la qualité de la toile et le coloris.

Après une année d'expectative, Jacques-Louis Pourtalès entra dans l'association, apportant d'emblée un capital égal à celui de tous les autres membres, assumant la moitié des charges, encaissant la moitié des bénéfices. Dès 1776, la fabrication fut réunie au commerce et il n'y eut plus qu'un seul compte de Profits et Pertes. En 1754, la production était de 5000 pièces de 10 à 16 aunes. En 1763, elle était montée à 25.000 pièces. C'est qu'entre temps, la liberté de fabrication et d'importation en France avait été proclamée. La concurrence ne se faisait pas encore sentir ; le choix des acheteurs demeurait à la disposition du commerçant. Aussi Pourtalès répandit-il les indiennes de Cortailod dans toutes les foires importantes de France, d'Allemagne et d'Italie. Un peu partout, en Europe, il établit des comptoirs et les fit gérer par ses associés.

Cortailod soutenait vaillamment la comparaison avec les grandes maisons d'Alsace. Ses spécialités de luxe, surtout ses *roses vifs*, lui avaient valu, au delà du Rhin comme au delà des Alpes, une grande réputation. Partout l'on vantait la solidité de ses couleurs, surtout de ses noirs, de ses rouges, des lilas, des puces, et, en général, de tous les tons dérivés de la garance. Ni sur les tissus *grand meuble*, ni sur les épaules des élégantes — qui, d'ailleurs, s'abritaient alors de leurs ombrelles — le soleil ne les pouvait ternir.

Claude-Abram Du Pasquier appliquait à son industrie tous les procédés connus, entre autres l'impression à la *planche*

plate, mais il ne paraît pas avoir développé les *bleus fayencés*, peut-être par délicatesse envers ses anciens patrons, peut-être encore parce que cette fabrication comportait de gros risques et ne laissait qu'une très petite marge de bénéfices. En revanche, il y avait à Cortaillod une *chambre du Pinceau* que l'inventaire d'autres manufactures ne signale pas. C'est là que Caton, Margot et Lisette, les *filles du pinceau*, très nombreuses alors, posaient délicatement sur l'indienne les touches de couleur de ces guirlandes et de ces bouquets à peine stylisés qu'influençaient pourtant le XVIII^e siècle français. La grâce un peu mièvre de ces motifs convenait merveilleusement à la décoration de tissus de luxe où se reflétait le goût d'une époque entre toutes heureuse.

A la mort de Claude-Abram (1782), son fils Pierre-Henry, l'aîné de ses dix enfants, le remplaça. Il s'associa plus tard à son jeune frère : Claude-Abram (II) allié d'Ivernois. Un autre fils du fondateur, Louis, avait fait une expérience malheureuse. Dans l'intention de monter une fabrique d'indiennes en Alsace, il s'était associé à un nommé Jean-Ulrich Haussmann, avec lequel il ne tarda pas à se brouiller. L'installation était, semblait-il, à peine commencée. Louis Du Pasquier, qui, d'ailleurs, aux dires des contemporains, était un peu timbré ², s'en revint à Cortaillod et donna procuration à un certain Samuel Convert pour aller à Colmar défendre ses intérêts. Par la suite, la fabrique fut tout de même construite, sur le Legelbach.

Le traité qui avait été signé en 1782 stipulait que « le commerce consisterait en toiles de coton imprimées dans les fabriques de nos sieurs Du Pasquier & Bovet ». C'est que Jean-Jacques-F. Bovet venait de racheter de Pierre Cartier

la manufacture de Vauvillers, rière Boudry. En 1785, celle-ci fut, comme précédemment la Fabrique Neuve de Cortaillod, réunie au commerce, et son chef J.-J.-F. Bovet, associé à la maison Pourtalès. Quelques années plus tard, celui-ci se retira. Son fils Jean-Jacques fonda, avec son frère Louis et ses deux beaux-frères David et Daniel Robert, la maison Bovet, Robert & C^{te}.

Lorsque survint, en 1796, la dissolution de la maison Pourtalès pour laquelle Cortaillod travaillait depuis quarante-deux ans, certains membres — J.-J.-François Vaucher, Pierre-Henry et Claude-Abram Du Pasquier, fils du fondateur, et André-César Terrisse — mécontents de la direction imprimée aux affaires, fondèrent une nouvelle maison : Vaucher, Du Pasquier & C^{te}, qui poursuivit l'exploitation de la fabrique. Vingt ans plus tard, celle-ci fusionna avec Vaucher, Du Pasquier comme elle l'avait fait précédemment avec Pourtalès & C^{te}. Le 31 mars 1818, une circulaire annonçait que « les affaires de la Fabrique de Cortaillod qui se sont traitées jusqu'à présent pour notre compte et par notre sieur Henry Du Pasquier, sous la raison Henry Du Pasquier & fils, se traiteront désormais sous notre raison de commerce ».

Originaires de Fleurier, tout comme les Du Pasquier et les Bovet, les Vaucher étaient liés à ces familles par un chassé-croisé d'alliances matrimoniales. Jean-Jacques Vaucher, plus tard surnommé *Vaucher le Riche*, avait épousé Élisabeth Du Pasquier, une fille de Claude-Abram. C'est lui qui prit en main la direction commerciale. Henry et Claude (II), chefs de la manufacture, faisaient partie de la nouvelle société, ainsi que Louis Du Pasquier et Jean-Jacques Bovet.

La maison Vaucher, Du Pasquier s'occupa de la Fabrique Neuve jusqu'à sa fermeture, en 1854. A Paris, elle disposait d'un important comptoir qu'alimentait le dépôt le mieux fourni. Cortailod produisait peu de qualités communes. Les élégants dessins aux fines nuances, les *ramoneurs* à petits et grands bouquets sur fond noir ne s'imprimaient guère que sur toile des Indes. Jusqu'à la réunion de Genève à la France, MM. Vaucher & Du Pasquier s'occupèrent aussi, semble-t-il, de l'écoulement des marchandises anglaises « qu'on faisait glisser nuitamment, par le Rhône, dans les départements du Midi. Pour faciliter le transport, dit le mémoire d'Angelini, les pièces anglaises étaient carguées en de petits ballots afin qu'un homme pût en porter un sur le dos. Au cas que les felouques françaises qui croisaient sur le Léman eussent empêché le passage des barques interlopes, on attendait le moment de quelque orage pour longer les bords du lac, et le reste du voyage se faisait par terre, en portant les ballots sur le dos ». De 1795 à 1829, le chiffre d'affaires de la maison Vaucher, Du Pasquier oscilla entre 4 et 6 millions de Livres suisses par année.

Pour tenter de conserver les marchés français et italien, Claude-Abram Du Pasquier, fils cadet du fondateur de la Fabrique Neuve, sortit de la maison, en 1810, et forma, avec ses beaux-frères d'Ivernois, un établissement semblable à Mulhouse, sous la raison Du Pasquier, d'Ivernois & C^{te}. Cette manufacture fut transportée, quelques années plus tard, à Rouen, puis au Havre où ses chefs, abandonnant l'indienne, se vouèrent à l'importation des cotons.

Dès le début du XIX^e siècle, Frédéric Du Pasquier, fils

d'Henry, entra dans la fabrique et y déploya autant d'activité que d'autorité. Avec son père et son oncle, il partagea tous les soucis que leur causèrent les décrets de Napoléon, le Blocus continental et l'inertie du gouvernement de Berthier. C'est Frédéric Du Pasquier et Claude Bovet-Fels, propriétaire de Vauvillers, qui, en 1816, après le Congrès de Vienne et le retour de Neuchâtel à la Prusse, furent délégués à Berlin pour y présenter au roi le placet des indienneurs neuchâtelois. Ils demandaient de pouvoir exporter dans les *États héréditaires*, durant quatre ans au moins, un contingent de 50.000 pièces imprimées. Démarche qu'ils répétèrent en 1818, toujours sans obtenir de décision. Deux ans plus tard seulement ³, grâce aux interventions du Conseil d'État et du prince de Hardenberg, les indienneurs se virent enfin accorder un premier privilège. Entre temps, les établissements de Marin et de la Borcarderie avaient fermé leurs portes. Les machines s'étaient vendues à l'étranger. Faute de consommation, l'industrie passait en France, en Autriche, en Russie.

Le 1^{er} janvier 1822, un nouvel arrangement intervint entre la société de commerce et la propriétaire de la manufacture de Cortaillod, M^{me} Du Pasquier-Perret, veuve d'Henry Du Pasquier. Au nom de sa mère, Frédéric Du Pasquier signait un bail par lequel celle-ci louait à MM. Vaucher, Du Pasquier, tous les bâtiments de fabrique, sauf la maison d'habitation dont elle se réservait, comme auparavant, la jouissance, pour 3600 Livres de Suisse. Pour la dédommager « de ce prix modique », on lui octroyait deux actions de 30.000 Livres. L'entretien des bâtiments lui incombait, tandis que celui des machines et rouages était à la charge des locataires. M^{me} Du Pas-

quier s'engageait à faire installer à ses frais de nouvelles chaudières, une *foule* pour blanchir, un rouage pour faire plonger le *rouge turc* et un hangar pour le bois et la tourbè. En cas d'incendie — « ce qu'à Dieu ne plaise » —, elle n'avait droit à aucun dédommagement, mais on lui laissait la liberté de faire surveiller les locaux. En fin d'acte, on stipulait que « les foins seront faits par les manœuvres de MM. Vaucher, Du Pasquier »⁴.

Doué d'un véritable talent d'ingénieur-mécanicien, Frédéric Du Pasquier installa, dès les premières années de son activité, la *mécanique à rouleaux* pour imprimer en une seule couleur. Par la suite, il organisa la teinturerie et le blanchiment à la vapeur ; il installa de nouvelles machines à laver et un atelier pour la gravure des rouleaux à la molette. Un essai fut tenté avec des rouleaux à deux couleurs, avec la *perrotine* aussi, cette machine nouvelle, très employée déjà en Alsace pour l'impression à la planche en relief, mais sans grand succès.

Si l'on en excepte le fondateur, son petit-fils, Frédéric, fut sans doute le plus entreprenant, le plus brillant des directeurs de Cortaillod. Parmi ses pairs, et dans le pays entier, il jouissait d'une grande considération qu'il portait avec dignité, même avec un brin de hauteur. En 1815, il avait épousé Adeline de Roulet, la fille de François Roulet-de Mézerac, négociant fortuné qui jouait un grand rôle dans la société neuchâteloise. Le mariage fut béni en l'église du Grand Cortaillod où l'on accédait alors par une rampe étroite et abrupte, entre deux murs de vigne. C'était l'arrière-automne. Un premier gel recouvrait le sol de verglas. La montée des équipages fut difficile, mais combien plus périlleuse la descente du long cortège

aux attelages fleuris de cocardes, aux fouets enrubannés !⁵

Cet incident ne porta pas malheur aux époux, que le Ciel gratifia de quatre filles et de deux fils : Henri (II) et Frédéric (II). Pour y installer sa jeune femme, Frédéric Du Pasquier avait fait construire, sans doute avec l'argent et l'assentiment de sa mère, la belle maison d'habitation dont il est question dans l'acte de 1822. Toute en pierre de taille jaune, d'un sobre style Empire, elle s'ouvre, au sud, sur une terrasse-jardin, flanquée de deux charmants pavillons et qu'on avait à grands frais gagnée sur le lac. Tout à côté s'abritait, derrière le mur ouest, le port d'embarquement des indiennes.

A cette époque, la fabrique ne comptait pas moins de 28 chaudières, un satinage à eau et un satinage à bras. Les couleurs étaient délayées et mises à chauffer, non plus dans de petits chaudrons, mais dans de grandes *casses à pieds*, soit à trépied, pourvues de longs manches. Sur les 583 ouvriers qui y étaient occupés, 330 appartenaient à la juridiction : c'était presque le tiers de la population.

L'activité de Cortailod s'intensifia encore lorsque, le 24 décembre 1830, le gouvernement prussien qui avait intérêt à ménager l'indiennage neuchâtelois fit annoncer, sous réserve de modifications ultérieures, que le ministre des finances accordait aux fabricants de la Principauté l'importation en Prusse d'une quantité indéterminée de leurs pièces d'indiennes, dès le 1^{er} janvier 1831. Un impôt de 20 Reichsthaler par quintal serait seul perçu. Cette décision était d'autant mieux venue que les deux tiers de la fabrication annuelle, soit 80.000 pièces, s'écoulaient dans les provinces prussiennes, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse-Darm-

stadt, celui de Bade aussi, qui devaient par la suite s'agréger au système prussien des douanes (Zollverein). D'autre part, tous les États autrichiens, y compris le royaume lombard-vénitien, la France et la Russie étaient, à cette époque, complètement fermés. Un droit élevé privait aussi les Neuchâtelois du marché des Pays-Bas, du Piémont, du royaume de Naples et des États romains.

De 18.000 pièces qu'elle était en 1831, la production annuelle de Cortaillod passa à 33.000 et 34.000, les années suivantes. Rien que pour la Prusse, les exportations augmentèrent de 7000 à 17.000 pièces.

En plein milieu de ce lustre de prospérité, la maison Vaucher, Du Pasquier se scinda comme s'était scindée la maison Pournalès. Quelques associés fondèrent la maison Du Bois, Du Pasquier & C^{te}, qui se chargea de la fabrique de Neunkirchen, près Vienne, appartenant à Vaucher, Du Pasquier. Elle devint plus tard la propriété de M. Charles Du Pasquier ⁶. Les autres associés, soit Frédéric Du Pasquier-Roulet, Alphonse Du Pasquier-Vaucher, Charles Du Pasquier-Kybourg (que nous retrouverons à Marin) et Charles-Auguste Borel, fondèrent, le 1^{er} février 1833, une nouvelle maison Vaucher, Du Pasquier pour poursuivre l'exploitation de Cortaillod ⁷.

Frédéric Du Pasquier transporta dans sa fabrique le siège de la nouvelle société Vaucher, Du Pasquier, qui avait été jusqu'alors à Neuchâtel. Sa mort, survenue le 10 août 1838, fut une catastrophe pour la maison qui se trouvait aux prises avec de nouvelles difficultés. En 1836, en effet, le permis d'importation illimité en Prusse avait été retiré et celle-ci strictement contingentée. L'avenir s'annonçait sombre. Les anciens

associés de Frédéric Du Pasquier prirent-ils peur ? Jugèrent-ils ses fils trop jeunes ou trop peu expérimentés pour se tirer d'affaire ? Le fait est que, de la société Vaucher, Du Pasquier, il ne resta plus qu'Auguste Coulon — marié à Olympe, fille aînée de Frédéric — et Charles-Auguste Borel. Ils s'adjoignirent cependant Henri Du Pasquier (II), directeur de la fabrique. Sa mère, M^{me} Du Pasquier-Roulet, restait commanditaire. Bientôt d'ailleurs, la société se rétrécit encore et ne fut plus, dans les dernières années, qu'une entreprise strictement familiale.

Élevé par un père sévère et qui sans doute menait ses enfants comme ses ouvriers, Henri Du Pasquier (-Baux) paraît s'être développé assez tard. Dans sa jeunesse, il avait passé plus d'une année (1833-1834) à Berlin et fréquenté les milieux politiques et militaires les plus influents, puisqu'il y dîna même en compagnie du jeune Bismarck, le futur chancelier. Il avait été recommandé ou même confié à Jean Persoz, qui fut plus tard professeur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg, le gendre de Louis Verdan, des Isles. Un peu comme un précepteur, celui-ci suivait le jeune Neuchâtelois dans tous ses déplacements. Plus tard, Henri Du Pasquier s'était aussi rendu, par Paris et le Havre, en Angleterre ; il avait visité Londres, Manchester et Liverpool — non en touriste, bien entendu, mais en indienneur qui se renseigne. Tout de même, cela ne l'eût pas empêché d'ouvrir les yeux sur les pays qu'il traversait, de formuler parfois un jugement à propos des mœurs françaises ou anglaises, pourtant nouvelles pour lui. Or ses journaux de voyage — rédigés avec une extrême précision de détails — sont les plus plats du monde. Il n'y

relate que des faits, surtout des faits personnels : l'heure de son lever, de son coucher, de sa toilette ou de son déjeuner. Jamais un mouvement d'enthousiasme ou de plaisir, jamais un mot d'approbation, jamais — et ceci est un comble, pour un Neuchâtelois ! — jamais une critique !

Pourtant son activité dans la fabrique prouve qu'il était loin de l'insignifiance. Doué de sens pratique et d'un esprit positif, il sut fort bien, une fois en place et libéré de la tutelle paternelle, prendre ses responsabilités. Rien ne fut négligé pour soutenir l'ancienne réputation de Cortaillod. En 1840, Henri Du Pasquier fit encore un voyage d'affaires en Italie ; puis il se rendit, en 1851, passant par l'Espagne et le Portugal, à Londres où l'on venait d'inaugurer l'exposition universelle. C'est probablement d'Angleterre qu'il rapporta les modèles d'une mécanique pour le blanchiment continu, de l'hydro-extracteur, des tambours apprêteurs et de la machine à imprimer au rouleau en deux et trois couleurs qu'il fit installer dans sa fabrique. Toutes ces nouveautés surgissaient les unes après les autres, rendant la concurrence toujours plus difficile à soutenir, engloutissant les capitaux disponibles. Privé de débouchés en Europe, Henri Du Pasquier réussit à s'en faire ouvrir — comme d'ailleurs les Bovet de Boudry — dans le Levant et au delà des mers. Les indiennes de Cortaillod se vendaient à Constantinople, à Bucarest, à Odessa, Smyrne, Alexandrie, aux Indes et dans les deux Amériques. Dans les dernières bonnes années, la Fabrique Neuve imprimait encore de 30.000 à 40.000 pièces de 30 à 40 aunes. Plus tard, elle tenta de se soutenir en substituant à l'impression sur coton celle sur soie, sur laine et coton ou laine et soie.

Tant de courage et d'ingéniosité ne purent sauver la fabrique. Avec son jeune frère Frédéric (II), Henri Du Pasquier assumait, en 1854, la lourde et mélancolique tâche de liquider cette maison qu'avait édifiée avec tant de zèle et d'amour son arrière-grand-père et qui avait fait, durant quatre générations, l'orgueil et la prospérité de sa famille. Comme l'horlogerie paraissait offrir dans le pays des perspectives de stabilité, il y consacra, dès 1859, les bâtiments vides de l'indienne. Ce sont aujourd'hui les Câbles de Cortaillod S. A. qui les occupent.

Si Henri Du Pasquier a rédigé d'épais journaux de voyage, c'est qu'il avait le goût d'écrire. Placé au cœur du problème, cet homme généreux avait pressenti la gravité des questions que soulevait le développement du machinisme et de l'industrie. Il les a exposées dans son étude sur *Le malaise des classes ouvrières* (1869). Député au Grand Conseil de 1850 à 1870, pacifiste convaincu, il publia aussi un ouvrage sur *Le crime de la guerre dénoncé à l'humanité*. En adressa-t-il un exemplaire au chancelier de fer, son ancien commensal ?

Chez un bouquiniste de Genève, un avisé chercheur a retrouvé les règlements de la fabrique de Cortaillod⁸. S'ils sont malheureusement d'époque tardive (1827), ils n'en donnent pas moins une idée précise de la manière à la fois sévère et patriarcale dont les ouvriers étaient traités.

Le travail commençait et finissait en toutes saisons avec le jour. C'est dire qu'en été, la journée allait de 5 h. du matin — le lundi, de 6 h. — à 7 h. du soir. Les ouvriers qui habitaient des villages éloignés, comme Bôle ou Rochefort, quittaient parfois leur domicile à 4 h. Le samedi, le travail cessait un peu plus tôt : en janvier et février, à 4 h. ; en mars, à 5 h. ;

en avril, à 5 h. 30 ; en mai, juin, juillet, août, à 6 h. ; en septembre, à 5 h. 30, et ainsi de suite. Si, dans l'après-midi, les ouvriers prenaient ce qu'on appelait le *petit goûter*, ils devaient rester une demi-heure de plus au travail. Le samedi, les goûters n'étaient pas tolérés. Bien entendu, ne fût-ce qu'à cause des risques d'incendie, dans ces bâtisses de bois, l'usage des pipes était sévèrement interdit. Défense à tous les ouvriers, et de la manière la plus expresse, d'accepter quoi que ce soit des domestiques de MM. Sacc⁹ et Frédéric Du Pasquier qui habitaient la maison de maître attenante aux ateliers. On devine à quels abus il s'agissait de parer !

La cloche, suspendue dans la cour, au mur du bâtiment principal, annonçait l'entrée et la sortie des ouvriers. Cependant ils ne devaient pas quitter l'ouvrage avant que le contremaître eût crié : Halte ! Une retenue de 4 batz¹⁰, plus tard d'un huitième de leur salaire, punissait les ouvriers qui se présentaient à leurs tables plus de 5 minutes après le commencement du travail. Toutefois ceux et celles qui, pour cause de maladie ou pour toute autre raison plausible, désiraient échapper à la règle pouvaient s'annoncer au surveillant. Il les autorisait alors à prendre le travail une heure précise après leurs camarades et à se retirer une heure avant. Tout contremaître tenait un registre des amendes. Elles étaient payées chaque quinzaine et versées à la caisse de la fabrique à la fin de l'année.

Un système très habile de retenue attachait l'ouvrier à la manufacture et assurait la stabilité du personnel. Chaque jour, on retenait, sur le salaire de l'ouvrier, un batz et demi, soit 18 batz par quinzaine. Le total lui était remis à la fin de la campagne. Si, durant ce temps, il avait quitté la fabrique

contre le gré de ses chefs, s'il s'était montré négligent ou insubordonné, il perdait sa retenue. En entrant dans la maison, au début de chaque campagne, tout ouvrier devait signer une déclaration selon laquelle il acceptait ce système. Il signait aussi un *supplément* au règlement, s'engageant à le respecter et à le faire respecter, comme à ne jamais en appeler à la justice pour des difficultés quelconques survenues entre lui et ses chefs, mais à s'en rapporter, dans tous les cas passibles, à la décision de M. le comte de Pourtalès¹¹, maire de Cortaillod, « qui jugera seul, souverainement et sans appel ».

Les contremaîtres et certains ouvriers — ceux probablement qui allumaient les feux à l'aube et les surveillants — habitaient dans l'enceinte de la fabrique. Mais il leur était interdit de rentrer chez eux en dehors des heures de repas. « Hors les cas de maladie, dit le règlement, nul ne doit s'absenter de la fabrique sans permission, sous peine d'être noté pour une perte de temps double de celle qu'il aura fait éprouver. » A cause des distances qui séparaient souvent le domicile de l'ouvrier de la fabrique, le repas de midi, apporté dans une musette ou un panier, se prenait à la manufacture.

La direction n'en avait pas moins grand souci de la condition familiale des ouvriers. C'est ainsi que les parents âgés ou malades d'un célibataire avaient droit au tiers de son salaire qui leur était remis directement par le comptable. La fabrique habillait à ses frais les *tireurs* et autres jeunes manœuvres lorsqu'ils faisaient leur première communion. Toutefois, comme il y avait des abus, il fut décidé que « si, parmi les manœuvres qui auront été habillés par la fabrique, il s'en trouve qui, par un motif quelconque, cessent d'être occupés

dans la fabrique, dans l'année qui suivra, leurs parents seront tenus de rembourser en plein ce que l'on aura payé pour eux, et s'ils partent une année plus tard, ils rembourseront la moitié. Ce ne sera qu'au bout de deux ans complètement révolus que l'ouvrier habillé ou les siens n'auront rien à payer ».

Comme le recrutement des dessinateurs et graveurs était difficile, leur règlement s'exprimait en termes fort mesurés, sous forme de recommandation ou de rappel. « On fait connaître ces dispositions à Messieurs les graveurs, en les priant de s'y conformer. » Celui des manœuvres adoptait un tout autre ton. Cependant, à cause de la modicité de leurs salaires — 8 batz en moyenne par jour — aucune amende n'était prévue pour les contraventions, mais bien le renvoi pur et simple. Du 1^{er} mars au 30 octobre, la saison des longues journées, le salaire était naturellement plus élevé.

L'usage voulait que l'on fit de temps à autre, à titre d'encouragement, des distributions de vin aux ouvriers. En 1827, cette coutume fut supprimée, « sauf dans le cas d'un travail extraordinaire et pénible ». Les heures supplémentaires se payaient à raison d'un batz par heure pour les manœuvres gagnant 7 batz et au-dessus et d'un demi-batz pour ceux dont le salaire se tenait au-dessous.

Le règlement des imprimeurs comptait 40 articles : ce n'était pas une plaisanterie ! En voici quelques-uns : ils intéressent autant par les renseignements techniques qu'ils fournissent que par leur caractère social.

1. On devra toujours se servir des châssis marqués pour la couleur que l'on travaille. Pour cet effet, les demander au contremaître ou les lui montrer avant de s'en servir, sous peine d'une amende de 10 batz.

2. Chaque fois que l'on change de couleur, on doit aussi changer de châssis, lors même que ce serait des couleurs qui se travaillent dans des châssis de même marque, sous peine d'une amende de 5 batz.

3. On observera le même ordre pour les *sceillots* (*sic*) et *vergettes*¹²; ceux et celles marqués R. ne serviront que pour fin rouge, second rouge, petit rouge, cerise, cochenille, orange, cire et citron et pour aucune autre couleur. Les laver et sécher sous peine d'une amende de 5 batz.

4. Pour les fonds cerise, rouge, orange, cochenille et autres, on ne devra se servir que des draps¹³ marqués R sous peine d'une amende de 3 batz, et par contre ceux qui se serviraient de ces draps pour d'autres couleurs paieront une amende de 3 batz.

5. On devra toujours avoir une toile cirée entre le châssis et le faux cadre, excepté pour les mignonnettes et les fonds bronze. On les tiendra toujours bien propres. L'une sera contremarquée et servira pour toutes les couleurs pour lesquelles on se sert du châssis en rouge et l'autre pour les autres couleurs, sous peine d'une amende de 5 batz.

6. On doit visiter son faux cadre tous les jours et n'en jamais employer qui ait le plus petit trou, sous peine d'une amende de 5 batz.

7. On ne doit jamais avoir plus d'une seule couleur et, s'il est nécessaire, de bain de la même couleur, sous peine d'une amende de 5 batz.

8. Quand on commence une pièce en fond, on doit faire attention que l'on ait assez de couleur pour la finir, sous peine d'une amende de 5 batz.

9. On ne doit pas non plus prendre trop de couleur, surtout à l'amidon; on ne doit en avoir que pour la journée et pour finir sa pièce le lendemain, et tout imprimeur qui se servira de couleur à l'amidon qu'il aura depuis plus de deux jours paiera une amende de 3 batz.

11. On devra laver son faux cadre dans la sortie du baquet chaque fois que l'on change de couleur, ainsi que la toile cirée; mais on doit surtout les laver tous les samedis et ne jamais permettre que les *tireurs* fassent cet ouvrage, non plus que fermer les contrevents, fenêtres, etc. sous peine d'une amende de 5 batz.

13. Chaque imprimeur doit brosser, nettoyer, laver lui-même ses planches, en un mot les tenir en état, sans permettre que son tireur

y touche, sous aucun prétexte ; on doit les laver au moins à tous les repas et dès que l'on a fini un dessin, afin que la couleur ne sèche pas sur la planche, sous peine, à chaque contravention, d'une amende de 5 batz.

14. On balaiera les boutiques¹⁴ les mercredis et samedis et on aura soin de bien nettoyer les tables et bancs, et pour ne pas tacher ou salir les pièces, on portera à l'étendage toutes les pièces finies et on couvrira avec des draps celles qui restent dans les boutiques, commencées ou non, sinon on paiera à chaque contravention 2 batz.

15. On ne devra jamais mettre de côté une pièce, ni enlever la couleur (c'est-à-dire la rapporter à la cuisine) sans la montrer au contre-maître, sous peine d'une amende de 3 batz.

16. Chaque fois que l'on changera une ordonnance sans permission, on perdra la façon des pièces que l'on fera de plus ou de moins.

17. Celui qui marquera mal ses pièces, soit le numéro du dessin, soit le numéro de la toile, soit pour le fond, paiera, pour chaque pièce, une amende de 1 batz.

18. Défense de porter aucun drap de table ni autre ustensile dehors de la fabrique, sous peine de 10 batz.

19. Les contremaîtres sont chargés de faire quitter le soir ainsi que de faire recommencer. On doit toujours égaliser sa table après qu'on l'aura quittée, et rien de plus, à moins que l'on ait le bout de la pièce, dans quel cas on devra la finir. On paiera par contravention 2 batz.

20. Chaque fois que l'on change de châssis, on doit porter pour laver celui que l'on vient de sortir, sous peine d'une amende de 2 batz.

21. Le samedi, on doit reporter à la cuisine toutes les couleurs excepté le noir, sous peine d'une amende de 3 batz.

22. On ne doit jamais tirer des bouts¹⁵ sur sa table, sans étendre sa pièce au haut de la table. Encore ce ne doit être que pour la finir, sous peine d'une amende de 1 batz.

23. Tout imprimeur qui fera chercher du vin hors de l'heure de midi à 1 h. et de 4 à 4 h. 30, en la saison des petits goûters, aura son vin confisqué et paiera une amende de 4 batz.

24. On ne doit jamais prendre ni sceillots ni vergettes d'un autre imprimeur, sans permission, sous peine d'une amende de 5 batz.

25. Les contremaîtres devront noter le temps perdu des imprimeurs dès que l'on vient le matin une demi-heure après que l'on a commencé ; il note *une heure* et on punira les paresseux et ceux qui perdront du temps sans permission, en leur donnant les ouvrages les plus mauvais.

27. Chaque imprimeur devra porter lui-même ses pièces à l'éten-dage, sous peine d'une amende de 5 batz.

28. Défense de faire laver des pots, assiettes, hors des heures de repas, sous peine d'une amende de 5 batz.

29. Tout imprimeur qui aura besoin de couleur devra s'adresser au contremaître qui lui délivrera un cachet contre lequel la couleur lui sera remise par un des préposés à la cuisine. Tout imprimeur qui prendrait lui-même de la couleur à la cuisine sans prévenir paiera une amende de 10 batz.

30. Tout imprimeur qui jettera ou laissera perdre de la couleur qui aurait encore pu servir et qui ne la remettra pas exactement à la cuisine des couleurs paiera une amende de 10 batz.

31. Chaque imprimeur sera responsable de la conduite de son tireur et des dégâts qu'il pourra commettre pendant les heures de repas ; les vitres cassées soit au-dedans soit au-dehors de la boutique, seront payées par l'imprimeur... 4 batz.

32. Tout imprimeur passera¹⁶ lui-même les pièces qui lui seront remises pour l'impression, afin de s'assurer qu'elles ne contiennent aucune tare. A défaut, il sera responsable des tares qui pourront s'y trouver, comme s'il les avait faites lui-même et paiera pour chacune une amende de 3 batz.

33. Tout imprimeur qui laissera des lisières blanches à sa pièce perdra sa façon.

34. Défense à tout imprimeur de travailler en l'absence de son tireur, sous peine d'une amende de 3 batz.

35. [Concerne la retenue.]

36. Tout ouvrier qui aura quelque réclamation à faire devra s'adresser directement au chef de l'établissement qui y fait droit, s'il y a lieu. Par contre, on n'écouterà aucune réclamation faite tumultueusement ou en corps et les personnes qui en auront été les organes seront irrémisiblement congédiées.

37. Tout acte d'insubordination de la part d'un ouvrier à l'égard d'un contremaître ou supérieur, soit en paroles, soit par geste ou par voie de fait, sera puni par le renvoi de l'ouvrier.

38. Tous les ouvriers, sans exception, doivent obéir à l'invitation de la personne chargée de faire la police pendant les heures de repas. Tout contrevenant sera mis à l'amende de 3 batz.

41. Le présent règlement sera lu chaque année à l'ouverture de la campagne, dans chaque boutique, pendant trois jours consécutifs, afin que personne ne prétexte cause d'ignorance ; il sera de même obligatoire pour tous les ouvriers qui seraient entrés dans la fabrique après l'ouverture de la campagne, lors même qu'ils prétexteraient n'en avoir pas eu connaissance, par la raison que les retenues ayant lieu toutes les quinzaines, ceux qui n'auront pas réclamé de suite seront censés avoir consenti.

Le règlement pour les rentreuses est sensiblement pareil au précédent. Voici cependant quelques articles qui les concernent plus particulièrement.

6. On devra mettre son cachet au bout de la pièce, sous peine d'une amende de 1 batz.

7. On devra aussi mettre la marque *Jaune solide* lorsqu'on travaillera avec cette couleur, sous peine d'une amende de 1 batz.

8. Quand on fera des mouchoirs, mettre un *B* pour la bordure et un *F* pour le fond, sous peine d'une amende de 1 batz.

9. On ne doit pas envoyer de pièces à l'étendage par son tireur, sous peine d'une amende de 5 batz.

10. On ne doit pas porter toutes fraîches ses pièces à l'étendage, sous peine d'une amende de 5 batz.

13. On ne doit pas laver ses planches dans les boutiques, sous peine d'une amende de 5 batz.

14. Celle qui oubliera sa planche dans le bain paiera une amende de 5 batz.

16. Celle qui se servira de son sceillot pour tout autre usage que celui auquel il est destiné paiera une amende de 5 batz.

17. On ne doit pas verser de l'eau ou autre chose par la fenêtre, sous peine d'une amende de 5 batz.

18. Celle qui entrera dans la boutique avec une mantille mouillée ou une chose mouillée, comme aussi celle qui y portera de l'eau pour mettre tremper ses vergettes ou sa toile cirée ou autre chose paiera une amende de 5 batz.

19. On ne doit pas envoyer son tireur dehors de la fabrique entre les heures de repas, sous peine d'une amende de 5 batz.

20. On ne doit pas laisser ouvrir les fenêtres ni les contrevents par son tireur, sous peine d'une amende de 5 batz.

23. Toute *tireuse* qui aura taré une pièce en la tirant en long paiera pour une tare 3 batz.

32. Défense à toute rentreuse de porter à l'étendage d'autres pièces que les siennes, sous peine d'une amende de 1 batz.

33. Toute rentreuse faisant des mouchoirs ou des robes à bordure devra mettre à côté de son cachet un chiffre indiquant l'ordre dans lequel elle aura travaillé. Si, par exemple, la bordure a été rentrée la première, elle mettra le chiffre 1 à côté du *B* ; si elle a été rentrée après le fond, elle mettra le chiffre 2 à côté du *B* et de même pour le fond. Toute rentreuse qui y manquera paiera 2 batz.

A les lire ainsi, ces règlements ont un air draconien. Toutefois, si l'on y regarde de près, on s'aperçoit que chaque article se justifie. Le travail confié aux ouvriers était particulièrement minutieux. La moindre négligence pouvait produire des taches — ce qu'on appelait des *rapplicages* —, des déchirures, et abîmer irrémédiablement la pièce. D'où lourde perte pour le

fabricant qui se voyait refuser la marchandise. D'autre part, il est évident que, dans une grande entreprise comme celle de Cortailod, un ordre strict doit régner. Le système des amendes est aujourd'hui encore en vigueur dans certaines fabriques ; en Italie, par exemple, dans les ateliers de soieries.

Si on lit entre les lignes, les règlements de Cortailod prouvent que les ouvriers n'avaient pas le sentiment de la solidarité. La tendance était de rejeter ses fautes sur les camarades. Quant aux repas en commun, pris dans la boutique, c'étaient évidemment de belles occasions de déroute, avec ces coquettes de *pinceleuses* et ces polissons de *cherche-planches* !

Les tireurs ! Les *cherche-planches* ! Voici les articles qui les concernent.

34. Chaque contremaître est tenu, sous sa responsabilité, de faire connaître au chef de l'établissement les *tireurs* qui, soit par incapacité ou par négligence, ne s'acquittent pas exactement de leur devoir. Dans ce cas, les dits tireurs seront immédiatement congédiés. On pourra, *si les circonstances le permettent*, autoriser les rentreuses dont les tireurs sont congédiés à se servir pendant huit jours du tireur de l'une des tables voisines, mais au bout de ce temps-là, elles devront s'être procuré un tireur au gré du contremaître, à défaut de quoi elles resteront chez elles jusqu'à ce qu'elles puissent présenter un tireur convenable.

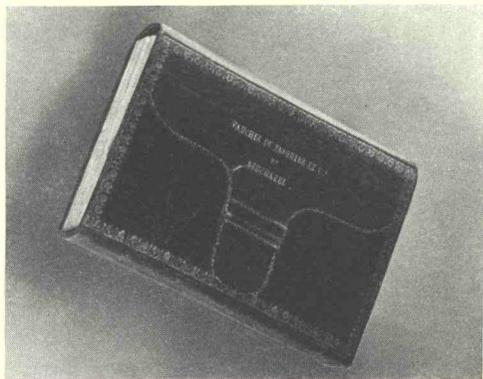
35. On ne permettra plus aux rentreuses de se servir de leurs enfants comme tireurs, ni même de leurs frères et sœurs.

Pourquoi ? Que redoutait-on de la part des ouvrières ? Trop d'indulgence ou trop de sévérité ? Il est clair que la présence de ces enfants dans les ateliers était une cause constante de désordres et de difficultés. D'un côté, parce que, soumis tout au long d'une interminable journée à une sévère discipline, garçons et fillettes éprouvaient un irrésistible besoin de dé-



*Manufacture de Coiles peintes
de Messieurs Vaucher Du Pasquier et C^{ie}*

22. LA FABRIQUE NEUVE, A CORTAILLOD, VERS 1830



23. PORTEFEUILLE DE VOYAGE
de la maison Vaucher, Du Pasquier



24. MODÈLE AVEC ORDONNANCE (LES ISLES)

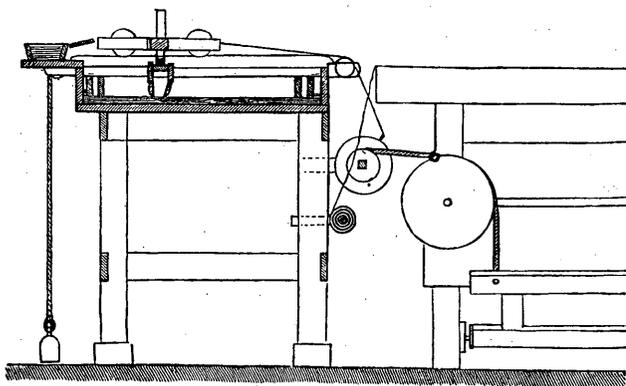
tente. De l'autre, parce que les ouvriers les maltrahaient et cherchaient à se décharger sur eux de toutes sortes de besognes auxiliaires. Hommes et femmes se passaient sur ces souffredouleurs impatiences et fatigues.

En principe, les *tireurs* devaient compter pour le moins 7 ans, mais le journal d'un vieux Neuchâtelois qu'on nous a signalé parle d'un bambin de 5 ans employé dans une fabrique. Le comble, c'est que ces enfants qui avaient travaillé douze heures d'affilée — ou presque — devaient encore, le soir, de 7 à 9 h., suivre l'école de fabrique organisée trois fois la semaine. Durant ces six heures d'étude, on prétendait leur inculquer à hautes doses tout ce qu'apprenaient en classe leurs camarades plus favorisés. Pauvres petites têtes dodelinantes, pauvres minois blêmes et tirés, pauvres mirettes qui se ferment ! En vérité, l'homme est plus bête encore que méchant.

Dès lors, comment s'étonner que la mortalité fût forte parmi les ouvriers. Beaucoup mouraient jeunes, très jeunes, sans qu'on sût exactement pourquoi. Les drogues qu'ils maniaient contenaient-elles quelques substances nocives ? A la cuisine des couleurs, des vapeurs se répandaient, souvent très pénibles à respirer. Mais c'est surtout l'emploi longtemps empirique du chlore pour le blanchiment et sa préparation dans la fabrique même qui causèrent des accidents. Ses émanations incommodaient parfois les ouvriers jusqu'à leur faire perdre connaissance. Existait-il à Cortaillod, comme à Bienne, chez François Verdan, une pharmacie roulante à la disposition du personnel ? On peut l'espérer. Mais, dans toutes les fabriques de cette époque, l'hygiène laissait beaucoup à désirer. Quant

à l'exploitation de l'enfance dans l'industrie, elle était, en Europe, générale.

A Cortaillod, MM. Frédéric et Henri Du Pasquier s'en préoccupaient. Durant plus d'une dizaine d'années, le premier chercha inlassablement le moyen de remplacer le tireur vivant



par une mécanique. S'inspirant de modèles anglais qu'il perfectionna en les simplifiant, il finit par construire ce qu'il appela un *tireur mécanique*. C'était un appareil d'un entretien facile, adaptable à chaque table d'imprimeur, et dont le coût variait entre 30 et 40 francs, selon les lieux, à cause des frais de transport. Actionnées par une pédale, deux règles de bois articulées se promenaient à la surface du châssis et y étendaient régulièrement la couleur. Frédéric Du Pasquier, qui avait pris son brevet en Autriche, fit d'abord monter à Cortaillod, avec sa nouvelle mécanique, vingt-huit tables d'imprimeur. Comme, après huit ou dix mois, le résultat lui paraissait excellent, quinze jours avant sa mort (août 1838), il en fit équiper toutes

les autres. Pour l'usage de cet appareil, l'imprimeur payait un batz par jour, donc moins du tiers de ce que lui coûtait un tireur vivant¹⁷.

Dûment autorisé par M. Du Pasquier-Roulet, chef de la maison Vaucher, Du Pasquier, Philippe Suchard — le futur fondateur de la chocolaterie de Serrières — s'occupait de placer le tireur mécanique en dehors du canton. Une circulaire très engageante fut adressée aux indienneurs de la Suisse allemande. Pour communication du mécanisme complet, Ph. Suchard fixait le prix de 3000 francs de France pour une maison de 200 tables et au-dessus, de 2000 francs pour 100 tables et au-dessus, de 1000 francs pour 50 tables et au-dessus. Il offrait de remettre à l'essai, pour servir de modèle, dans chaque établissement qui en ferait la demande, un *tireur mécanique*, pour le prix de 45 francs. Le coût des journées du mécanicien et de l'imprimeur envoyés pour les monter et faire la démonstration ainsi que les frais de voyage se montaient à 50 francs.

Au nom de dix indienneurs glaronnais, Egidio Trumpy offrit d'acheter ferme le secret du *tireur mécanique* pour la somme de 6000 francs. Comme Frédéric Du Pasquier avait décliné cette proposition, Ph. Suchard se chargea de poursuivre l'affaire. On transigea pour 7000 francs. Toutefois les plus importants fabricants de la vallée de la Linth refusèrent de coopérer avec les soumissionnaires. Ils faisaient valoir que « les sujets propres à être employés au tirage abondaient dans leur pays ; ceux-ci étaient par conséquent si bon marché que l'on jugeait inutile de les remplacer par une mécanique ». La grosse maison Jenny & Blumer, à Schwanden, se récusait aussi « parce qu'on

y était depuis longtemps occupé à la découverte d'une machine du même genre »¹⁸.

Le 18 décembre 1838, Ph. Suchard signait avec MM. Vaucher, Du Pasquier une convention pour l'exploitation du *tireur mécanique*, acquérant ainsi le droit de vente de l'appareil pour tous les pays appartenant à l'Autriche, la Bohême, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et, en Suisse, les cantons de Glaris, Saint-Gall et Zurich¹⁹. Les frais devaient être d'abord à la charge de MM. Vaucher, Du Pasquier, mais remboursables dès les premières ventes. Quant aux bénéfices nets de cette coopération, Vaucher, Du Pasquier touchait les trois quarts et Suchard, le reste. Celui-ci se faisait donc courtier en *tireur mécanique*, « afin, disait-il, de mettre cette utile invention à la portée de tous les établissements, même des moins importants, et de soustraire ainsi un nombre considérable d'enfants à l'influence d'un travail forcé dans un air malsain, travail accompagné trop souvent de mauvais traitements et de pernicious exemples ».

Par malheur, les ouvriers glaronnais eux-mêmes firent obstacle à l'installation de ces mécaniques ; ils y voyaient un manque à gagner. Plus que la santé de leurs enfants, presque tous occupés dans les fabriques, leur importaient les salaires, pourtant minimes, versés au budget familial.

De cette époque — ou même d'un peu plus tôt — date l'appareil de suspension, placé au-dessus de la table de l'imprimeur et qui remplaçait aussi une part des services du *tireur*. Au moyen d'une pédale actionnée par l'ouvrier au fur et à mesure de son travail, la toile imprimée, enroulée au long bout de la table sur un cylindre de bois, se dévidait lentement

et gagnait en pente douce les barres de séchage accrochées au plafond.

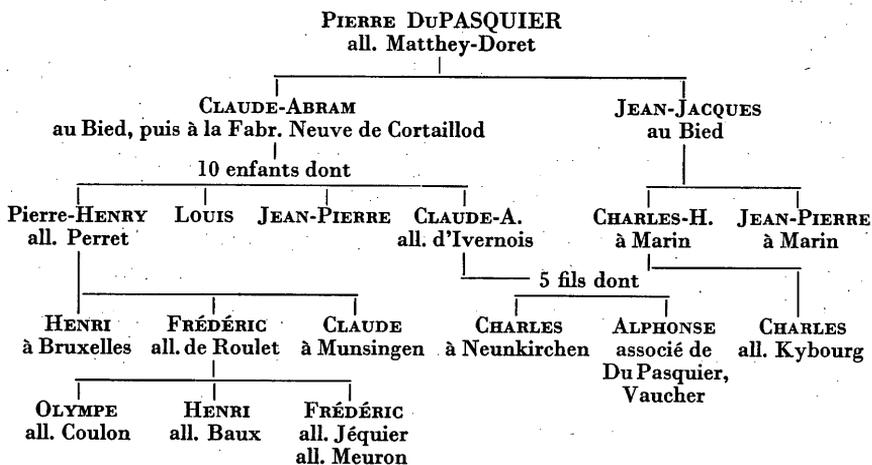
La *question des salaires* est très difficile à apprécier, surtout à cause des déperditions successives de valeur qu'a subies notre monnaie, mais pour d'autres raisons encore. Les livres de compte de Cortailod et de Vauvillers sont là, en grande partie, avec les noms des ouvriers, des *pinceleuses* et des *rentreuses*, avec leurs salaires respectifs. Mais, outre que ces salaires ont varié sans cesse, on ne sait jamais si la retenue a été déduite, ni les amendes dont le montant variait, lui aussi. Ces manuscrits sont couverts de signes mystérieux ; la clef nous échappe. Ce qui est toutefois certain, c'est que, dans la Principauté de Neuchâtel, les ouvriers étaient beaucoup mieux payés qu'à Bienne, par exemple, et ailleurs en Suisse.

En 1840, le salaire moyen d'un imprimeur était, à Cortailod, de 265 Livres²⁰ par an ; à Boudry, de 247 ; aux Isles, de 259. Le salaire d'un dessinateur ou graveur était, à Cortailod, de 448 Livres ; à Boudry, de 860 ; aux Isles, de 688. Ils étaient donc bien plus largement rétribués que les imprimeurs. Enfin la paie moyenne d'un manœuvre était de 285 Livres à Cortailod ; de 260 à Boudry ; de 239 aux Isles. Dix ans plus tard, un dessinateur touchait environ 3000 francs, puis 2000, à cause de la crise des débouchés. Les manœuvres recevaient 1 fr. 50 par jour et les cherche-planches, 50 centimes²¹.

Jusqu'à la fin de l'indiennage, les salaires ne cessèrent de baisser et sans doute finirent-ils par être tout à fait insuffisants. Si la chute de cette industrie avait été instantanée, les ouvriers eussent pris un parti radical et désespéré : celui d'émigrer en masse ou de changer de métier. Mais le mouvement alla tou-

jours déclinant. Tour à tour on travaillait et on chômait. A chaque reprise, imprimeurs et manœuvres sentaient renaître leur courage. Ils en tiraient prétexte pour se cramponner à leur métier, à leur fabrique qui ne pouvaient plus les nourrir.

Tout au contraire, dans les périodes prospères, du XVIII^e siècle surtout, les ouvriers se jugeaient sans doute bien rétribués puisqu'ils affluaient. Louis Favre a écrit que ce fut un peu « notre fièvre de l'or ». Du haut en bas de l'échelle sociale, on prit l'habitude de la dépense et, lorsque vinrent les années maigres, les restrictions apparurent comme une injustice du sort. Ainsi l'histoire se répète, et nous en savons quelque chose.



NOTES

¹ Alors que notre ouvrage allait être livré à l'impression, nous avons appris que M. Eugène de Coulon venait de faire don aux Archives de l'État de Neuchâtel des archives de la Fabrique Neuve de Cortaillod. Elles passaient pour avoir été depuis longtemps détruites. Il semble bien d'ailleurs qu'une partie ait disparu. Ce qu'il en

reste n'en constitue pas moins une masse effrayante de documents en vrac. Il y aurait là matière à écrire une histoire de la fabrique de Cortaillod en dix volumes, ce qui ne la rendrait pas plus intéressante ! Comme il faudra des mois, peut-être des années pour dépouiller et classer tout cela, nous nous voyons obligée de n'en pas tenir compte. Au reste, les sondages nombreux que nous y avons faits n'ont rien révélé de bien nouveau. De fabrique à fabrique, les circonstances et les événements se répètent.

² Souvenirs de M^{me} Françoise de Rougemont, née Bovet, dictés à Charles Bovet, son neveu.

³ 30 mai 1820.

⁴ Registre du commerce.

⁵ Lettre de M^{me} de Roulet-de Mézerac à son fils Eugène. (Hoirie Arthur de Bonstetten.)

⁶ Fils aîné de Claude-Abram Du Pasquier-d'Ivernois (II). Ch. Du Pasquier s'associa avec M. Fatton, alors propriétaire du Bied (Du Pasquier, Fatton). Après eux, la fabrique fut dirigée par MM. Fritz et François de Perrot, puis par M. von Zimmermann-Gollheim, enfin par M. Carl de Dardel. Fermée en 1914. (Renseignements du D^r Edmond de Reynier.)

⁷ On trouvera dans l'ouvrage d'Alph. Petitpierre le détail des avatars de la société Vaucher, Du Pasquier.

⁸ M. le pasteur Julien Bourquin, qui a bien voulu nous les communiquer.

⁹ C'est le D^r Sacc que nous avons vu au Bied soigner les Autrichiens typhiques. Il avait épousé Louise Du Pasquier, fille de Henry Du Pasquier (I), la sœur de Frédéric.

¹⁰ Le batz vaut environ 13 centimes. Pour avoir l'équivalent dans notre monnaie, il faut quadrupler ou même quintupler la valeur, ce qui ferait de 40 à 50 centimes. (Renseignements de M. Léon Montandon.)

¹¹ Louis-Auguste de Pourtalès, fils de Louis de Pourtalès-Guy d'Audanger, petit-fils du Grand Pourtalès (1796-1870). Il fut député aux Audiences générales en 1821, conseiller d'État extraordinaire en 1837, lieutenant-colonel d'artillerie de milices, député au Corps législatif en 1848.

¹² Les *scellots* (*sic*) ou *seillons* pour la couleur ; les *vergettes* étaient un faisceau de baguettes pour « débattre la couleur ».

¹³ Draps pour le châssis et probablement aussi pour la table.

¹⁴ Les ateliers.

¹⁵ Pour ne pas déchirer les bouts, les extrémités.

¹⁶ Passer : soit examiner la pièce pour savoir si elle ne porte pas quelque tare de tissage, quelque trou ou quelque tache.

¹⁷ Les tireurs n'étaient pas considérés comme des ouvriers de la fabrique, mais comme des aides plus ou moins bénévoles des imprimeurs auxquels incombait le soin de les rétribuer.

¹⁸ Dossier de M. Émile Brodbeck.

¹⁹ Dossier de la maison Chocolat Suchard S. A.

²⁰ La Livre de Neuchâtel valait dix batz de 13 centimes, soit environ 1 fr. 30.

²¹ Dreyer, p. 163. Il est curieux de constater que la paie des manœuvres excédait celle des imprimeurs, ouvriers spécialisés. Tout dépendait, pensons-nous, de la catégorie de manœuvres. Ceux qui avaient des travaux lourds et pénibles à exécuter étaient sans doute mieux ou autant payés que les imprimeurs dont le travail demandait une faible dépense de force.

LES ISLES ET GRANDCHAMP

L'histoire des Isles et celle de Grandchamp sont étroitement enchevêtrées. D'abord, parce que leurs roues battaient sur le même bief ; ensuite parce que, durant près d'un demi-siècle, elles appartinrent à la même famille Verdan.

Fondée vers 1727 ¹ par Henri Sandoz ², la manufacture des Isles près Boudry, dite encore *manufacture d'Areuse*, est de beaucoup la plus ancienne des deux. De son activité première, on sait peu de chose. Sans doute la disposition des bâtiments, les procédés d'impression différaient-ils peu de ceux du Bied, mais dans un cadre restreint. La société de commerce Sandoz, Barbier & C^{ie} en assurait l'exploitation. En 1759, Henri Sandoz s'associa avec Jean-Frédéric de Montmollin ³ et Charles-François de Barbier ⁴, sous la raison Sandoz, Montmollin, Barbier & C^{ie}. Ensemble ils acquirent un pré aux Isles, s'engageant à l'entretien de leur portion des *ugines*, soit du canal ⁵. Il y avait donc un autre propriétaire. Probablement les frères Barbier et consorts qui, le 12 août 1760, accordaient à David-François Sandoz ⁶ et à Charles-François de

Barbier permission de prendre de l'eau aux uignes des Isles ⁷.

De son côté, le 23 juin 1761, le conseiller d'État et directeur des sels Henri Chaillet d'Arnex, maître-bourgeois de Neuchâtel, qui venait de perdre son associé de la fabrique du Petit-Cortailod, J.-J. Jequier, achetait à la Brévière (Grandchamp) un pré de 11 poses, avec droit de l'arroser. L'année suivante, il acquérait le droit de jouir du cours d'eau dit le *Vivier de l'Areuse* jusqu'à son pré de Grandchamp. Sur cet emplacement, il construisit alors une manufacture, destinée à servir d'instrument de travail à son fils. En sa qualité de conseiller d'État, Chaillet d'Arnex se passa probablement de l'autorisation d'établir un rouage sur le canal ou se l'accorda à lui-même. Le fait est qu'on ne trouve, dans les actes de Grandchamp, aucun arrêt du Prince accordant à la fabrique l'accensement d'une partie de l'Areuse. Or le droit public de notre pays stipule qu'il ne peut exister de rouages sur les cours d'eau, régle de l'État, qu'en vertu d'une autorisation du pouvoir souverain.

Restait aux Chaillet d'Arnex, père et fils, à s'entendre avec les propriétaires d'amont, soit de la fabrique des Isles. Peut-être n'est-il pas inutile d'expliquer ici qu'au sortir de Boudry, au sud de la digue, une vanne permet de faire dériver une partie de la rivière dans un canal, dit le *Vivier* qui se dirige vers Cortailod. Là où le *Vivier* passe à proximité de la fabrique des Isles, derrière la ferme de Chanélaz, une autre vanne, plus petite, fait dériver un bras du *Vivier* vers cette manufacture. Il y arrive par un aqueduc — autrefois en bois, depuis 1877 en « tôle de fer » — enjambant l'Areuse et, après avoir mis en marche les rouages, coule vers Grandchamp pour y rendre les mêmes services. Toutes ces installations existent encore.

Le 16 août 1776, Chaillet d'Arnex passait donc convention avec David-François Sandoz et Charles-François de Barbier. « La fabrique des Isles ne pourra prendre de l'eau aux *ugines* pour l'usage de sa blancherie que ce qui peut en sortir par une ouverture de 8 pouces en quarré (*sic*) et le restant de l'eau, en son entier, après avoir servi aux différents rouages des Isles devra constamment avoir son libre cours par le canal qui va à Grandchamp, sans aucune autre distraction ou interruption, si ce n'est pour réparation des rouages. »

Cette convention fut renouvelée le 7 décembre 1782, entre MM. de Luze et de Montmollin devenus entre temps propriétaires des Isles, et Deluze frères & Chaillet, propriétaires de Grandchamp. Les parties s'engageaient à supporter les frais d'entretien du bief, chacune sur son terrain, à partir d'une certaine borne ⁸.

Par contrat d'échange mixte ⁹, Chaillet d'Arnex céda Grandchamp le 3 juillet 1795, « à la société connue sous le nom de Louis Verdan & C^{ie}, représentée par M. Louis Verdan, bourgeois de Neuchâtel ». Bourgeois de Neuchâtel, celui-ci l'était d'assez fraîche date. C'est, en effet, le 16 décembre 1765 que son père, Jean-Daniel, avait obtenu des lettres de naturalité pour lui et les siens et, le 5 juillet 1784, permission de prendre bourgeoisie à Neuchâtel. Dans tous les cas, depuis cinq ans, il était, aux Isles, le locataire de MM. Deluze & Montmollin et travaillait à façon pour la maison de commerce Motta & C^{ie} et pour d'autres sociétés du pays.

C'est l'entrée en scène d'une nouvelle famille d'indienneurs qui, dans le cercle neuchâtelois, fait un peu figure d'intruse et qui y introduit une manière nouvelle, plus réaliste, dirait-on

aujourd'hui, de comprendre les affaires. Une famille qui a déployé dans l'industrie des toiles peintes une somme considérable de connaissances et de persévérance, d'énergie et de stoïcisme dans le malheur.

Les Verdan sont originaires de Fribourg où leur nom est mentionné, dans les actes officiels, dès 1340¹⁰. Une branche de la famille s'établit à Sugiez, dans le Bas-Vully, que possédait alors en commun Berne et Fribourg. Jean-Daniel, qui y naquit le 6 décembre 1716, travailla d'abord dans la manufacture du port de Cressier. Sa femme, Marguerite De Vaux, originaire de Lamboing, lui donna deux enfants. Il se transporta ensuite au Petit-Cortailod, où cinq autres vinrent au monde.

Des six fils de Jean-Daniel, cinq firent souche et travaillèrent dans l'indienne. A Bienne, en 1784, François racheta la petite fabrique en déconfiture de Chaudoux, la remonta et y gagna des sommes fabuleuses. Abram, né en 1755, travailla dans plusieurs manufactures du pays, en particulier à Saint-Blaise-Marin. En 1785, le gouvernement fribourgeois l'invita à venir fonder dans son canton d'origine une fabrique d'indiennes. On lui offrait à cet effet un prêt de 22.000 écus, remboursable en vingt ans, sans intérêt. Cet établissement qui occupait une centaine d'ouvriers ne fit pas de brillantes affaires et ferma ses portes dès 1805. Entre temps, Abram Verdan avait loué de MM. de Montmollin les ateliers de la Borcarderie¹¹.

Mais c'est le deuxième fils de Jean-Daniel, Louis, qui nous intéresse. Il était né à Cressier, le 22 août 1745, et avait été baptisé à Cornaux. Lorsque, en 1795, il acheta Grandchamp, il y travaillait depuis dix ans : d'abord comme chef de fabrication, pour le compte de MM. Deluze frères & Chaillet, puis

comme locataire, assumant ainsi à la fois la direction technique des deux entreprises, les Isles et Grandchamp.

Très jeune, Louis Verdan s'était marié à Cortaillod avec Caton¹² Godet, qui lui avait donné cinq enfants, dont Daniel-Henry. Devenu veuf, il convola une seconde fois, en 1780, avec Suzanne Burki, originaire de Diesbach (Berne) mais habitant Vignier (Saint-Blaise). C'était sans doute la fille d'un imprimeur ou graveur de la fabrique de Marin, sinon une *rentreuse* ou *pincauteuse* de cet établissement. Celle-ci lui donna encore seize enfants pour le moins, sur les vingt et un dont il fut gratifié. Avant de s'établir à Grandchamp, il devait avoir appris, dans l'une ou l'autre des fabriques de Cortaillod, les arcanes du métier.

Voici comment Henri Chaillet annonçait à sa clientèle les dispositions nouvelles qu'il venait de prendre.

Neuchâtel en Suisse, 1. I. 1790.

La circulaire de ma société *Deluze frères et Chaillet* de ce jour vous aura appris sa dissolution et comme mon fils qui a déjà travaillé pendant plusieurs années dans mon commerce s'est montré assidu et intelligent dans ces affaires, j'ai résolu de l'associer à moi pour continuer à négocier, non dans la partie des indiennes que nous quittons, que nous abandonnons à notre ci-devant associé, M. Motta, à qui nous faisons commandite, ayant loué notre fabrique à notre ancien fabricant, Louis Verdan, que j'ai l'honneur de vous recommander et qui se dispose à travailler dans ce genre à façon pour tous ceux qui voudraient bien l'honorer de leur confiance. Mais quant à nous, les seules branches que nous cultiverons, sous la raison de *Chaillet d'Arnex et fils* seront la banque, les spéculations et la commission¹³.

Cinq ans plus tard, Chaillet d'Arnex cédait aux Verdan, par voie d'échange, « le domaine prénommé Fabrique de

Grandchamp, gisant dans la juridiction et brévarderie de la ville de Boudry, avec tous les bâtiments, tant pour la fabrication des indiennes que pour l'usage de logements particuliers de maîtres et autres, granges et étables, puits et fontaines, citernes et cours d'eau, rouages et engins attachés aux dits bâtiments, ainsi que tous les champs de la fin de Reuse appartenant au dit sieur Chaillet, valant 80.000 Livres tournois de 10 batz pièce, valeur de Neuchâtel»¹⁴. Aucun meuble de fabrique n'était compris dans cette évaluation. Louis Verdan avait probablement acquis précédemment les installations intérieures, peut-être au moment de sa première location. En échange de Grandchamp, il cédait à Chaillet d'Arnex plusieurs vergers et maisons aux Geneveys-sur-Coffrane comme à Boudry.

A cette époque (1794) une partie des bâtiments de Grandchamp avaient été convertis en manufacture de tabac. Louis Verdan réorganisa toute l'entreprise. Quelques années plus tard, il y imprimait 25.000 pièces par an.

Les sieurs Louis Verdan & C^{ie} n'étaient cependant pas gens faciles à vivre. Hardis en affaires et processifs, ils brimaient volontiers leurs voisins, voire les autorités. Le 31 janvier 1802, le gouvernement les somme de participer, en leur qualité de propriétaires de Grandchamp, aux frais de rétablissement de la digue de l'Areuse et à son entretien futur. Catégoriquement, ils s'y refusent, ayant acheté, disent-ils, la fabrique franche de toute charge. Le Conseil d'État décide alors d'arrêter leurs rouages. Ils se retournent contre Chaillet qu'ils somment de s'engager à leur place. Sinon ils l'assigneront en dommages-intérêts.

En 1807, nouvelle contestation. Il s'agit de la *foule* que

M. de Luze a installée dans sa fabrique des Isles et qui trouble l'eau du *lavage*. Par gain de paix et souci de justice, de Luze s'engage aussitôt « à faire couler dans l'Areuse — par un déversoir — l'eau de la foule, celle de la teinturerie ou lavage des draps, sans la faire aller dans le canal qui conduit les eaux à Grandchamp ». Mais les Verdans ne se déclarent pas satisfaits. Ils soutiennent que, plus il y aura de rouages sur l'Areuse, plus il faudra arrêter souvent le cours d'eau pour le réparer et que cela leur porte préjudice. De nouveau, ils réclament des dommages-intérêts ¹⁵.

Enfin, le 10 mai 1808, le Conseil d'État délibère au sujet « d'une infraction commise par les sieurs Verdans, propriétaires de la manufacture de Grandchamp », qui construisent sur les bords de l'Areuse, sans y être autorisés par le Prince, un nouveau bâtiment. Ces sieurs Verdans, ce sont Louis Verdans, père et fils. Daniel s'était établi à Cortailod comme marchand... d'indiennes probablement. Il devait avoir assumé la partie commerciale de l'entreprise. La construction commencée s'élevait précisément sur un terrain appartenant à Daniel Verdans & C^{ie}.

Le procureur général et conseiller d'État Georges de Rougemont ¹⁶ fait remarquer que l'entreprise de Grandchamp paraît utile. L'ennui, c'est que le bâtiment en question couvre un sentier public, nécessaire à la pêche, et que les Verdans annoncent l'intention d'établir, dans ce bâtiment et sur l'eau qu'ils détournent de l'Areuse, une nouvelle usine. Considérant combien les Verdans se sont écartés de la règle, le Conseil arrête : 1^o qu'ils retrancheront de leur nouveau bâtiment tout ce qui couvre et dépasse le sentier ; 2^o qu'ils n'établiront aucune usine sans l'aveu de Son Altesse.

Signification de cet arrêt fut faite aux propriétaires des deux manufactures : Louis Verdan père et fils à Grandchamp et de Luze-Ostervald, en son domicile du Bied. Pourquoi de Luze ? Parce que la nouvelle usine allait exiger une plus forte contribution de l'eau du Vivier et que Verdan s'était arrangé avec le propriétaire d'amont pour l'en faire profiter au passage.

Mais le Vivier était accensé à la commune de Cortailod pour ses moulins à grain, à soie et sa *rebatte* ¹⁷. Il y eut donc confrontation en l'hôtel de ville de Boudry. On entendit, d'une part, les propriétaires de la Fabrique Neuve sur les inconvénients que pourrait entraîner pour eux la nouvelle usine « construite sur une ligne et dans des dimensions différentes de l'ancienne », de l'autre, les propriétaires des Isles et de Grandchamp. Finalement permission fut donnée aux Verdan d'achever leur construction, mais en réservant expressément les droits de Son Altesse et ceux de la commune de Cortailod d'user de l'eau du Vivier pour ses rouages avant toute autre personne, et aux propriétaires de la mairie de Cortailod, de faire valoir en leur faveur les arrêtés du Conseil. La nouvelle usine ne devait pas absorber plus d'eau que l'ancienne et serait construite selon les prescriptions du procureur général.

L'année suivante, Louis Verdan père mourut (1809) ; son fils Daniel s'associa avec Charles Roulet, son beau-frère, et poursuivit l'exploitation. Quatre ans plus tard, le 30 novembre 1814, le major de Luze-Ostervald, qui songeait à prendre aux Prés d'Areuse une modeste retraite, échangeait le Bied et les Isles contre une série d'immeubles gisant à Boudry, appar-



25. TABLEAU DE FAMILLE VERDAN, A GRANDCHAMP

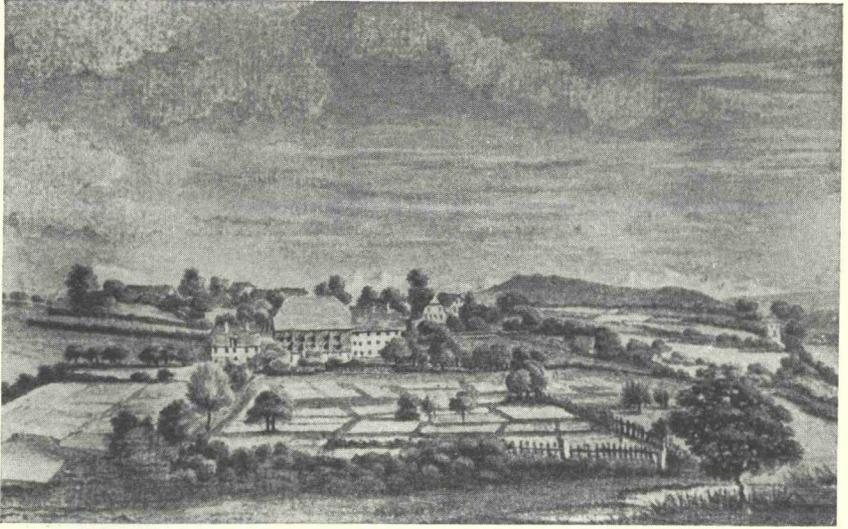
Personnages masculins, de gauche à droite : Louis, Ulrich, Frédéric, Daniel-Henri, Jacques-Henri



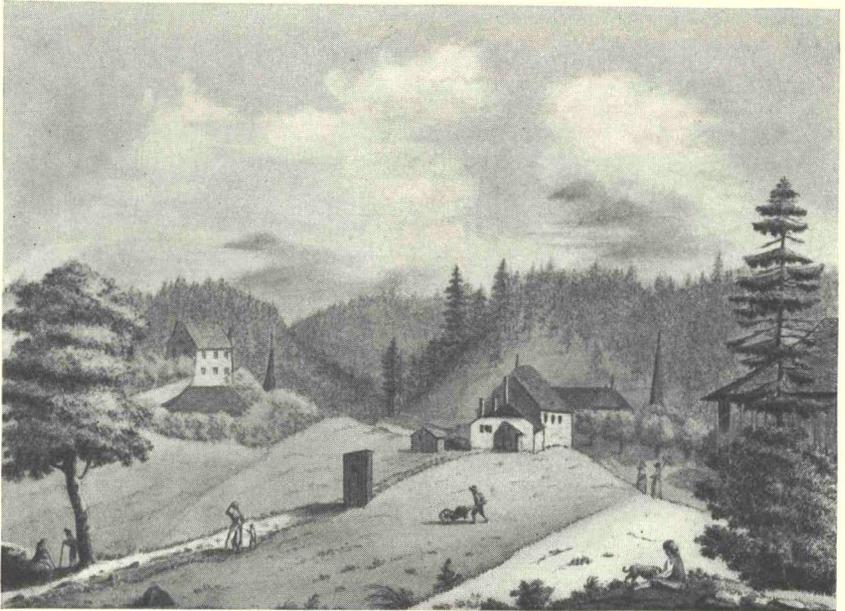
26. FRÉDÉRIC DU PASQUIER



27. LOUISE VERDAN-BOVET



28. MANUFACTURE DE MARIN
Aquarelle par J.-F. Bosset-de Luze



29. MANUFACTURE DE LA BORCARDERIE

tenant à M^{me} Rose Verdan-Burki, veuve de Louis Verdan père. Les deux propriétés valaient 70.000 francs. Par acte du même jour et chez le même notaire, de Luze rendait à M^{me} Verdan les immeubles de Boudry et gardait en échange une obligation de 28.116 francs ¹⁸.

Depuis 1810, Jacques-Henri Verdan, fils aîné de Louis Verdan (né de son premier mariage) alors âgé de 35 ans, travaillait aux Isles comme locataire du major de Luze-Ostervald. Désormais propriétaires des deux fabriques, les Verdan jugèrent sages de s'assurer l'usage du canal ou *lavage* dont dépendait toute leur industrie. Le 7 février 1815, le sieur Daniel Verdan de Grandchamp demandait une concession « pour légitimer l'usage précaire et sans titre que lui et ses prédécesseurs font depuis longtemps du cours d'eau qui sert à la dite fabrique ».

Le Conseil d'État ordonna que, trois dimanches de suite, publication fût faite de cette requête au prône des églises de Boudry et de Cortailod, en invitant les opposants à se faire connaître et à se présenter au Conseil, le mardi 14 mars. Le sieur Claude Du Pasquier, major du Département du Vignoble, comparut pour les propriétaires de la fabrique de Cortailod, ainsi que les « gouvernants de la commune du dit lieu ». Ils firent valoir que le sieur Godet, maire de Cortailod, dépositaire de toutes les pièces nécessaires aux comparants, se trouvait à Vienne et demandèrent le renvoi de la séance à six semaines. Mais, à son retour du Congrès, le maire Godet ¹⁹, qui s'y était rendu sans autorisation pour défendre les droits des bourgeoisies, reçut du Conseil d'État un blâme sévère. Par mauvaise humeur sans doute, il négligea la requête des Verdan.

D'ailleurs les événements politiques (retour de Napoléon de l'île d'Elbe, bataille de Waterloo, etc.) inquiétaient tous les esprits et les détournaient des questions locales. Ainsi Grandchamp n'obtint jamais, pour ses rouages, un accensement régulier.

N'empêche que les Verdan vécurent, à la fin du XVIII^e siècle et dans les premières années du XIX^e, une période de prospérité et même d'opulence. Auprès de la manufacture, la belle famille de Louis Verdan-Burki cultivait les joies de l'amitié et les plaisirs des arts. Le peintre Abram-Louis Girardet y fréquentait beaucoup et signolait pour ces dames des tableaux à l'aquarelle qu'elles reproduisaient en broderie. Pour M^{lle} Verdan de la Borcarderie, il grava un cachet en or. C'est lui aussi qui exécuta le portrait de toute la famille réunie à Grandchamp. La plus ancienne vue, d'ailleurs fantaisiste, que l'on ait de ce hameau d'indienneurs.

Au début, les Du Pasquier, les de Luze, les Bovet avaient accueilli avec bienveillance le nouveau locataire des Isles, l'employé de Chaillet d'Arnex à Grandchamp. De fabrique à fabrique, on voisinait, on entretenait d'amicales relations. Lorsqu'il y avait baptême chez les Verdan — ce qui arrivait souvent et donnait lieu à de grandes fêtes — les parrains et marraines étaient en général choisis parmi les membres de la famille ou des alliées : les Bridel, de Vevey, les Roulet, de Peseux. Mais, en 1785, lors du baptême des jumeaux Claude et Abram — le premier depuis que Louis Verdan avait reçu la bourgeoisie de Neuchâtel —, tous les indienneurs du voisinage furent conviés. L'un des garçons eut pour parrain

M. Louis de Luze, fils de M. Jean-Frédéric de Luze ; l'autre, MM. Claude Du Pasquier et J.-J. Bovet. En 1788, M. Henri Chaillet d'Arnex et sa commère, M^{lle} Sophie, fille de M. Claude Du Pasquier, remplirent cette charge ²⁰. C'est par la suite, hélas ! lorsque les Verdan furent à leur tour devenus propriétaires, que commencèrent les bisbilles.

Ils acquéraient deux grands domaines au moment même du déclin de l'indiennage. Malgré le départ de la fabrique du Bied, l'âpreté de la concurrence étrangère, la pénurie des débouchés, ils gardaient la foi. Autour d'eux, ils avaient vu s'accumuler des fortunes ; eux-mêmes en avaient amassé une assez rondelette. Comment croire à la fin d'une industrie qui vous fait vivre depuis près d'un siècle ? Au besoin, ils eussent invoqué l'exemple de l'oncle François qui, à Bienne, en 1790, acculé à la faillite, avait réuni ses créanciers pour leur demander un délai d'une année et qui, en cette seule année, avait sauvé sa fabrique, payé toutes ses dettes et ouvert la source de bénéfices fabuleux ²¹. Un miracle est toujours possible ! Il n'est que de défier la concurrence par des produits de plus en plus solides et variés, d'attendre des jours meilleurs.

Les événements politiques de l'année 1814 semblaient, il est vrai, justifier ces espoirs. Le 14 janvier, avec l'assentiment des Hautes-Puissances alliées, le roi de Prusse avait réclamé la propriété de la Principauté de Neuchâtel. En février, le baron Chambrier d'Oleyres, gouverneur provisoire, avait annoncé la suppression de l'impôt sur les denrées coloniales. Profitant de son passage dans le pays, le 20 avril, le roi, qui désirait l'inclusion de Neuchâtel dans la Confédération suisse, avait fait

examiner quels changements il serait nécessaire d'apporter à la Constitution. Enfin, en septembre, la Diète avait admis Neuchâtel au nombre des cantons. Tout cela laissait prévoir une amélioration des relations commerciales dans un pays qui serait à la fois canton suisse et principauté prussienne.

Hélas ! Neuchâtel se vit placé exactement sur le même pied que les autres cantons et partagea toutes leurs déconvenues. Le tarif des douanes subsista jusqu'en 1816. A l'invitation du Directoire fédéral d'ouvrir des négociations pour révoquer les lois prohibitives du régime impérial et rétablir l'échange libre des denrées entre deux pays amis et voisins, le gouvernement de Louis XVIII répondit par une loi ultra-protectionniste²². Le nouveau tarif assujettissait toutes les toiles blanches et teintées fabriquées en Suisse, « soit qu'on les envoie en France, soit qu'elles passent en transit », à un droit prohibitif, pour les qualités communes tout au moins, et qui menaçait le commerce de la Suisse avec l'Espagne et le Portugal. Cette mesure affectait particulièrement les Verdán qui avaient, à Lisbonne comme à Barcelone, une nombreuse et fidèle clientèle. D'autre part, la loi décrétait la prohibition absolue et la saisie, dans toute l'étendue du royaume, des tissus fabriqués à l'étranger. Du côté de la France, la situation était donc pire qu'en 1811. En Italie, de nouvelles difficultés entravaient le commerce avec le royaume lombardo-vénitien.

C'est dans ces circonstances que, le 1^{er} janvier 1815, M^{me} Rose Verdán-Burki entra en possession du Bied. La famille s'y installa, semble-t-il, sinon dans la maison de maîtres où M^{me} Beck-Verdán²³ ouvrit un établissement d'éducation

pour jeunes filles, peut-être dans la *Maison Rouge* qu'avait habitée Jean-Jacques Du Pasquier.

Ce même 1^{er} janvier, Jean-Jacques-François Vaucher — de la maison Vaucher, Du Pasquier — présentait au Conseil d'État un mémoire sur le commerce des toiles peintes dans la Principauté, en demandant d'urgence son intervention auprès du roi de Prusse — très influent au Congrès de Vienne — pour que celui-ci exigeât la réouverture des anciens débouchés, surtout en France. Vaucher proposait de demander au gouvernement de Louis XVIII d'admettre les indiennes de fabrication étrangère sous un droit modéré, en faisant remarquer que le commerce d'importation en France était considérablement dépassé par celui des exportations — drogues et bois de teinture — à destination de Neuchâtel. Il réclamait le libre transit par terre, sous certaines conditions. D'autre part, au nom de ses confrères, il sollicitait de Sa Majesté prussienne la libre importation de leurs indiennes dans ses États. Il requérait son intervention auprès de l'empereur d'Autriche, des rois de Bavière, de Wurtemberg, de Sardaigne, de Naples, du grand-duc de Toscane, du prince souverain des Pays-Bas et de S.S. le Pape.

Pour donner plus de poids à leur requête, les manufacturiers et les négociants neuchâtelais s'unirent par un traité daté du 28 octobre 1816, s'engageant à ne faire usage du privilège qu'ils sollicitaient du roi de Prusse que dans des conditions strictement limitées et à envoyer, à frais communs, une déléation à Berlin pour presser la décision du ministre de Sa Majesté. On sait déjà comment échoua la démarche de MM. Frédéric Du Pasquier et Claude Bovet-Fels.

Toutefois, après quatre ans d'attente et d'angoisse, un permis d'introduction annuelle de 1050 quintaux fut délivré. Mais pour deux ans seulement. La répartition était la suivante :

33.750	pour Cortailod
27.000	pour Boudry
13.500	pour Grandchamp
10.250	pour les Isles
10.250	pour Marin (en liquidation)
10.250	pour MM. Berthoud, Perregaux & C ^{te} 24.

Parmi les signataires de cette convention, l'on relève, par procuration de Daniel Verdan, celle de son fils aîné, Alexandre, qui inaugure ainsi la troisième génération des Verdan de Grandchamp.

L'inégalité de cette répartition, basée sur la participation aux frais de la délégation à Berlin, fut, par la suite, quelque peu corrigée au bénéfice des trois dernières maisons. Elle n'en demeura pas moins la source de contestations qui se renouvelèrent à l'occasion de chaque permis d'importation privilégiée en Prusse. Deux ans d'ailleurs — tout le temps de sa durée — ce premier permis demeura inexploité, à cause d'un droit de huit gros par livre nette qui empêchait les produits neuchâtelais de lutter avec les marchandises d'Angleterre ou de France entrant en Prusse par contrebande. Puis, en 1822 et 1823, une nouvelle crise de sous-consommation affecta la Suisse entière. Les fabriques d'indiennes qui n'avaient pas de maison de commerce puissante pour leur fournir des commandes se trouvaient dans la situation la plus critique. Et c'était le cas des Verdan.

Aussi, malgré leur héroïque défense, les successeurs de

Daniel Verdan & C^{ie}, à Grandchamp, se virent-ils obligés, en 1822, de déposer leur bilan. Aux Isles où Frédéric Verdan travaillait maintenant comme associé de son demi-frère Jacques-Henri, il n'y avait plus que sept tables d'imprimeurs et treize de rentreuses, alors que la maison avait occupé précédemment trois fois plus d'ouvriers. D'ailleurs les grands établissements de Cortailod et de Boudry avaient, eux aussi, considérablement réduit leur activité. La dernière société de commerce en toiles peintes : Berthoud, Perregaux & C^{ie}, venait de se dissoudre.

Enfin, en 1823, le roi de Prusse admit, pour trois ans, l'introduction de 300 quintaux de toiles peintes, à raison d'un droit léger de deux gros par livre. Malgré le faible contingent accordé, les quatre fabriques subsistantes espéraient se tirer d'affaires. Dans la répartition, Grandchamp obtint 3750 pièces et les Isles, 3000. Preuve que la première de ces manufactures avait repris son activité. Quant aux propriétaires des Isles, ils ne profitèrent pas du privilège. Pourquoi ? Avaient-ils trouvé d'autres débouchés ? A cette époque, les quatre fabriques sur l'Areuse ne produisaient plus guère que 50.000 pièces par an, soit la moitié de ce qu'elles imprimaient trente ans auparavant. Et pourtant les moyens techniques étaient bien plus rapides !

C'est à ce moment-là qu'après bien des recherches, des essais et des dépenses, Daniel Verdan et son beau-frère Roulet trouvèrent le moyen de graver mécaniquement les fameux rouleaux de cuivre pour imprimer continûment les toiles qu'avaient adoptés, les unes après les autres, toutes les fabriques neuchâteloises. Au début, on les gravait à la main, au burin ; mais c'était un moyen long et coûteux. Les propriétaires de

Grandchamp eurent l'idée d'emprunter le procédé des guillocheurs de boîtes de montre. C'est un nommé Stramm, guillocheur à La Chaux-de-Fonds, qui, sur leurs indications, réussit à graver mécaniquement le premier cylindre, au commencement de 1824²⁵. Verdan et Roulet installèrent alors un atelier à Grandchamp même. Avec leurs « deux tours à graver au poinçon, leur grande roue de division de rechange pour les dits, leur tour à molette avec double système, leur tour à molette sans cercles de division, leur tour à guillocher avec porte-burin, etc. »²⁶, ils obtenaient des résultats beaucoup plus précis qu'avec le simple burin. Cette installation était d'autant plus remarquable qu'elle avait été conçue par eux seuls, et toutes les pièces exécutées par des ouvriers du pays. Un autre atelier y fut joint pour renouveler les cylindres passés de mode. Ces rouleaux gravés s'expédiaient non seulement en Allemagne et en France, mais jusqu'en Russie. Des autorités de la Bohême, les Verdan reçurent, en 1828, licence de fonder à Prague un établissement pour guillochage des cylindres. Provisoirement tout au moins, ils étaient quittes de soucis.

Sur les instances des indienneurs neuchâtelois, en 1825, le contingent autorisé par la Prusse fut élevé à 600 quintaux. En outre, à cette époque, un privilège spécial fut accordé par le gouvernement espagnol pour l'importation de 600 tonneaux de toile de coton durant six mois. Les Neuchâtelois profitèrent de l'aubaine en acheminant par Gênes la marchandise. C'est alors peut-être que Frédéric Verdan s'installa pour quelque temps à Barcelone, ce qui a fait naître la légende qu'il avait vécu en Espagne.

Cet octroi rendit aux indienneurs de la Principauté une

pleine activité. A l'exposition de Berlin, en 1827, les fabriques de Cortaillod, de Boudry et de Grandchamp montrèrent des genres nouveaux — surtout des *mignonnettes* imprimées au rouleau mécanique, en une seule couleur, qui obtinrent un vif succès. Grandchamp y avait envoyé une pièce *grand meuble*, un rouleau pour fond blanc gravé au poinçon et un rouleau guilloché.

Sans doute Alexandre et Daniel Verdan ²⁷, les deux frères qui, en 1831, exploitaient Grandchamp, manquaient-ils de capitaux car, le 14 octobre, ils vendaient *par engagère* leurs immeubles à M. Claude Du Pasquier ²⁸ demeurant et propriétaire à Munzingen (Berne). Les vendeurs étaient MM. Alexandre, Louis, Daniel et Charles Verdan frères et M^{mes} Marie-Adèle Borel, épouse d'Alexandre, Fanny Huber, épouse de Louis, et Louise Bovet, épouse de Daniel. Charles, le cadet, graveur de rouleaux, n'était pas marié. La manufacture comptait alors dix-huit bâtiments avec jardins, vergers, prés et champs, soit 70 poses environ. L'engagère — sorte de prêt hypothécaire — était faite pour neuf ans. Les vendeurs se réservaient la faculté, durant la dernière année, de racheter leurs biens pour 63.000 Livres, plus les intérêts. A dater du 1^{er} septembre 1831, ils devaient s'acquitter d'un intérêt de 4 1/2 %, faute de quoi l'acquéreur devenait propriétaire définitif de Grandchamp ²⁹.

Les Verdan demeurèrent locataires de la fabrique et poursuivirent la lutte. Aussi bien les perspectives s'annonçaient-elles meilleures. Le 1^{er} janvier de cette année 1831, le ministre des finances de Prusse avait accordé aux Neuchâtelois le droit d'introduire dans le royaume une quantité illimitée de toiles peintes.

A cette nouvelle, Auguste Verdan³⁰, un autre fils de Daniel-Henry, remonta la fabrique de Marin. Comme les propriétaires des Isles, il travaillait uniquement à façon, pour des sociétés étrangères. Au contraire, renonçant au travail qu'ils avaient longtemps exécuté pour des maisons de Francfort et d'autres parties de l'Allemagne, les Verdan de Grandchamp se mirent à faire eux-mêmes le commerce de leurs toiles dans les provinces du Rhin.

Durant les cinq années d'importation illimitée, la production des fabriques neuchâteloises alla toujours en augmentant. A Grandchamp, elle passa — pour la Prusse seule — de 15.000 à 48.000 livres environ et, aux Isles, de 602 à 31.677. C'était trop beau. Le 30 avril 1835, le Conseil d'État fit annoncer la limitation probable des importations dans les États de Sa Majesté. Les indienneurs eurent beau protester, envoyer à Berlin une nouvelle délégation, déclarer qu'ils se contenteraient d'un contingent de 100 à 120.000 pièces par an, le roi demeura inébranlable. Or la limitation atteignait l'indiennage au début d'une nouvelle dépression économique, suivie d'une crise en Europe et aux États-Unis, de 1837 à 1839. En Suisse, les capitaux étaient presque introuvables : le taux de l'intérêt montait en flèche.

Le 22 août 1835, les chefs de la fabrique des Isles, Jacques-Henri et Frédéric — ce dernier domicilié au Bied — et son épouse (Louise —) Charlotte Steinlen se virent forcés d'engager à leur tour leurs propriétés du Bied et des Isles à un groupe de Bâlois représenté par MM. Passavant banquiers, pour la somme de 70.000 francs, sur laquelle ils devaient un intérêt de 4 1/2 %. A cette époque, les douze bâtiments du Bied exis-

taient encore, mais les vendeurs s'étaient réservé les matériaux de démolition de leurs grands séchoirs ³¹.

Par l'entremise de la même banque Passavant à laquelle Claude Du Pasquier avait cédé son engagère, Alexandre et Louis Verdan contractèrent, en mars 1836, un emprunt de 135.000 Livres. Sur les immeubles, ils avaient obtenu une augmentation de prêt de 30.000 francs et sur le mobilier de la fabrique, une somme de 25.000 francs. Parmi leurs vingt et un créanciers bâlois figurait... M. Alexandre Vinet, professeur, pour la somme de 334 Livres ³².

L'inventaire de la fabrique de Grandchamp qui fut dressé à cette occasion donne la meilleure idée possible d'un établissement moyen, vers le milieu du siècle dernier. Voici d'abord les 9 chaudières et les 2 bassines de cuivre de la *cuisine des couleurs*, à côté de l'*étendage d'esparcette* ³³ ; voici, au *Cylindre*, le grand cylindre pour le lustrage, avec ses rouleaux de carton et de fonte, sa machine à *matter* (soit à rendre mates les indiennes), son rouet et sa *roulante* de pierre ³⁴, sa machine à sécher à la vapeur. Sur *les ponts*, au lavage, il y a la grande roue neuve avec un fer et des engrenages, la *foule* neuve et ses 2 roues à laver. Au *blanchiment*, la grande chaudière de cuivre et son bouilleur, la grande cuve cerclée de bois. Au *bâtiment des cuves*, la chaudière de plomb, 6 grandes bosses et laegers ³⁵ pour la chaux, 4 bonbonnes pour distiller, 5 grandes cuves en terre, 10 cadres à encadrer les pièces. A l'*Étendage vieux* (cour des bleus), on inventorie 5 cuves pour le bleu fayencé, 5 cadres pour les dites, la gravure générale de la fabrique (la collection des moules de bois) ; aux magasins, la grande *presse* avec sa vis en fer et son écrou de fonte, 66 pla-

ques de cuivre gravé, la presse à bras pour l'emballage, la grande bascule avec ses poids, le grand balancier, les 3 brouettes en bois et les 7 caisses ferrées. Un troisième *étendage* abritait, au rez-de-chaussée, l'atelier de gravure mécanique dit la *mécanique* où se trouvaient, outre les machines dont nous avons parlé, 20 rouleaux de 250 livres chacun et 23 de 120, une machine à imprimer en fer, 3 râcles montées, etc. Dans les accessoires, figuraient l'alambic, la seringue (pompe à feu) avec 21 seaux à incendie et 2 grandes échelles, 12 cuveaux, 67 tables d'imprimeurs et 7 fourneaux de fer pour chauffer les ateliers, enfin, au *rural*, les 2 chevaux blancs, les 2 juments brunes... et les 3 vaches à Jean-Louis !

A cette même date — 1836 — Daniel Verdan-Bovet et son jeune frère Charles se retirèrent de l'association. MM. Passavant remirent à Alexandre et Louis Verdan « toutes les machines, meubles morts et vifs et ustensiles de fabrique » en location.

L'on pouvait encore espérer une reprise des affaires car, l'année suivante, le contingent d'importation en Prusse fut augmenté de 300 quintaux et davantage. Il était possible aussi de faire, via l'Union allemande, des envois pour Amsterdam, Rotterdam et New-York. A cet effet, les frères Verdan avaient installé un entrepôt à Francfort. Mais ces débouchés ne suffisaient plus aux cinq fabriques du pays. Auguste Verdan ferma définitivement les portes de Marin.

Le 10 décembre 1839, les Verdan de Grandchamp tombaient en faillite. Vainement leurs voisins de Boudry tentèrent-ils de leur venir en aide. Claude Bovet-Fels, chef de Vauvillers, proposa de gérer gratuitement une nouvelle société anonyme,

au capital de 60.000 francs pour continuer l'exploitation de la fabrique de Grandchamp. Cet arrangement que les faillis proposèrent aux Bâlois et qui n'excluait d'ailleurs pas la vente de tout ce qui n'appartenait pas à la manufacture fut agréé. Mais, par souscription, les Verdan ne purent réunir que 5000 francs de France. Dans une circulaire lancée le 6 avril 1840, Claude Bovet constatait « qu'il avait vainement cherché tout à la fois à venir au secours de concurrents qui, pour n'être pas irréprochables, n'en étaient pas moins malheureux, à procurer de l'ouvrage à leurs ouvriers dans la détresse et à diminuer à la longue la perte de nombreux créanciers victimes de leur trop de confiance » ³⁶.

Grandchamp sera donc mis en vente. Mais voici que s'élève, au sujet du mobilier, une grosse contestation ; l'inventaire de 1840 ne correspond pas à celui de 1836. Durant les quatre dernières années, les Verdan ont fait des achats, des améliorations dont ils prétendent conserver le bénéfice. Certains objets manquent ; d'autres ont été déplacés ; d'autres encore ont changé de poids ou de dénomination. Quarante-six rouleaux ont été vendus, un *laeger* transporté à Boudry. Les prix du premier inventaire sont toujours plus élevés que ceux du second.

Le mercredi 19 avril donc, à 9 heures du matin, les membres du tribunal se rendent à Grandchamp. M. Isaac-Henri Clerc ³⁷, notaire, assisté par l'avocat Delachaux ³⁸, représente les créanciers bâlois. On a fait assigner Alexandre, Louis et Daniel Verdan et Zwahlen, contremaître, pour être entendus, les trois premiers, pour renseignements, le dernier, comme témoin. Les experts sont MM. Charles Du Pasquier ³⁹, Claude Bovet, major,

Kaeser, mécanicien à Couvet et Samuel Huguenin, graveur en rouleaux à Saint-Blaise.

Le tour de la fabrique commence : les Verdan justifient de leur mieux leurs petites opérations. Un nouvel inventaire est dressé. Et précis, cette fois ! Au n^o 163, on lit : « Une vieille vache ramelée rouge, un quartier de la tétine gauche de derrière passablement enflammé, indiquée par le valet d'écurie comme devant porter... » et, au n^o 164 : « Une dite de cinq ans, avec une loupe à la cuisse droite ! »

A la *mécanique*, on trouva nombre de rouleaux marqués *M* qui avaient été vendus aux Verdan par leur frère Auguste, à la liquidation de son établissement de Marin et qui, naturellement, ne figuraient pas sur l'inventaire de 1836.

Le procès fut jugé, le 13 novembre 1840, par le Tribunal souverain de Neuchâtel et Valangin, siégeant au Château, qui partagea la poire.

Cependant qu'on discutait mobilier, les immeubles étaient mis en vente, le 8 septembre, à la maison de ville de Boudry, par devant M. Cousandey, conseiller d'État, et deux juges égaux. C'est M. Jacques-Henri Nicolas, de Neuchâtel, qui s'en rendit acquéreur pour la somme de 103.000 francs. Il fit aussitôt connaître qu'il avait agi pour le compte de M. Claude Bovet-Fels.

Restait ce fameux mobilier qui fut offert en montes publiques à Grandchamp, le 11 janvier 1841. Charles Bovet, le fils de Bovet-Fels, assisté du notaire Gaberel et sous la garantie d'Isaac-Henri Clerc, en obtint la plus grande partie. Il se substituait ainsi aux créanciers bâlois. Sous la raison Henry Mentha & C^{ie}, une nouvelle société de commerce fut fondée, pour

l'exploitation de la manufacture. Bovet & C^{le} en étaient commanditaires. Daniel Verdan partageait la gérance avec Mentha.

Que devinrent ses frères ? Alexandre mourut cette même année, à quarante-cinq ans, et Louis, neuf ans plus tard, sans avoir atteint la cinquantaine. Quant à Daniel, il fut frappé, en 1843, à l'âge de trente-neuf ans, d'une attaque d'apoplexie et décéda à Grandchamp, laissant à sa veuve, Louise Verdan-Bovet, cinq enfants en bas âge. Elle s'en alla vivre à Neuchâtel où elle les éleva avec autant de courage que de sagesse ⁴⁰.

Dès lors, soit depuis 1841, l'on ne s'occupa plus guère, à Grandchamp, que du blanchiment des toiles achetées crues à Manchester et qu'on livrait à Vauvillers. Les Verdan se retirèrent à Cortaillod.

Tandis que ses neveux se débattaient dans les difficultés financières et s'en allaient, l'un après l'autre vers un monde... qu'on dit meilleur, l'oncle Frédéric, dans sa petite fabrique des Isles, tenait bon. C'était lui maintenant le maître, car son demi-frère Jacques-Henri déjà se faisait vieux. De caractère indépendant et ambitieux, il avait acquis des connaissances, de l'expérience, des relations qu'il savait mettre à profit.

Dans le Pays de Neuchâtel, chimistes et fabricants travaillaient, semble-t-il, un peu chacun pour soi, à la manière romande. En Alsace, au contraire, la *Société industrielle* stimulait les chercheurs en leur donnant l'occasion de communiquer en séances leurs travaux, et de les faire imprimer. Le *Comité de chimie* déployait une intense activité. Verdan recevait tous les mémoires de la société dont il était peut-être membre, les étudiait et les classait avec soin. L'un, par exemple, de 1820, concerne le *passage au savon*, après le garançage, pour

aviver, fixer la couleur et purifier les blancs. Jusque-là, le savon avait été très redouté parce que, croyait-on, il mangeait la garance la plus solide.

Deux autres mémoires, de M. Edouard Schwartz, sont relatifs, d'une part, au blanchiment des tissus de laine, de l'autre, au fixage des couleurs par le vaporisage, procédé nouveau, dû au développement des appareils à vapeur. Sa théorie, Schwartz la résumait ainsi : « Pour fixer la couleur imprimée sur l'étoffe, il faut de l'eau et de la chaleur. La vapeur, dans les premiers moments de l'opération, dépose l'eau nécessaire et, pendant le reste du temps, n'agit que comme véhicule de chaleur. »

A cette époque tardive de l'indiennage, apparut aussi un sel destiné à remplacer la bouse de vache et dit *sel pour bousage*. Un rapport sur ce sujet fut déposé à la *Société industrielle* par M. Ch. Kestner-Rigau et lu, en séance du 20 avril 1840, par M. Schwartz. Ce sel était déjà en usage chez Dollfus-Mieg & C^{ie}, chez Koechlin frères & Schlumberger et chez Koechlin & C^{ie}. C'était, dit Kestner, une invention de MM. Mercer et Blyte, de Manchester : un mélange de phosphate de soude et de phosphate de chaux à faire dissoudre dans la proportion de 1 kg pour 10 litres d'eau. Le produit d'ailleurs ne remplissait pas absolument son office puisqu'il était recommandé d'ajouter tout de même au mélange un peu de bouse de vache.

Comme un beau diable, Frédéric Verdan se débattait dans les difficultés. Par la finesse de ses dessins, par des perfectionnements chimiques, il croyait pouvoir défier la concurrence, écarter le malheur. Longtemps d'ailleurs, il y réussit. Sa sœur cadette, Aimée, avait épousé Jean Persoz, professeur de chimie

à la Faculté des sciences de Strasbourg et, plus tard, au Conservatoire des arts et métiers de Paris. Avec lui aussi, le maître des Isles correspondait activement. C'était un enragé collectionneur de recettes. Tout au long de sa carrière, il a tenu, à cet effet, de grands registres, la plupart luxueusement reliés, l'un même, daté de 1816, en cuir d'un rouge vif, avec, sur le plat, le nom du propriétaire en capitales d'or. Entre autres formules, il y couchait celles que lui communiquaient ses cousins Henri Verdan, Neuhaus et Huber, le fils et les gendres de François Verdan, qui exploitaient la manufacture de Bienne⁴¹.

Il s'y trouve toutes sortes d'indications curieuses, propres à nous faire partager les soucis de l'indienneur. Celle-ci, par exemple, concernant la qualité... de la bouse de vache. « Il faut avoir soin de ne donner à manger aux vaches que du vieux foin ou, mieux encore, du vieux regain car, si on mettait les bestiaux au vert, la qualité de la bouse serait inférieure ; les mordants se répandraient sur le blanc et produiraient des veines. La plus mauvaise nourriture qu'on puisse donner aux vaches, c'est la betterave. Elle roule les mordants ; elle est incapable de produire une belle nuance. » Puisqu'il faut entrer dans ces détails, disons que les chimistes de l'époque n'étaient pas tous d'accord sur ce point. Certains tenaient que les heureux effets de la bouse étaient dus à la bubuline qu'elle contient et recommandaient, au contraire, l'herbe fraîche qui en produit davantage.

Comme aujourd'hui, les incartades de l'Areuse jouaient de mauvais tours aux riverains et particulièrement aux indienneurs. Non seulement en période de crue, mais encore en temps de sécheresse. « On peut faire du mauvais ouvrage, notait

Frédéric Verdan, en employant de la gomme inférieure ou felatée pour épaissir les mordants ou en teignant avec l'eau de l'Areuse pendant les grandes chaleurs, alors qu'elle est presque uniquement alimentée par la Noiraigue qui contient du fer. On remédie en ajoutant à chaque teinture — $\frac{1}{4}$ d'heure avant — $\frac{1}{4}$ de livre de tartre ou mieux, de la crème de tartre dissoute dans un peu d'eau. Et il faut recourir à ce moyen dès que l'Areuse prend une couleur jaunâtre, ce qui arrive toujours quand la sécheresse dure. »

D'autre part, les eaux jurassiennes, très calcaires, nuisaient en toutes saisons à la qualité des couleurs. « On ne peut pas se procurer d'eau assez pure pour la teinture et l'avivage de la couleur rose en général, écrivait Frédéric Verdan. Les eaux calcaires sont les plus mauvaises et cependant les plus répandues. Il est impossible de faire de belles nuances dans ces eaux, sans les corriger. On y parvient de différentes manières. 1^o En ajoutant, avant toute drogue, un peu de son à 40^o de chaleur. 2^o En ajoutant, avant de mettre la garance et le savon, $\frac{1}{4}$ de pot de dissolution de soude caustique à 6 ou 8^o et en bien remuant pendant quelques minutes à 25^o de chaleur. De cette manière, le carbonate de chaux qui est en dissolution dans l'eau est décomposé. La chaux se précipite et le savon devient plus soluble. C'est à cette opération que nous devons d'avoir été les premiers dans ce pays à faire l'article *rose rouleau*, ce dont nous avons fait pendant plusieurs années notre principale fabrication. »

« En temps d'orage, dit-il encore, quand il y a une grande quantité d'électricité dans l'air, il arrive souvent que les mordants ne prennent pas bien ; on n'obtient que des impressions

maigres et insignifiantes. Il faut toujours humecter les toiles et même mouiller le fond de l'atelier ou encore faire bouillir de l'eau au-dessus de la toile qui va être imprimée. Si on ne le fait pas, l'acide acétique qui s'évapore en grande quantité se dissout et fixe inégalement l'alumine dans les plis des toiles en paquets. Une exposition à l'air des mordants à l'acétate d'alumine ou à l'aluminite de soude est nécessaire pendant quatre à cinq jours avant de passer en bouse. »

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui tous les raffinements, toutes les complications de l'impression des toiles vers 1850. Rien que pour le *rouge*, Verdan avait noté douze recettes différentes de mordants, sans compter le *rouge turc* qui se faisait surtout en Suisse orientale, et dans la composition duquel entrait du sang de bœuf. Pour le blanchiment des toiles que, depuis 1811, et, le premier dans notre pays, Verdan réussissait par des procédés chimiques, il y avait un traitement d'hiver et un traitement d'été. La question des *rongeants*, dits aussi *absorbants* ou *enlevages*, très utilisés à cette époque, soulevait pas mal de discussions. Quant aux genres d'impression, la vogue était aux *lapis* à fonds bleus ou verts unis, généralement enluminés de tons garancés. Il y avait aussi les couleurs de *conversion*, appelées encore couleurs *contrastées* ou *changeantes* qui produisaient des tons dégradés. Par pression sur le tissu enduit de couleur, on repoussait celle-ci, par places, au travers de l'étoffe, donc à son envers, ce qui, à l'endroit, donnait deux nuances, d'intensité différente.

Outre la garance et l'indigo, les indienneurs employaient surtout, comme matières colorantes, le *carthame* pour les roses, le *rocou* (orange) qui s'appliquait sans mordant, le *cachou* ou

bétel, de couleur brune, connu des Indiens, base des noirs solides, qui servait pour les fonds bronze et surtout pour les paysages imprimés sur les tentures. Rien de plus simple que l'emploi du cachou. On en faisait une décoction dans du vinaigre et l'on en imprégnait le tissu. A l'air, le cachou s'oxydait et se fixait aussitôt. La *cochenille* Saccat-Zuccar brute fournissait des rouges ponceau ou, selon le traitement, amarante, des rouges vifs et des grenats. Les *verds* (sic) se composaient d'indigo et de quercitron⁴² (jaune) joints à une base d'alumine ou d'étain, ou d'indigo et de jaune de chrome. C'était donc une *couleur mixte*. On utilisait d'ailleurs aussi le *verdet* en boules ou le vert d'outremer. En imprimant un mordant de rouge seul ou mêlé de plus ou moins de fer, on obtenait, par le *gaudage*, toute la gamme des jaunes ou toute la gamme des olives.

Dans ses gros et petits registres, à côté des *recettes*, Frédéric Verdan collait souvent deux ou trois échantillons pris avant ou après certaines opérations. Tout au long de ces grimoires d'alchimiste, on découvre les secrets du *bon noir*, du *faux noir* ou noir d'application, de tous les rouges possibles, du *petit violet* ou *lilas*, du *gros violet* (évêque), du *puce foncé* et du *puce clair*, du *rouille*, du *cramoisi* ou rose pour bandes, du *gris américain* et du *pistache*, du *gros pourpre* et du *carmélite*, du *chocolat* et du *nanquin* (sic), du *bistre* ou *solitaire*. Il y a des recettes pour les *panamas riches* lilas et roses, à rayures entrecroisées, pour les *Charles X à l'anglaise*, les mouchoirs *Waterloo* et les *Aventurines* à grandes fleurs sur fond jaune d'or.

Un tissu était dit *double rose* lorsqu'il était imprimé en deux tons de rose, et ainsi pour toutes les couleurs. Verdan

désigne souvent les recettes du nom de celui qui les lui a fournies : cachou de Péliissier, mordant rose de Koechlin, noir de Persoz, cannelle de Schlumberger. Tous les noms des grands chimistes industriels de l'époque !

Envers ceux qui l'obligeaient, Verdan s'acquittait par des gracieusetés de bonne compagnie. C'est ainsi qu'il envoya à M. Edouard Schwartz, à Mulhouse... une truite du lac de Neuchâtel.

Avec Henry Fornachon, le chef coloriste des Bovet, à Vauvillers, Frédéric Verdan était au mieux. Le 2 mai 1840, Fornachon lui communiquait une recette, très compliquée, d'un certain *rose d'application*, offrant même, en bas de page, d'aller, un dimanche matin, aux Isles, opérer lui-même, « si cela ne va pas comme vous voulez ». MM. Bovet en étaient-ils avertis ?

Tant de persévérance et d'ingéniosité, tant de travail et d'énergie se dépensèrent en pure perte. Un rapport de 1843, tiré des archives Verdan, expose ainsi la situation économique du pays : « Les affaires, tant industrielles que commerciales sont totalement gâtées. L'indienne en particulier est tellement avilie qu'il n'est pas rare de voir des fabricants vendre leur toile peinte au prix auquel ils ont payé la toile blanchie, de sorte qu'il nous est impossible de continuer la fabrication de cet article. » En 1844, Frédéric Verdan dut, à son tour, fermer ses portes.

Heureusement pour lui, c'était un homme de ressources. Il n'existe pas, je crois, de portrait de ce personnage pourtant considérable et considéré. J'aime à me le représenter — c'est une image qu'évoquent son style, son écriture — grand et maigre, avec un long nez, une impériale grisonnante, toujours

vêtu de noir. Il avait épousé, en mars 1828, Louise-Charlotte Steinlen, la fille de Jean-Christian Steinlen, alors établi à Corcelles avec sa seconde femme, Suzette Dubois, de La Chaux-de-Fonds. M^{me} Verdan était née du premier mariage de son père avec Charlotte Favarger.

C'est vers 1800 que les deux frères Steinlein — nom francisé en Steinlen — étaient arrivés du Wurtemberg. Théophile, le peintre, fit quelques jolies aquarelles, en particulier de la Rochette et de l'Hôtel de l'Ancre ; mais le Conseil d'État lui refusa l'autorisation de s'établir à Neuchâtel ⁴³. Il s'alla donc fixer à Vevey, comme peintre et professeur de dessin. Quant à Jean-Christian, il se pourrait qu'il eût trouvé emploi comme dessinateur aux Isles, chez son futur gendre. Le talent familial des Steinlen expliquerait dans une certaine mesure la qualité remarquable du dessin dans cette fabrique.

Ce qui est toutefois certain, c'est que presque tous les graveurs et dessinateurs d'indiennes, en Suisse comme à Neuchâtel, venaient d'Alsace ou d'Allemagne. Ils travaillaient mieux et moins cher que les indigènes. Selon une lettre de 1828 qui nous a été communiquée ⁴⁴, Jean-Christian Steinlen vendait à cette date, à Corcelles, des vins et spiritueux. C'était le métier de beaucoup de vieux indienneurs, et même d'un des Verdan. Il n'y avait pas alors d'assurance-vieillesse !

Les fonctions publiques qui lui furent confiées consolèrent Frédéric Verdan de ses déboires d'industriel. Si l'on en croit Louis Guillaume ⁴⁵, il fut un des fondateurs de la République neuchâteloise. Dans tous les cas, il prit part aux délibérations de la Constituante, en 1848, et fut député au Grand Conseil jusqu'en 1855. Préfet de Boudry, membre du Conseil d'État

où il assumait la charge de deux départements, il représentait encore Neuchâtel au Conseil des États. Enfin il fut contrôleur de la Banque cantonale neuchâteloise. Beaucoup d'honneurs pour un seul homme !

Si, malgré ses allures d'ancien régime, Frédéric Verdan nourrissait un goût si vif pour la République, ne serait-ce pas qu'il ne pouvait pardonner au roi de Prusse d'avoir cédé à la jalousie des indienneurs prussiens et indignement lâché les neuchâtelois ?

Verdan-Steinlen — c'est ainsi qu'on le nommait dans le pays pour le distinguer de ses nombreux frères, cousins et neveux — mourut aux Isles, le 14 décembre 1861. Son frère Jacques-Henri l'avait précédé dans la tombe de cinq ans. Sa veuve vécut à Colombier où les mauvaises langues prétendent qu'elle se ruina en nourrissant tous les chats du voisinage. En vérité, la ruine avait commencé bien avant. Une manie de la vieille dame, c'était de distribuer de petits cadeaux, reliquats de son opulence. Avec son mari, elle avait fait dans sa jeunesse — peut-être pour des affaires d'indiennes — un grand voyage en Égypte dont le souvenir lui prêtait quelque lustre aux yeux des villageois. Les descendants de Théophile Steinlen — nos contemporains — se souviennent fort bien de la « cousine Verdan » dont parlaient leurs grand'mères respectives, comblées par elle de statuettes d'Horus, de scarabées en agate ou de chasse-mouches égyptiens, sans compter les tapis au crochet et autres objets du même goût.

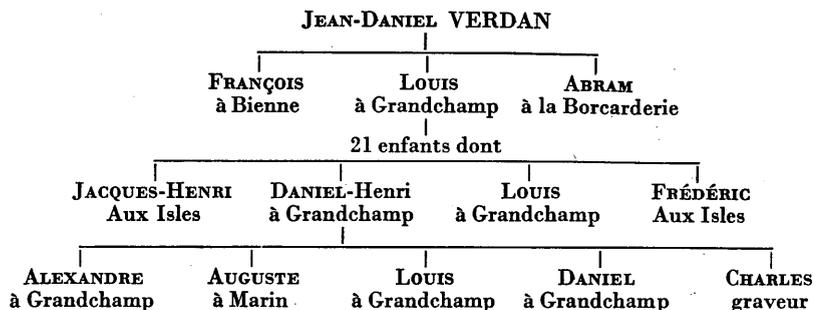
Dans les locaux abandonnés des Isles, une fabrique de savon et de bougies fut installée.

En 1847, une circulaire de la maison Bovet annonçait :

« Nos commandités, MM. Henri Mentha & C^{ie} n'ayant, à notre grand regret, pas trouvé convenance à continuer à exploiter notre établissement de Grandchamp, nous le fermons momentanément. » Claude Bovet-Fels mourut en 1851. Le domaine échut à son fils aîné, Philippe qui, en 1855, constitua, avec son frère Charles, une nouvelle société Bovet & C^{ie}. Ils plantèrent à Grandchamp des mûriers et tentèrent d'y établir, conjointement au blanchissage des toiles, la filature et le tissage du coton et de la soie. C'était un nouvel essai d'intégration qu'encourageaient les succès anglais. Réussirait-on enfin à sauver la mise ? De Verviers, l'on fit venir des filateurs belges pour monter les machines qui arrivaient de Serrières. En 1856, quatre métiers Jacquard furent posés par les nommés Kapelli père & fils. Ils permettaient de fabriquer des tissus façonnés dans les genres variés que réclamait la mode du jour. Le résultat, hélas ! ne donna pas satisfaction ⁴⁶.

Le 30 juin 1860, Philippe Bovet annonçait qu'il était désormais seul propriétaire de Grandchamp et qu'il y poursuivrait « le même genre d'affaires ». Mais la fermeture suivit de près ⁴⁷.

D'une fabrique comme de l'autre, les Verdun avaient été éliminés. Ainsi se terminait l'épopée de cette industrielle et laborieuse famille qui, durant près d'un demi-siècle, avait soutenu l'indiennage dans la plaine d'Areuse et qui l'avait porté en maints pays circonvoisins : à Bienne, à Fribourg, en Argovie et jusqu'à Montpellier.



NOTES

¹ Le 18 novembre 1727, Henri Sandoz achetait du bois pour sa fabrique de toiles. Man. C. d'État, t. VI, p. 672.

² Probablement noble Henry Sandoz-de Rosières, fils du commissaire-général J.-J. Sandoz, seigneur de Noiraigue et receveur du Val-de-Travers, né au château de Travers, le 18 novembre 1694, marié à Marie de Bonstetten, père de J.-J. Sandoz, pasteur à Boudry en 1750.

³ Livre de la famille de Montmollin, p. 34. Jean-Frédéric qui n'avait que 19 ans allait devenir le gendre de DeLuzé-Warney.

⁴ Charles-François de Barbier (1730-1772). D'une famille bourgeoise de Neuchâtel, originaire de Boudry, anoblie par Frédéric-Guillaume 1^{er}, en 1727.

⁵ Ugine, eugine, ogine, ougine, usine : bief, canal. Voir W. Pierrehumbert : *Dictionnaire du parler neuchâtelois*.

⁶ David-François Sandoz-de Rosières, probablement le fils d'Henri, dans tous les cas son successeur (1726-1783). Allié de Montmollin.

⁷⁻⁸ Registre des eaux de Grandchamp.

⁹ Acte d'échange mixte trouvé aux Isles par M. Deagostini, entrepreneur à Colombier. Propriété actuelle de M. Maurice Bovet.

¹⁰ Archives Verdan. M^{lle} Alice Dreyer, qui descend des Verdan, croit que cette famille est originaire de la Vendée et que l'ancêtre, Robert Verdan, arriva en Suisse en 1572, lors de la Saint-Barthélemy. Toutefois l'origine fribourgeoise que nous a indiquée le D^r Claude Verdan est confirmée par le *Dictionnaire historique*.

¹¹ Archives Verdan.

¹² Nommée aussi Jeanne-Marie.

¹³ Registre du commerce.

¹⁴ Archives de Grandchamp, propriété de M. Maurice Bovet qui les a provisoirement classées par traités de société. Il n'y a ni répertoire ni pagination dans la plupart des registres et livres de compte, de sorte qu'il ne nous est pas possible de donner des références précises. D'ailleurs, ce sont, comme les archives Verdan, des archives privées.

¹⁵ Registre des eaux de Grandchamp.

¹⁶ Georges de Rougemont (1758-1824), maire de Travers, commissaire général en 1787, conseiller d'État dès 1788, président de ce conseil de 1810 à 1824, procureur général en 1796. Un des signataires du Pacte fédéral de 1815 pour Neuchâtel.

¹⁷ Moulin à chanvre.

- ¹⁸ Archives de Grandchamp.
- ¹⁹ Le grand-père de Philippe Godet.
- ²⁰ Tiré d'un travail de M. Pierre Bovet sur Grandchamp.
- ²¹ Fernand Schwab.
- ²² Du 28 avril 1814.
- ²³ Suzanne-Rose, fille de Louis Verdan-Burki. (Archives du Bied.)
- ²⁴ Dreyer, p. 104.
- ²⁵ Alph. Petitpierre, p. 244.
- ²⁶ Inventaire de Grandchamp, du 14 octobre 1831.
- ²⁷ Tous deux fils de Daniel-Henri.
- ²⁸ Claude-Abram (III), fils d'Henry.
- ²⁹ Archives de Grandchamp.
- ³⁰ Auguste Verdan (1796-1848), allié : 1. Bruet ; 2. Amiet.
- ³¹ Archives du Bied.
- ³² Archives de Grandchamp.
- ³³ Un étendage probablement entouré d'un champ d'esparcette.
- ³⁴ De pays à pays, parfois de fabrique à fabrique, les termes techniques changent.
- Selon M. François Barbier, ancien manœuvre de Vauvillers, la *roulante* était la grande roue hydraulique de la fabrique. Mais ici, il est question d'une *roulante de pierre*. C'est probablement une machine à amidonner.
- ³⁵ Un grand tonneau.
- ³⁶ Archives de Grandchamp.
- ³⁷ Isaac-Henri Clerc (1782-1859), allié Hertig.
- ³⁸ François Delachaux (1798-1859), de Valangin et Travers, avocat et notaire ; conseiller d'État de 1831 à 1848.
- ³⁹ Charles-Henry Du Pasquier, l'ancien propriétaire de Marin.
- ⁴⁰ Archives Verdan.
- ⁴¹ Fernand Schwab. — Mémoires de Neuhaus.
- ⁴² Le *quercitron* est l'écorce du chêne de la Nouvelle-Angleterre. Introduit en 1795 par l'Anglais Bancroft, le quercitron ou *yellow* se révéla dix fois plus actif que la gaude.
- ⁴³ Man. C. d'État, t. XXXI, p. 517. — Fichier des archives de l'État. — Renseignements de M^{me} Marguerite Steinlen.
- ⁴⁴ Par M^{me} Pierre Kohler, née Herzog, petite-fille d'Aimé Steinlen, le poète et homme de lettres.
- ⁴⁵ Article nécrologique du *National suisse* (15 déc. 1861).
- ⁴⁶ Dreyer, p. 169.
- ⁴⁷ Archives de Grandchamp.

VI

MARIN ET LA BORCARDERIE

La manufacture de Marin est l'héritière de celle de Saint-Blaise qu'en 1756 Louis et Jean Brandt avaient établie à Vignier, probablement sur le sommet de la falaise, là où se trouve actuellement le « chalet de Vignier ». Deux ans plus tard, ceux-ci vendaient au sieur Jean-Frédéric Bachelin, d'Auvernier, et au sieur Jean-Pierre Thiébaud, de Buttes, conjoints et associés, l'un et l'autre dessinateurs et graveurs en indiennes, résidant à Saint-Blaise, « leur fabrique de toiles peintes, située en partie au haut du dit village, telle qu'elle est établie et qu'elle se trouve actuellement, avec tous les meubles et effets propres à la fabrication, dans la maison de M. le banneret Le Chambrier ; — le chenal avec la baraque des rouages et satinages sus-assis, situé au haut du village de Saint-Blaise, sur le ruisseau... leur établissement de blancherie, avec l'enclos des chaudières, le tout situé sur un fond appartenant à l'honorable communauté de Marin ». La vente avait été passée pour 2600 francs soit 6000 Livres faibles, monnaie du pays ¹.

L'établissement Bachelin, Thiébaud absorba celui de Cressier, car le propriétaire, Desplands, se joignit aux nouveaux venus pour faire travailler la fabrique de Marin qui occupait déjà 56 ouvriers.

Il semble qu'après peu d'années, la société Brandt, Montmollin, Jeanrenaud & C^{ie} ², propriétaire d'un comptoir à Neuchâtel, la racheta et que Bachelin et Thiébaud continuèrent d'y travailler comme locataires et à façon pour le dit comptoir. Tombée en décret, cette société céda la manufacture, le 15 août 1771, à Henri Gigaud, négociant et bourgeois de Neuchâtel, associé d'Abraham d'Ivernois et de Samuel Peters. Henri Gigaud fils se chargeait de la fabrication. « Nous ferons travailler notre manufacture de toiles peintes avec plus d'activité », dit la circulaire adressée aux clients ³.

Les promesses ne coûtent rien. Sept ans plus tard Pierre Meuron-DeLuze ⁴ se rendait acquéreur des bâtiments. Depuis longtemps, il s'y intéressait, car déjà en 1759, il avait acheté de la commune « plusieurs terrains à Bregot, pour y établir une fabrique avec jouissance de l'eau du Ruz de Combe, dits Terreaux Jaquelet » ⁵. La fabrique fut aussitôt louée aux frères Verdan.

« Noble Pierre Meuron, bourgeois de Neuchâtel, a loué et amodié à MM. les frères Verdan associés, fabricants d'indiennes, établis à Grey ⁶, au bailliage de Morat, le sieur Louis Verdan, l'un des dits frères, présent et acceptant, savoir : tous les bâtiments, prairies et autres appartenances dépendant de la fabrique d'indiennes du sieur Meuron, rière Saint-Blaise, au lieu dit du Ruz de Combe, pour le temps de 9 années consécutives qui commenceront le 1^{er} janvier 1779 et finiront, à pareil jour, en 1788. » ⁷

Convenu que, la première année, les Verdan ne paieront point de bail, à cause des réparations à entreprendre. La deuxième année, ils devront s'acquitter de leur loyer par 25 louis d'or neuf de France ; la troisième année, par 50. Si la fabrique change de propriétaire, ils toucheront un dédommagement. En tant qu'acquéreurs, la préférence doit leur être donnée. Pour l'usage de l'eau du Ruz de Combe, ils acquitteront un droit de 20 francs. En outre, ils s'engagent à bien entretenir les bâtiments. L'acte fut signé à Cortaillod, domicile de Louis Verdan, le 27 août 1778, par Pierre Meuron-DeLuze, Louis Verdan qui signait aussi pour son frère François, Pierre Mentha, Jean-Daniel Verdan père, Abram et Daniel Verdan, fils.

L'inventaire du mobilier annexé à cet acte nous apprend qu'il y avait alors, à Saint-Blaise-Marin, 48 tables d'imprimeurs avec leurs pieds, 89 baquets à couleur, 2 lanternes⁸ pour les satinages et 3 agates, un tonneau pour laver les pièces, 2 tables à tordre, 48 bancs de baquets, 6 tables de pinceauteuses, 1 cuve à dégommer, 2 grosses chaudières de cuivre, 4 tourniquets, 4 cadres, une table à six coins pour graveur, 5 chaises de graveur... Bref une installation modeste et primitive.

Les frères Verdan ne réussirent pas à dépanner la fabrique de Marin. Meuron la revendit à Gigaud, le 31 janvier 1781, et celui-ci la céda aussitôt à MM. Claude-Abram et Jean-Jacques Du Pasquier de Cortaillod et du Bied, pour la somme de 26.000 francs de 10 batz. Pour l'acquisition de cette maison, les Du Pasquier s'étaient associés sous la raison Du Pasquier & C^{te}. Quant aux Verdan, ils quittèrent Marin, bien déçus sans doute, mais non découragés. Par la suite, ils devaient

mieux réussir : François à Bienne et Louis à Grandchamp.

Jean-Jacques Du Pasquier remit sa fabrique à ses deux fils *Charles-Henry* et *Jean-Pierre*. Ce n'étaient pas les premiers venus. Quelques années plus tard, en 1798, Marin fabriquait 12.000 pièces par an. Jean-Pierre surtout avait un esprit cultivé, de l'envergure et de l'élan. Sa femme, la belle *Annette*, était la fille du pasteur de *Gélieu*, de *Colombier*, la sœur de la savante *Isabelle*, l'amie de *Rousseau*. Membre de la Société du jeudi⁹ qui groupait, très librement, une douzaine d'hommes désireux d'acquérir des connaissances générales propres à leur permettre d'agir directement pour le bien de leurs semblables, Jean-Pierre Du Pasquier y présenta plus d'une fois des travaux médités sur les questions industrielles qui préoccupaient alors tous les esprits. Recherchant les origines de l'industrie, les conditions de ses progrès, les raisons de ses déclin, il s'élevait à la hauteur des principes. Selon les circonstances particulières de chaque pays, le génie — comme on disait alors — de ses habitants, l'esprit de leurs gouvernements respectifs, il indiquait les moyens de la soutenir. S'il appliquait à la Principauté ses théories, ce n'était que subsidiairement. Ce qui ne l'empêchait nullement de partager l'anxiété de ceux qui, sous le gouvernement du prince *Berthier*, souffraient du marasme général.

Par ailleurs, Jean-Pierre Du Pasquier était un lettré. N'avait-il pas, au temps de ses études, pris, à *Colombier*, pour ses essais littéraires, les conseils du pasteur *Chaillet* ? Les deux amis échangeaient des livres. *Chaillet* devait son *Buffon* à Jean-Pierre Du Pasquier¹⁰, le frère de cette *Rosette* tant aimée qui devint sa seconde femme. Si Jean-Pierre habitait

Marin et dirigeait la fabrique, Charles-Henry avait établi à Colombier son comptoir de vente et créé, sur un terrain de vignes, la belle propriété de Sombacour ¹¹.

Une série de lettres retrouvée en 1900, « sous un vieux plancher », peut-être même à Sombacour, nous introduit dans l'intimité de cette famille où l'on cultivait toutes les anciennes vertus neuchâtelaises de simplicité, de droiture, de labeur et de piété ¹². Pour les mieux éprouver, ces vertus, la Providence avait voulu qu'il y eût, parmi les neuf enfants de Charles-Henry Du Pasquier, non pas une brebis galeuse, mais un garçon instable dans tous ses desseins, épris d'aventures et de changement. Un non-conformiste, pour parler le langage de ce jour.

En 1805, 1806 et 1807, ce Léo Du Pasquier séjournait à l'étranger, mais bien entendu, sans que les ponts fussent coupés entre lui et les siens. Tout au contraire, Léo écrivait si souvent à sa mère, à son frère aîné, à ses sœurs Sophie et Élise surtout, que l'une d'elles le rabroue assez vertement : « Tu pourrais te dispenser de m'écrire si souvent ; c'est payer des ports de lettres inutiles, car tu me dis toujours à peu près la même chose. »

N'empêche que, de Colombier — heureusement pour nous ! — on lui répondait aussi abondamment et fréquemment. Le 9 avril 1806, alors que Neuchâtel venait d'être attribué au prince Berthier, et qu'on commençait d'y appliquer le *blocus continental*, sa sœur Sophie lui disait :

« Il y a quinze jours qu'il est arrivé une quantité de gabelous ou employés, dans les bureaux, pour la contrebande, et qui se sont emparés de toutes les marchandises en commis-

sion des magasins de MM. Meuron & Bovet, des marchandises anglaises et suisses, parmi lesquelles étaient 12 balles d'indiennes à nous, qu'on nous rendra bientôt ; ils ont mis les scellés à plusieurs magasins et ne laissaient rien entrer ni sortir du pays et même de Neuchâtel, pas seulement le char qui amenait des toiles de Colombier à Marin, pour la fabrique. Mais le général Oudinot a fait cesser toutes ces visites et ces confiscations, a renvoyé une partie des gabelous et ensuite on a envoyé une représentation à l'empereur et on espère obtenir quelque chose. »

Il s'agit de cette nuée de douaniers dépêchés par Collin fils, directeur des douanes impériales, pour arrêter le commerce de contrebande, le seul qui existât avec la France, sous l'Empire. A la nouvelle du rattachement prochain de Neuchâtel à la France, les négociants suisses s'étaient hâtés d'y accumuler des stocks considérables pour leur faire passer le Jura en franchise. Leurs calculs furent déjoués : la Principauté demeura en dehors du cercle des douanes impériales.

Toutefois, poussés par un zèle excessif, les gabelous, comme on a vu, finirent par étendre le séquestre aux marchandises neuchâteloises et par confisquer même les toiles blanches que les fabricants d'indiennes avaient fait venir de Saint-Gall et d'Argovie. C'était pour ceux-ci une menace de ruine complète.

De son côté, Élise Du Pasquier écrivait : « On dit que l'empereur veut en faire autant de toutes les marchandises anglaises qui sont à Bâle et qu'on va envoyer 10.000 hommes de troupe française, et la Suisse a fort à craindre, mais je ne crois pas. Les députés qu'on avait envoyés à Paris sont revenus il y a quelques jours. Ils ont été reçus assez froidement

par l'empereur qui ne leur a presque rien dit et il aurait mieux valu qu'ils n'y allassent pas. » (5 mai 1806.)

Ces députés, c'étaient ceux du Conseil d'État : MM. Georges de Rougemont; procureur général, chef de la délégation, de Sandoz-Rollin, de Sandoz-Travers et Pourtalès. De leur côté, les fabricants avaient envoyé le sieur Louis Du Pasquier, fils de Claude-Abram (I) — pour plaider en faveur de leurs intérêts, directement opposés, cette fois, à ceux du pays. En effet, la suppression des barrières douanières entre la France et la Principauté, suppression qui eût favorisé l'industrie des toiles peintes, risquait de faire perdre à Neuchâtel son existence politique. Dans cette crainte, le Conseil d'État avait déclaré ne vouloir intervenir en faveur des indienneurs que si leur requête pouvait être exaucée par tout autre moyen que celui de la translation des douanes. En sacrifiant l'industrie, Napoléon donna donc satisfaction au gouvernement neuchâtelois.

Toutefois, une autre délégation, partie le 19 avril pour aller à Munich saluer le nouveau souverain, eut plus de chance. Berthier lui accorda trois conférences au cours desquelles, dit le maire de Neuchâtel, Charles-Louis de Pierre, dans son Journal¹³, « nous eûmes l'occasion de rendre un bon service aux négociants de notre pays en obtenant du prince qu'il réclamât à Paris contre les saisies qu'on leur a faites et desquelles deux de leurs commis sont venus nous apprendre l'injuste confirmation. Nous leur avons procuré une audience et c'est à la suite de cela que le prince a écrit en leur faveur ».

Berthier n'obtint cependant pas grand'chose car, en janvier 1808, les fabricants neuchâtelois tentèrent une nouvelle dé-

marche à Paris, comme nous l'apprend ce mot de Sophie Du Pasquier à son frère :

« Depuis que tu m'as expédié ta dernière lettre, papa et maman t'ont écrit ; mais papa ne t'écrira pas de longtemps parce que, demain, il part pour Paris avec le cousin Henry, de Cortaillod ; ils vont auprès du prince Berthier demander quelque débouché pour notre commerce qui se détruit tout à fait dans ce pays, tellement que, dans peu, s'il n'arrive un changement, on se verra obligé de fermer les fabriques. »

En 1811, dans la Principauté, le chômage fut tel que le Conseil d'État ouvrit une souscription à 100 Livres la part, pour les sans-travail. L'appel produisit d'ailleurs une somme considérable.

Neuchâtel ayant fait retour à la Prusse, en 1814, Léo Du Pasquier s'engagea, avec d'autres Neuchâtelois, dans le bataillon des tirailleurs de la garde. Le 3 décembre, son frère aîné, Charles-Frédéric, lui écrivait à Francfort où la troupe devait passer :

« Le Bied et les Isles se sont vendus, l'autre jour, à M. Verdan des Isles, pour 100.000 Livres. Il revendra probablement le Bied, puisque M. Fritz Pourtalès était déjà en marché pour l'acheter, ce qui serait fort à désirer pour faire revivre cette belle campagne. (Les petits-enfants de Jean-Jacques Du Pasquier y avaient sans doute de gais souvenirs.) Il paraît que M. Verdan a aussi une belle perspective pour faire valoir sa fabrique : quant à nous, nous ne pouvons pas suffire à la demande de tous côtés. Perrin nous a envoyé dernièrement de Naples une commande de 400 pièces de nos indiennes et, à Livourne, elles se vendent à mesure de leur

arrivée. Wagner et Thörig s'y trouvent extrêmement occupés. M. Jeanrenaud vient de louer deux nouveaux magasins où il est plus à l'aise que dans le précédent. Dans toute l'Italie et les îles voisines, jusqu'en Sicile et à Malte, nos dessins de tapis et de filets sont de beaucoup préférés à ceux des Anglais qui ont beau faire des montagnes de marchandises et les vendre à tous prix, jusqu'ici ils ne nous ont fait aucun tort nulle part. Il faut espérer que cela continuera. »

Hélas ! cela ne continua pas. La levée du *blocus continental*, l'invasion des marchandises anglaises sur le continent finirent bien par ruiner l'indienne neuchâteloise.

Le jeune homme poursuivait : « Nous avons eu aujourd'hui la visite de M. Alexandre Courvoisier qui est établi à Saint-Gall pour les achats de la maison de son frère, à Livourne, où ils font, à ce qu'il paraît, de grandes affaires... Nous avons eu aussi la visite de M. Henri Du Pasquier de Bruxelles qui est très aimable et paraît encore tout jeune quoique assez près des cinquante. Il est venu terminer avec la maison Du Pasquier d'Ivernois & C^{te} qui liquide entièrement ses affaires et se sépare en plusieurs branches. Nous entrerons peut-être en liaison d'affaires avec M. Henri Du Pasquier pour vendre de nos marchandises à Bruxelles. Lorsque cela sera réglé, je t'en parlerai plus en détail. »

M^{me} Lisette Du Pasquier écrivait, de Sombacour, à son fils — un enfant de souci, celui peut-être qu'elle préférait — de longues lettres pleines de bons conseils, d'admonestations et parfois... de renseignements sur l'indienne. Ceci, par exemple : « Ton oncle est fort occupé d'une entreprise qu'il fait ; c'est la composition d'une drogue, espèce de vinaigre,

d'un grand usage pour les fabriques d'indiennes. Je t'en donnerai plus de détails, si cela t'intéresse, lorsque cela sera arrangé et en train. » Il s'agit sans doute d'un mordant nouveau.

De ce petit mot, nous déduisons que Jean-Pierre Du Pasquier était le chimiste de Marin. Un homme ingénieux, car il avait inventé aussi des planches d'impression, faites de petits morceaux de laiton de différentes figures qui, réunis, formaient des dessins variés. Cela tenait à la fois du puzzle et des caractères d'imprimerie.

La lettre continue : « Ton père et Charles sont toujours très occupés. Depuis longtemps ils parlent d'un voyage en Suisse. Ton frère a été si occupé tout l'hiver qu'il n'avait pas un moment à lui. Il y a plus de deux mois qu'il n'a été à Neuchâtel. Tous les soirs, jusqu'à 10 ou 11 h. au comptoir ; aussi sa santé en a-t-elle souffert ; à présent il est assez bien portant. Le comptoir, comme tu sais, était renouvelé entièrement et tous de jeunes gens qui n'étaient point au fait des affaires, et tout cela retombait sur Charles. Marin occupe toujours beaucoup ton père ¹⁴, mais sa santé n'en souffre pas. Ton oncle Jean-Pierre, ta tante Annette et toutes tes cousines se portent bien. »

A la veille de Waterloo, Charles mandait au jeune lieutenant de la garde, à Berlin :

« Les événements politiques ont amené un grand calme dans le commerce. La foire de Francfort, au printemps, a été très mauvaise ; en Italie, la guerre du roi de Naples a arrêté la vente pendant deux mois. Elle paraît reprendre maintenant, car le succès de cette campagne a été si prompt et si décisif pour les Autrichiens qu'on ne sait pas même ce qu'est

devenu le roi Joachim ; cela nous fait espérer que la foire de Sinigaglia sera tenue comme de coutume. La fabrique de Marin est maintenant sur un pied très actif et on y fait de plus belles indiennes que jamais. »

Rentré au pays, Léo Du Pasquier travailla quelque temps à Marin, en 1816. Deux ans plus tard, la maison dut suspendre son activité. Le jeune homme songea d'abord à rentrer au service de Prusse, puis il partit pour le Brésil.

Sur la liste de répartition du contingent d'indiennes à importer en Prusse, du 30 mai 1820, Marin est représenté par « les syndics (*sic*) de la masse Du Pasquier & C^{ie} : Claude-Abram Du Pasquier¹⁵ et Louis Roy ». Puis c'est la liquidation, et le silence... jusqu'en 1831 où, alléché par les perspectives d'importation illimitée en Prusse, Auguste Verdan remonta la fabrique. Dès 1833, il imprimait et teignait 405 livres de toiles, l'année suivante, 1277 et, en 1835, 2977. Lorsque la limitation fut rétablie, Marin occupa quelque temps encore 40 ouvriers et livra annuellement 82 quintaux d'indiennes. En 1837 seulement, la manufacture fut fermée et son contingent de 10.000 livres réparti entre les quatre fabriques survivantes.

Quant à l'établissement de la Borcarderie, son histoire demeure obscure, car les documents qui pourraient l'éclairer ont disparu. En 1892, la partie du château qui abritait les archives fut entièrement détruite par le feu. Depuis deux siècles, ce vaste domaine appartenait à la famille de Montmollin, le chancelier l'ayant acquis en 1675.

Abram et Jean-Frédéric de Montmollin avaient donc obtenu, en 1760, la concession de nouveaux droits d'eau sur le Seyon, en aval de ceux déjà existants. Pour exploiter la fabri-

que, ils constituèrent une société de commerce : *Montmollin frères*, qui groupait, outre ces deux jeunes gens, leur père, Georges, leur oncle, Jean-Henry, et le conseiller d'État Georges de Rougemont, un ami de la famille ¹⁶.

Jean-Frédéric n'était pas novice dans la partie puisque, depuis plusieurs années, il s'intéressait aux Isles, comme associé du banneret de Luze dont il avait épousé la fille aînée, Marianne, et qui pouvait l'aider de ses bons avis. D'autre part, il avait fait à Bâle, dès l'âge de seize ans, un apprentissage de commerce. C'est donc lui, pensons-nous, qui organisa la nouvelle manufacture et lui donna le premier élan. Toutefois, comme, en 1777, son père se désista en sa faveur de ses charges de conseiller d'État et de maire de Valangin, les fonctions publiques l'écartèrent des affaires privées. Dès 1781, son nom ne figure plus dans la constitution d'aucune des sociétés, *DeLuze, Montmollin & Cie* inscrites au Registre du commerce, non plus que dans la société *Montmollin, Berthoud & Cie* qui groupa, dès 1794, Jean-Henry de Montmollin et Gustave-David Berthoud, les deux fils de celui-ci : Jean-Jacques et Auguste, et F.-Louis de Montmollin fils.

Les Montmollin avaient d'ailleurs, très certainement, comme les DeLuze au Bied, un chef de fabrication. Peut-être bien Abram Verdan qui, après la déconfiture de Marin, aurait trouvé emploi chez eux. Dans tous les cas, dès 1801, les papiers de famille Verdan le désignent comme « M. Verdan, de la Borcarderie ». En 1810, il y était encore, mais la maison ne s'occupait plus que de la filature et du tissage des laines mérinos.

La Borcarderie avait eu pourtant, elle aussi, son ère de prospérité. Ses indiennes s'exportaient surtout en Italie, dans

la Cisalpine et à Venise. A Bologne, MM. de Montmollin, Berthoud & C^{ie} avaient établi un comptoir et un entrepôt. Ils y tenaient la foire, ainsi qu'à Reggio, à Sinigaglia et à Bolzano. Les produits de leur fabrique ne suffisant pas pour leur commerce, ils faisaient des commandes à façon à d'autres indiennes du pays ¹⁷.

Le 1^{er} mai 1807, des commerçants de Neuchâtel fondaient une nouvelle société par actions pour une durée de trois ans, sous la raison : *Manufacture de draps de la Borcarderie*. On avait prévu — c'est l'annonce des temps nouveaux ! — une sorte de participation du personnel aux bénéfices. Dans la répartition, la moitié revenait aux actionnaires, le quart au commis-gérant, le dernier quart aux principaux ouvriers, à titre d'encouragement.

L'établissement fut fermé en 1818, lors de la crise des débouchés. Aussi bien Verdan se plaignait-il de manquer d'eau courante, dans la saison sèche.

En 1814, après la retraite de Jean-Henry de Montmollin, G.-David Berthoud avait formé, avec le gendre de son ancien associé, Théophile Perregaux-de Montmollin, Jean-Jacques et David-Auguste Berthoud et Louis Perregaux, une nouvelle maison de commerce. Elle figure sur la liste de répartition du premier privilège accordé par le roi de Prusse, en 1820. Mais la manufacture de la Borcarderie ne fut pas remise en activité. Naguère si diligente et tapageuse, dans le sous-sol du bâtiment de fabrique que traversait le bief, la grande roue ne servait plus qu'à actionner le battoir à la saison des grains. A l'aube de ce siècle, elle disparut sans retour.

NOTES

¹ Dreyer, p. 39.

² La société se composait de François Brandt, Jean-Pierre Jeanrenaud, la veuve de Jean-Jacques de Montmollin, née Dardel, etc.

³ Registre du commerce.

⁴ Pierre Meuron (10 avril 1712-22 janvier 1800) époux de Rose-Marguerite DeLuze. Il faisait le commerce des indiennes, de l'horlogerie et des dentelles. Membre du Conseil de la ville de Neuchâtel, puis du Conseil des Quarante. Il vivait au château de Fenin. 15 enfants dont 7 fils. Son portrait « au dévidoir » par Marie-Anne Calame figure dans M. N. 1914, p. 241.

⁵ M. N. 1873, p. 293.

⁶ On lit, en grosse écriture, très exactement Grey, mais il doit y avoir une faute de copie.

⁷ A. M. Maurice Bovet.

⁸ La lanterne est une sorte de bielle de bois au bout de laquelle on fixait une agate pour le repassage. Voir ch. II, p. 46.

⁹ Alph. Petitpierre, p. 242.

¹⁰ Charly Guyot.

¹¹ Voir Samuel Berthoud : *Georges Berthoud*. Par la suite, Sombacour appartient à Pierre Bovet-Borel puis, à partir de 1853, à M. Charles Du Pasquier, associé de la maison Vaucher, Du Pasquier, dont la fille Caroline épousa Georges Berthoud.

¹² Publiées par William Wavre : M. N. 1900 et 1901.

¹³ M. N. 1904, p. 175.

¹⁴ Charles-Henry Du Pasquier (1765-1835), un des fondateurs de la Caisse d'Épargne.

¹⁵ Probablement Claude-Abram Du Pasquier-d'Ivernois.

¹⁶ Georges de Montmollin, maire de Valangin, avait 4 fils : *Abram* (1736-1775), *Jean-Henry* (1739-1831), *Jean-Frédéric* (1740-1812), allié de Luze, et *Georges* (1753-1818).

¹⁷ Mémoire d'Angelini.

VII

VAUVILLERS

Comme les Du Pasquier, les Vaucher, les Jéquier et certaine branche des Berthoud, toutes familles autochtones, les Bovet sont originaires de Fleurier, ce village du Val-de-Travers véritablement prédestiné à doter le pays d'hommes diligents et industriels. Leur maison familiale qu'avait construite, au XVII^e siècle, Claude Bovet-Vaucher, architecte ou plutôt maçon, s'abritait, à côté de l'hôtel de la Couronne ¹, sous un vaste toit retombant.

Le premier de ses fils qui la quitta, ce fut *Jean-Jacques-François* ². Un costaud qui avait de l'énergie et du savoir-faire, habile à inspirer le respect et même la crainte. Il s'engagea au Bied, chez MM. Jean-Jacques et Claude-Abram Du Pasquier, comme coloriste ³. Lorsque celui-ci fonda la Fabrique Neuve, Bovet le suivit et s'associa à lui sous la raison Du Pasquier, Bovet & C^{ie}.

A Cortaillod, Jean-Jacques épousa Catherine-Élisabeth Bovet, de Faoug. Il y vit naître tous ses enfants et succomber sa compagne. Au hameau d'Areuse, la maison d'un certain

Fritz Barbier se trouvait à vendre. Jean-Jacques qui avait fait sa pelote l'acheta en 1779, mais il ne vint l'habiter que plus tard, pour y abriter son veuvage. D'ailleurs, comme elle lui semblait trop modeste, il acquit encore, de Jacques-Louis Pourtalès, sa maison de campagne, toute voisine, construite dans le style français du XVIII^e, par Abram Barbier-de Chambrier, un enrichi du temps de Law.

D'autre part, constatant que, la crise de croissance de 1770 à 1775 surmontée, l'indiennage prenait un nouvel essor, il s'occupa d'y faire entrer son fils *Claude-Jean-Jacques*, pour lequel il avait une vive prédilection. De MM. Cartier, il acheta donc la fabrique de Vauvillers, rière Boudry, à la sortie des gorges de l'Areuse ⁴. Ce n'était pas, comme on l'a dit, qu'une teinturerie car, en 1742 déjà, Jean-Batiste Mara, le père du tribun révolutionnaire, y avait trouvé emploi de chimiste et dessinateur. Il lui était arrivé, un jour, un petit accident dont, à la date du 24 mars 1747, le registre communal garde la mémoire et qui prouve bien le genre d'activité de l'établissement. « Jean Mara habitant de Boudry et dessinateur à la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc & C^{ie} a eu le malheur de perdre trois desseins (*sic*) de la maison qui l'occupe au faubourg. Il offre récompense à qui les lui rapportera et il demande qu'on ouvre à ce sujet une enquête. » ⁵

En 1782, Jean-Jacques Bovet ⁶ n'avait que 26 ans, mais c'était un garçon fort capable, d'ailleurs très gâté par son père, impérieux et même despotique à l'égard de ses frères et sœurs. On l'installa donc à Vauvillers ; sa tante, M^{me} David Grellet, alla lui tenir son ménage ⁷. Six ans plus tard, son père se retira des affaires et lui donna comme associés son jeune frère Louis

et son beau-frère, David Robert. Exploitée sous la raison Bovet, Robert & C^{ie}, la manufacture travaillait à façon, tout comme celle de Cortaillod, pour Pourtalès & C^{ie}. Lorsque cette société fut dissoute, la succession fut reprise — nous l'avons vu — d'une part, pour Cortaillod, par Vaucher, Du Pasquier, de l'autre, pour Boudry, par la société Bovet, Robert, qui se composait de Jean-Jacques-F. Bovet père, de ses deux fils : Jean-Jacques et Louis, et de ses deux gendres : David et Daniel Robert. Elle subsista jusqu'en 1815, traitant à la fois pour son propre commerce et à façon pour diverses fabriques du pays et de la Suisse. A Trieste, elle entretenait un entrepôt général pour l'Italie, l'Autriche et même pour quelques parties de l'Allemagne. C'est celui que dirigea durant plusieurs années Daniel Robert, un excellent garçon, mais un peu taciturne, qui avait épousé Rosette Bovet.

Rentré au pays, comme les affaires marchaient bien, Daniel établit, en 1798, à Neuchâtel, dans une maison que la Ville lui avait cédée, au n^o 23 du faubourg des Hôpitaux, un vaste comptoir ⁸. Trop vaste peut-être, car il y perdit une partie de sa fortune. Le guignon semblait le poursuivre, mais les circonstances politiques y étaient bien pour quelque chose.

Jean-Jacques, au contraire, menait sa fabrique tambour battant et cloche sonnante. Comme son père, et bien qu'il fût boiteux d'un accident d'enfance, c'était un luron d'une force et d'une agilité peu communes. Excessif et capricieux, joueur et dépensier à l'instar de ses contemporains, il engageait au *trente et quarante* de grosses sommes et en gagnait de plus grosses encore, car l'enjeu allait de 25 à 50 louis. Ses camarades lui en voulaient un peu tandis que son père s'enorgueillissait

de ce garçon né coiffé. Le dimanche, ces messieurs passaient l'après-midi tantôt chez l'un tantôt chez l'autre des nombreux frères, cousins, parents et associés. S'il pleuvait, on battait le carton. Dès le printemps, on se réunissait au quillier ou bien on plaçait dans la chaise la *grenouille* remplie d'écus, et c'était d'ardentes et tapageuses parties. Pour restaurer les joueurs, les domestiques apportaient, dit la légende, le vin par *brandées*. Un dimanche, à Vauvillers, pour épater la galerie, Jean-Jacques réussit ce tour de force de lancer la grosse boule par-dessus le toit de l'étendage.

L'hiver, Henry Du Pasquier et Jean-Jacques Bovet, le boute-en-train de la bande, organisaient des parties de traîneau où quinze, vingt équipages glissaient à la file, suivis de fringants cavaliers. On emmenait un orchestre de danse. Chez l'un ou l'autre des participants, on s'arrêtait pour le bal. Les *surprise-parties* de l'époque ! Et l'on s'en revenait à la lueur des torches, au tintement des grelotières.

Rien, dans la famille Bovet, ne se décidait sans l'assentiment de Jean-Jacques. Il tutoyait ses frères et sœurs alors qu'eux lui disaient vous. La gazette des salons contenait qu'il avait eu grande envie d'épouser M^{lle} Henriette Du Pasquier⁹, mais qu'elle lui avait fait grise mine. Il s'était alors rabattu sur Marie Paris, de Peseux, une fille ni riche ni pauvre, mais douce et pieuse autant que son époux était rude et voltairien. Elevée dans les principes religieux des frères moraves, c'était surtout une âme, et lui, un corps. Après tout, la combinaison n'était pas mauvaise. Comme Jean-Jacques aimait sincèrement sa femme, mais qu'il s'emportait pour un rien, elle s'était fait une loi de ne jamais lui résister, ni en actes ni en paroles. Lors-

que sa colère était tombée, elle lui exposait ses raisons et presque toujours se faisait rendre justice. Son arme la plus puissante, c'était la prière. Elle lui valait, dit le chroniqueur, bien des exaucements. Ainsi, lorsque, très convaincu des dangers du jeu, son fils aîné rentra de l'étranger pour se fixer à Boudry, elle eut la joie de voir venir à elle son mari, ses cartes à la main. « Tiens, lui dit-il, c'est la dernière fois que je les touche. Je ne veux pas être en mauvais exemple à mon fils. » Il tint parole. Frappé des vertus d'économie, de patience et de vaillance de son épouse, il l'autorisa à faire élever leurs filles à Montmirail où elle avait reçu une si solide éducation. Bien plus, comme elle avait installé chez elle le culte domestique, il finit par ne plus le manquer un seul jour.

Jusqu'en 1805, les Jean-Jacques Bovet habitèrent la maison de maîtres, sommée d'épis en boule, de Vauvillers, puis ils se fixèrent à Areuse, dans celle qui leur était échue, soit par le sort, soit par arrangement avec leur frère Louis : la vieille maison, au vaste toit caribossu, si incommode et pittoresque¹⁰.

La manie de la bâtisse était alors assez répandue dans le pays. Elle tenait Jean-Jacques Bovet, comme elle tint plus tard son petit-fils Philippe et Jean-Pierre Du Pasquier, le constructeur de Vaudijon. Sa fortune presque entière, Jean-Jacques la dépensa en murs de vigne, en glacis de protection, en vérandas, cabinets de jardin et gloriettes de tous genres. C'est lui qui fit élever, sur la colline du gibet de Colombier qui dominait sa maison, le *Tintabenet* (Tiens-toi bien), ce charmant pavillon d'où la vue embrasse — on ose le dire — le plus doux pays du monde. Jean-Jacques y montait de temps à autre et

signalait, en hissant un drapeau rouge ou blanc, la couleur du vin que devait lui apporter son domestique.

Quand ce pavillon fut-il peint à fresque ? Et qui fut l'animateur de cette pimpante décoration ? Difficile de le dire. Mais l'auteur en fut certainement un des maîtres dessinateurs de Boudry, car on y reconnaît, en manière de frise, dans les entrelacs d'un ruban bleu que supportent quatre thyrses dorés, tous les singes, perruches et coquecigrues des tentures à *l'arbre* ou *au perroquet* des Bovet. Bien plus, sur l'un des panneaux, un grand trois-mâts de la Compagnie des Indes approche de la côte, mettons... de Malabar, tandis qu'un indigène apporte, sous son bras, pliée dans une corbeille, une pièce d'indienne crue. Vivement enluminées, ces fresques sont d'un métier primitif, d'un exotisme de fantaisie évidemment emprunté aux chinoiseries, turqueries et singeries du rococo français qui paraît s'être maintenu chez nos indienneurs jusque bien avant dans le XIX^e siècle. Sur d'autres panneaux, les belles qui jouent dans les bocages portent, semble-t-il, des décolletés romantiques¹¹.

Selon le chroniqueur familial, un mémoire daté d'Ulm¹², présenté, le 4 avril 1806, par le major général Petitpierre à l'empereur Napoléon, proposait, parmi les noms des personnes susceptibles de remplir les fonctions de maire de Neuchâtel, en cas de rattachement de la Principauté à la France, celui de Jean-Jacques Bovet. Preuve de ses capacités, du rôle qu'il jouait dans le pays. Et pourtant il n'était pas populaire car, en 1784, la bourgeoisie de Boudry qu'il avait demandée lui avait été refusée, alors qu'on l'offrait à son frère.

C'est en 1805 qu'attiré par les perspectives brillantes de

l'Alsace, terre éeue de l'indiennage depuis qu'elle profitait des mesures protectionnistes de l'Empire, David Robert fonda la société Robert, Petitpierre & C^{ie} ¹³, acheta le mobilier de fabrique du Bied et transporta cette maison à Thann. Il y appela son frère Daniel pour diriger avec lui le nouvel établissement, sous la raison Robert, Bovet & C^{ie}.

Mieux doué que son aîné, David avait été d'abord dessinateur à Cortailod puis, durant plusieurs années, secrétaire particulier du Grand Pourtalès qu'il accompagnait dans ses voyages. Sa jeune femme et cousine germaine, Henriette Bovet ¹⁴, le soutenait dans ses entreprises. Fort jolie quoique de petite taille, elle avait une tournure élégante et de la distinction naturelle. C'était un peu la dame de la famille. Aussi, à Thann, en 1813, l'état-major autrichien qui y était cantonné prétendait-il qu'il ne manquait à ce couple si bien assorti que des habits de cour pour paraître à Vienne, devant l'empereur.

Quant à Louis Bovet, le frère très cadet de Jean-Jacques, il ne lui ressemblait en rien. Plutôt grand et de taille bien prise, il se poudrait les cheveux, à la manière de l'Ancien Régime. Son apprentissage de commerce, il l'avait fait à Ostende, dans le comptoir de la maison Pourtalès. Rentré au pays, il refusa de suivre ses beaux-frères qui voulaient l'entraîner à Thann. Il préférait, leur dit-il, végéter dans son pays que de s'expatrier. A leur départ, comme Jean-Jacques venait de se retirer des affaires, il s'associa à son neveu Claude — fils de celui-ci — pour exploiter, sous la raison Bovet & C^{ie}, la manufacture de Vauvillers. Comme chef de fabrication, il s'adjoignit Louis Petitpierre. Par la suite, l'acte fut prolongé jusqu'en 1815. Dès lors, Louis habita, l'hiver, la fabrique, et l'été,

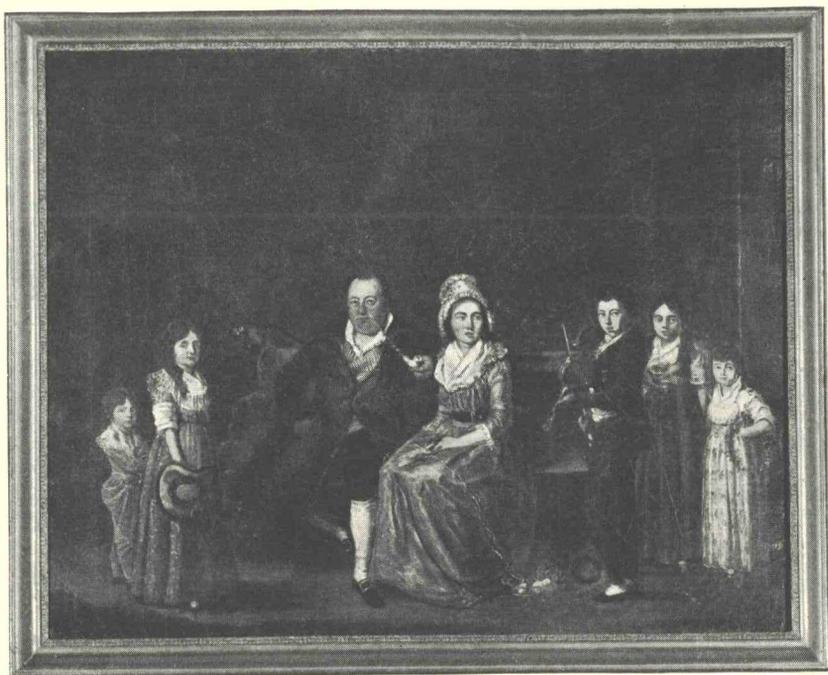
la grande maison d'Areuse. Homme sensible et bon, un peu timide, il aimait cependant la société. Son luxe principal, c'était les beaux chevaux.

Entre les deux frères, il y avait peu d'intimité. De onze ans son aîné, Jean-Jacques prenait volontiers, à l'égard de Louis, des airs protecteurs. Il s'était retiré à Areuse, dans la plus modeste des deux maisons, et continuait de boire et de fumer en compagnie de quelques amis. Il mourut en 1811, d'une esquinancie qui le fit atrocement souffrir. Son fils aîné, *Claude-Jean-Jacques*¹⁵, l'avait alors, depuis six ans, remplacé à Vauvillers.

Né le 26 mai 1783, ce garçon était entré très jeune, lui aussi, dans la fabrique. Comme son père, il avait la chevelure rousse et une nature de chef. Bien que son oncle se fût réservé les deux tiers des bénéfices, il régna d'emblée en maître et seigneur. Tels Frédéric Du Pasquier, à Cortaillod, et Frédéric Verdan, aux Isles, ce fut la personnalité la plus marquante de Vauvillers.

De son père, Claude Bovet avait hérité l'esprit d'initiative et d'indépendance, mais aussi le goût des fêtes et des chevaux. Comme lui, il se montrait jovial et farceur, quoique avec plus de retenue. Question d'époque ou d'éducation ? Les deux sans doute. On commençait à sortir de la grossièreté des commensaux de l'empereur. D'autre part, Marie Paris avait exercé sur son aîné une ferme et douce influence. Bien plus, elle lui avait communiqué une solide piété. Régulièrement il suivait le culte dominical, alors que jamais, au grand jamais, Jean-Jacques n'eût consenti à s'y faire voir.

Avant d'être associé à la maison Bovet, Claude avait voyagé pour celle-ci et régulièrement fréquenté les foires de Francfort



Fritz

Claude

30. J.-J. BOVET ET SA FAMILLE



31. M. ET M^{me} CLAUDE BOVET-FELS
ET LEUR FILS CHARLES
Miniature d'Abram-Louis Girardet



32. CLAUDE BOVET-FELS

qui se tenaient deux fois l'an, à la mi-saison, durant quatre semaines. Au reste, comme les grandes affaires se traitaient avant l'ouverture, il fallait, pour y arriver à temps, compter sur une absence d'un mois et demi.

A son premier voyage, en 1800, Claude n'avait, semble-t-il, que dix-sept ans. Avant de quitter Boudry, ce garçon d'ordre, doué d'un vif sentiment de la possession, notait les dispositions à prendre :

« Donner pleins pouvoirs à Emonet (le domestique probablement). Faire récurer ma chambre. Donner deux piécettes à Jean quand il l'aura fait. Je lui remets mes clefs « que tu ne donneras à personne ». Noter tout ce qui pourrait entrer ou sortir de ma chambre. Cacher tout ce qui pourrait m'appartenir. Ne donner de livres à personne. »

Que faut-il emporter pour cette lointaine expédition ? Soigneusement Claude distingue les « affaires » qui entrent dans la malle (soit les livres : le Théophron, le Stambach, la copie de lettres, un recueil de mots français-allemands, le dictionnaire de Mutther, une clef à boutons, une canne, etc.) de tout ce qu'il faut mettre, pour la route, dans le sac de nuit, dans la *chatouille*¹⁶ où il fourre sa pipe, et dans le porte-manteau.

LINGE ET HARDES A EMPORTER DANS LE SAC DE NUIT

8 chemises	1 douillette
3 mouchoirs de poche	11 paires de bas
6 mouchoirs de col	1 paire de culotte casimir
2 habits bleus	1 montre
1 surtout gris	1 bonnet (pas suffisant)
1 paire de gand (<i>sic</i>)	1 britel (<i>bretelles ?</i>)
2 mouchoirs de batiste	1 petit peigne
1 culotte de nanquin (<i>sic</i>)	16 gilets

En marge : Cet ordinaire est convenable pour l'automne.

Plus bas : J'ai oublié d'emporter une culotte de peau, des revers de bottes, une culotte chaude quelconque.

La passion des gilets paraît avoir sévi dans la famille, comme celle des chevaux. Dans sa garde-robe, Jean-Jacques Bovet en possédait 56. Si son fils montrait, sur ce point comme sur d'autres, plus de modération, il en demeurerait préoccupé. Tout au long de son carnet de voyage qui va de 1800 à 1804, on lit : « Un gilet chaud oublié ». « Note de ce que j'emporte : 4 gilets dont un blanc, un bleu, un noir, un verd ». Ou encore : « Prendre un gilet des dimanches ou gilet de laine à manches ».

Lors de ce premier voyage, en 1800, Claude s'était rendu à Neuchâtel dans sa propre voiture — ou plutôt dans celle de son papa. Il y prit la diligence pour Bâle, le 19 août, et arriva à Francfort le 23. Aussitôt il note : « Nous avons dépensé 3 Livres, ce qui est cher, vu que, tout le long, la poste était à 1 thaler, que nous avons eu parfois trois chevaux (au lieu de quatre) et que nous avons eu quelques *racrots*. »

Nous ? Claudé voyageait probablement avec un associé ou un commis de la maison Bovet ou avec d'autres commerçants neuchâtelois. En 1801, il accompagnait MM. Sandoz et Pourtalès.

Ce minutieux garçon consacrait une page de son *carnet* aux « objets prêtés durant la foire » dont « un mouchoir de poche à Du Pasquier », une autre page aux « commissions étrangères » dont « des lunettes vertes et une peignette anglaise pour maman, un sac de nuit pour papa, un tambour pour mon frère Frédéric, des paillassons de table, une paire de ci-

seaux à Louise Bovet, 12 jambons de Mayence, une caisse eau de Cologne, un brûlot, une faux, un bonnet pour ma tante Rougemont ¹⁷ ».

Une autre page portait désignation des « choses à acheter pour moi », dont « une aune de Paris qui se plie, un cordon rouge pour ma montre, un gilet blanc, des rubans de soulier, un fouet, des éperons, des bottes pour monter à cheval ».

C'est qu'à Francfort, Claude faisait de l'équitation. De la musique aussi, car il emportait son violon et se proposait d'acheter « une sourdine, des cordes, de la colophane, des cahiers de musique » dont « un menuet de Fischer, varié par Mozart (?) et la partition de *Die Braut von Messina* ». C'était sans doute un bon musicien — talent de famille — mais un fichu latiniste. Parmi les livres à acheter à Francfort, il se proposait « de dénicher l'*Odyssée* de Virgile » !!! Enfin il emmenait son chien Cartouche.

« Pour réduire des livres de France en livres de Nice, lit-on dans son *Carnet de voyage*, on multiplie par 7 pour diviser par 5, des livres de France en livres de Berne, on multiplie par 2 pour diviser par 3. »

Livres, florins, thalers, louis, écus neufs, batz et sols... il devait bien y avoir de ce côté-là quelques *racrots* ! On imagine la difficulté des transactions commerciales dans cette Europe divisée et subdivisée, où chaque province, chaque ville commerçante avait sa monnaie propre, ses lois et coutumes particulières. Aussi Claude emportait-il dans ses bagages un cahier des *Nouveaux changes des principales villes de commerce de l'Europe*, publié à Neuchâtel, chez Louis Fauche-Borel, en 1799. Encore n'était-ce pas rien que de s'en servir ! « Pour

mon retour, note le jeune homme, plein de sages résolutions, m'exercer dans les prix et les marques, dans les prix de voiture, dans les monnaies. En faire une collection en peinture. » Au reste, il constate modestement « qu'il lui faut aussi de l'exercice dans le style (nous ajouterons : dans l'orthographe !), l'arithmétique, les différentes impressions sur toile, les couleurs, etc. ».

Si, en voyage, Claude mangeait un morceau de gâteau, s'il perdait quelque argent au billard ou au *matz*, s'il renouvelait sa provision de tabac ou faisait une aumône, s'il buvait un bock ou achetait, à Strasbourg, « du velours noir pour border ses pantalons bleus », son carnet en recevait aussitôt la confiance.

Le retour, avec nuitées à Mühlheim, Bâle et Soleure, s'effectuait, comme l'aller, en 5 jours¹⁸. Le jeune homme veillait avec sollicitude sur les objets qu'il rapportait dans la diligence : « un monocle, des estampes roulées, un chapeau pour M. Lardy, une longue saucisse pour la tante... une montre à répétition pour Robert ».

Hélas ! à cette époque déjà, les affaires allaient mal. Claude écrivait à son père « de la foire pitoyable », si pitoyable qu'à un autre correspondant il disait, plus crûment : « La foire ne va que d'une fesse. » A Pâques 1803, elle n'allait guère des deux non plus. Claude mandait à David Robert : « Encombrés de marchandises, les vendeurs se plaignent du peu d'écoulement. Quant aux acheteurs, très peu nombreux, ils vous paient de compliments — tout est beau, superbe, magnifique — mais ils se plaignent des prix et vous tournent le dos. »

N'empêche que le jeune commerçant rapportait des commandes avec, en regard, un échantillon du tissu désiré. « Les

bouquets trop rapprochés ne se vendent pas en rouge, déclarait-il. Ce qu'il faut, ce sont de petits bouquets, mais de couleur plus foncée et plus belle.» Et encore : « M. Schmidt d'Heidelberg demande des noirs et au plus vite. » Vauvillers n'imprimait pas que des indiennes, mais aussi des draps, des velours unis ou frappés, même des feutres, comme le prouvent les carnets d'échantillons.

Tôt après son entrée dans la maison comme associé, Claude Bovet épousa une blondine ravissante : Suzette Fels, la fille d'un pasteur de Saint-Gall qui exerçait à Lausanne son ministère et dont la femme était une Rivier. Le mariage eut lieu à Concise, mais il fut suivi, à Vauvillers, de grandes réjouissances. Sur la route, entre Bevaix et Boudry, au pied des peupliers de la « place d'armes », deux cents ouvriers de la fabrique attendaient le cortège des époux, suivis des amis de Neuchâtel et des parents de Lausanne. Une salve formidable de vivats et de pétarades les accueillit. A la fabrique, les fêtes durèrent quatre ou cinq jours, avec autant de dîners plantureux : un jour, les vieux, un autre, la jeunesse, un troisième, les enfants, un quatrième, les ouvriers. Les tables étaient dressées dans le grand étendage. Jamais pareille fête ne s'était vue au pays, pas même lorsque la sœur de Claude, Louise, avait épousé son cousin — un autre Claude Bovet¹⁹ — et que, la veille de la cérémonie, le banquet avait été servi dans l'allée d'ormes qui traverse le jardin. Bovet-Paris et Bovet-Fels aimaient à faire les choses fastueusement, avec cette différence que le père était prodigue toujours, le fils, à ses heures seulement.

Suzette était jolie, très jolie avec son frais et rond visage

aux yeux bleus, un peu écartés, avec ses bouclettes sur le front ; mais elle ne se plaisait guère à Vauvillers, dans cette gorge humide et sombre. Ce dont on ne saurait trop lui en vouloir. Si l'on en croit le chroniqueur, pas toujours très bienveillant, il n'y avait pour elle de vie possible qu'à Lausanne. Son mari l'aimait sincèrement, mais supportait mal son esprit critique et gardait ses coudées franches.

C'est vers ce temps qu'on commença, dans le pays, à parler des *mécaniques à rouleaux*. L'industriel Neuhaus, le gendre de François Verdan, de Bienne, raconte dans ses *Mémoires* qu'une de ces machines avait été installée à Jouy, en 1800, une autre, à Wesserling, en 1805. Lui-même en vit un modèle à Paris, en 1804. Enthousiasmé des possibilités qu'elle lui faisait entrevoir, il se rendit aux ateliers Lefèvre et, sans consulter ses beaux-frères, Henri Verdan et Huber, commanda une de ces mécaniques, avec 12 rouleaux gravés, livrables à six mois. Il y en avait pour 50.000 francs de France. A son retour, Neuhaus se heurta à l'opposition de ses associés qui, en ce temps de déclin, craignaient d'investir dans l'outillage une somme pareille. Comment Claude Bovet eut-il vent de la chose ? Le fait est qu'il se porta acquéreur de la mécanique laissée pour compte et qu'elle lui rapporta, dit Neuhaus — il exagère peut-être un peu — des millions. Dans tous les cas, elle lui permit de doubler le cap de l'année 1811 et de traverser sans trop de dommage le « cher temps ».

Les *mignonnettes* des Bovet, faites de petits dessins imprimés au rouleau, dans une seule couleur sur fond blanc ou clair, jouirent d'une vogue extraordinaire. A peine la maison suffisait-elle à toutes les commandes des Montmollin, Berthoud

& C^{te}, des Du Pasquier & C^{te}, des Jenny & Schiesser, de Glaris, même d'Oberkampf qui ne pouvait satisfaire sa clientèle. Malgré les rigueurs du blocus, les toiles passaient toujours en France par contrebande. L'empereur étant occupé en Espagne, la surveillance des douaniers, à la frontière est, se relâchait. Neuhaus note que les sociétés de commerce payaient aux Bovet 10 batz par aune (prix de façon) alors que, peu d'années après, elles ne donnaient plus que 2 batz, à cause de la surproduction. On calculait qu'une mécanique à rouleau remplaçait soixante imprimeurs. Elle diminuait donc considérablement le prix de revient de l'indienne. En revanche, comme le rouleau gravé coûtait très cher à établir, et se démodait rapidement, il fallait trouver moyen d'en amortir la valeur en peu de temps. Autre inconvénient : les produits trop vite et trop facilement imprimés encombraient les marchés et contribuaient à la ruine de l'indiennage.

En 1816, le traité d'association fut renouvelé pour trois ans, puis, Louis Bovet étant décédé en 1814, sa veuve, née Rosette Bonhôte, fille du pasteur Bonhôte de Boudry, mère de six enfants, prit sa place et dirigea la fabrique avec son neveu. Louis Bovet fils et Claude Bovet-Bovet signèrent aussi le nouveau traité qui fut, par la suite, prolongé jusqu'en 1822. Henri Bovet²⁰, frère de Louis (II), et Fritz Bovet, fils de Bovet-Paris, entrèrent alors dans l'association, mais sans droit de signature. Plus jeunes de dix et douze ans que leur cousin Claude, Louis et Henri n'avaient guère d'autorité dans la maison et supportaient mal sa tutelle. Il y eut dès lors pas mal de tiraillements dans la direction. Quant à Fritz Bovet, frère cadet de Claude, c'était une manière d'original et

d'inadapté. Un garçon plein de charme, mais instable, un peu bohème et très babillard, ce qui le rendait dangereux en affaires. De naissance, il boitait. Comme son infirmité le gênait beaucoup, il montait à cheval en brillant et téméraire cavalier.

A Vauvillers, c'est lui qui, de sa magnifique écriture, tint le Grand Livre. Après la mort de sa mère, il garda la Vieille maison d'Areuse et y fit exécuter, peut-être par un peintre itinérant, dans le grand salon d'été, des panneaux sur toile aujourd'hui un peu noircis. Ce sont des scènes de chasse, de pêche ou de moisson sur des fonds de villages qu'on dirait alsaciens. Dans la véranda subsiste, peinte à fresque, avec une naïve gaucherie, une sorte de *Pêche miraculeuse* encadrée de hauts sapins inclinés, dominée par un grand pont suspendu. La merveille des merveilles, à l'époque ! Serait-ce encore le chef-d'œuvre d'un dessinateur de Vauvillers ?

Pour Claude Bovet, le temps était dès longtemps passé de courir les foires. C'était maintenant Daniel Cornaz²¹ qui prospectait les pays germaniques. Voici les instructions qu'il reçut de son chef à son départ pour la foire de Leipzig d'où il devait visiter Dresde, Pirna et toute la Saxe. Le jeune voyageur partait en compagnie d'un des messieurs Berthoud, de la maison Montmollin, Berthoud & C^{ie}.

Qu'il ait toujours présent à la mémoire que nous n'entendons pas faire confiance ni à des Russes ni à des Polonais et que nous voulons, au contraire, qu'il ne vende qu'au comptant. On ne consent de vente à terme qu'aux marchands d'Allemagne favorablement connus. MM. Berthoud se prêtent à tenir sa caisse et la nôtre. Il n'aura pas à s'occuper des paiements. Il aura constamment l'œil à ce que les marchandises soient bien rangées et bien placées et, comme l'on voit beaucoup de Juifs, il ne saurait trop être sur ses gardes et, en général, déployer



UNE TENTURE « A L'ARBRE » DES BOVIS

assez d'activité, être aussi circonspect afin de parer aux escroqueries de tous genres. Les factures se feront au nom de MM. de Montmollin, Berthoud & C^{ie}, à moins de celles qui pourraient se faire pour le terme et à des personnes de connaissance.

Si les Russes s'y intéressent, comme il est vraisemblable, et si les acheteurs lui en donnent le temps, il fera bien, en les ouvrant, de recompter le nombre de pièces de chaque balle. Il ne donnera aucune quittance ni aucune note à ces messieurs avec lesquels nous correspondrons depuis Neuchâtel, s'il y a lieu. Nous verrons en général avec plaisir qu'il cherche à laisser ignorer qu'il est à Leipzig pour notre maison et avec des marchandises. Il est censé être avec M. Berthoud, et il peut hardiment se faire passer pour un de ses aides. Il fera en sorte que Maubert (?) ignore que nous sommes en foire. S'il avait besoin d'espèces, M. Berthoud lui en remettra jusqu'à concurrence de 5 louis.

Il doit faire un inventaire avant de remballer. Sur la facture, il mettra B. C. devant nos marchandises. Quatre ou cinq jours après son arrivée à Leipzig, il doit écrire pour nous informer de ce qui se passe, et une seconde fois, la semaine suivante. Il doit, dès son arrivée, s'informer des jours du départ des courriers pour la Suisse.

Il ne quittera ni n'abandonnera M. Berthoud, à moins que celui-ci n'ait à faire à Mulhouse ou en Suisse. Dans tous les cas, il prendra la diligence à Bâle et il y fera le moins de séjour possible, en considération de la perte de temps et de frais à l'économie desquels les bons voyageurs ne sauraient trop viser.

De ses randonnées, Cornaz rapportait des renseignements circonstanciés. Ceux-ci sont de 1819 :

CASSEL. Nos bouquets fond blanc souffrent un peu de la concurrence de la fabrique qui y est établie, mais quand on en vient à la comparaison, notre marque l'emporte. Il conviendrait d'établir quelques dessins à petits bouquets. Les mouchoirs-tambour très goûtés ; les bordures sont un peu trop petites.

PADERBORN. Si nos mouchoirs avaient l'éclat de ceux de Loerrach, on les placerait passablement. En callicot (*sic*), il n'y a rien à faire. Nos prix diffèrent encore trop de ceux des Anglais. Les rayés n'y sont pas demandés du tout.

LIPPSTEIN. Établir quelques bouquets fond blanc à petits dessins. Bon endroit pour le mouchoir lapis et noir, mais les bords sont trop larges et les coins trop grands, surtout ceux en rouge qui seraient demandés sans cela.

A MUNSTER, on ne veut pas des *brésiliennes* quoique ce soit un article nouveau ; les dessins trop grands ne plaisent pas. Ils ne peuvent être employés que pour meubles.

A DORSTEIN, les mouchoirs *Waterloo* sont de vente, mais à un prix moins élevé qu'ailleurs. Ceux en lapis trouvés superbes, mais beaucoup trop grands, en raison de la manière dont les portent les paysannes. Peu ou point de noir pour deuil et tambours (?) en raison de ce qu'on n'exprime pas les regrets de la perte d'un parent par du noir... Les couleurs foncées sont les seules convenables, telles que le chocolat, le rouge sang de bœuf, le tabac et le cul de bouteille. Le grand point, c'est de les rendre, mais sans y appliquer de trop belles toiles, comme font MM. Du Pasquier.

Des dessins tantôt trop grands tantôt trop petits, tantôt trop rapprochés tantôt trop éloignés. Les coins prennent trop de place ; les bordures sont trop larges, ou pas assez. La couleur olive ne plaît pas, ni le noir, ni le gris. Ici l'on veut du rouge, là, du puce, ailleurs, des lilas qui sont d'ailleurs la spécialité de la maison. Mais enfin n'y a-t-il pas là de quoi décourager l'indienneur ?

Eh bien ! non. Il tient. Il se plie aux exigences de la clientèle, aux caprices de la mode. Sans cesse il fait établir de nouveaux modèles, il invente des recettes inédites et perfectionne son outillage.

Parmi les causes de découragement, il y aurait eu aussi les mauvais débiteurs dont la maison Bovet tenait un *Carnet* bien à jour. C'est un répertoire des noms et adresses des clients, à l'usage des voyageurs, avec, en marge, des observations

souvent amusantes. « Nous ont fait perdre beaucoup d'argent de Suisse ». « Nous avons conclu un arrangement ». « De très mauvaise estime ». Parfois le commentaire est plus bref : « Marx, de Bruchsal (Juif) », « Herzfeld et Schwabe, de Dessau (Juif) ». La plupart de ces mauvais débiteurs sont Allemands. Plus tard, il s'en trouva aussi parmi les Italiens, mais, semble-t-il, moins inquiétants. « Braves gens, bons pour une petite somme ». « Ne vaut pas son frère ». « Ces débiteurs éloignés ne nous inspirent guère confiance ». « Ne vous impatientez pas avec ces sénateurs ; vous les amènerez infailliblement à faire une bonne partie (commande) ». « En général, soyez sur vos gardes ! »

Les voyageurs de la maison Bovet se rendaient aussi à Bruxelles et à Amsterdam. En 1814, après la chute de Napoléon, Claude entreprit lui-même une longue tournée en Grande-Bretagne et en France pour y renouer des relations que les décrets de l'Empire avaient totalement rompues. Pour s'informer aussi des progrès du machinisme et de la chimie. Il en rapporta toutes sortes de dessins pour vitrines d'exposition, des modèles d'impression, des recettes de couleur, des schémas de mécaniques nouvelles.

1816 et 1817 furent des années de disette générale. Il y avait eu des chutes de neige extraordinaires ; l'hiver se prolongea indéfiniment. Au mois de juillet, on chauffait encore. En août, quelques beaux jours, puis de nouveau la pluie et le froid. Pas de fenaison, pas de vendanges. A peine une moisson. Dans le même temps, impuissants et les rides au front, les indienneurs assistaient au renversement de la situation économique, à cette terrible invasion des produits anglais sur tous les marchés. Produits de qualité et d'un prix bas. Pour soutenir la concurrence

des *callicots de Manchester*, il fallait réorganiser la fabrique, réaliser le maximum d'économies. Heureusement la chute des prix du coton compensait un peu les pertes sèches.

Dès avril 1817, Claude Bovet-Fels instituait un nouveau tarif pour les *rentreuses*, qui travaillaient chez lui, comme partout, non à la journée, mais à la tâche. Une spécialité des Bovet, c'était ces grandes tentures décorées d'un arbre aux larges frondaisons, abritant un troupeau avec son berger, ou de végétations arborescentes aux fleurs énormes et multicolores, habitées d'oiseaux fantastiques. A leurs pieds se déroulent des scènes exotiques : une girafe vogue, embarquée sur un radeau, avec son gardien qui n'est qu'un chien ou un singe, en habit de petit-maître... Une caravelle à trois voiles, pavillons hissés, cingle vers un château fort démantelé... Le même motif, réduit à proportion, servait pour les mouchoirs dits à *l'arbre*.

PRIX POUR LES OUVRAGES DES RENTREUSES

DÈS AVRIL 1817.

MEUBLES F. BLANC. — 3/R. — 1/4. 16 AUNES ²².

N° 1. L'ANCIEN TRONC

Chaque main avant le pré, rappliqué ²³ ou non	2 batz 1/2
Jaune rappliqué	9 batz
Les petits objets en olive rappliqués	6 batz
Le tronc en olive rappliqué	2 batz 1/2
Le gris rappliqué	2 batz 1/2

N° 2. LE NOUVEAU TRONC

Avant le pré, le violet et le second rouge	3 batz 1/2
Avant le pré, toutes les autres mains rappliquées ou non	3 batz 1/2
Jaune rappliqué	9 batz
Gris rappliqué	6 batz

N° 3. LE PETIT TRONC

Chaque main avant le pré, rappliquée ou non	2 batz $\frac{1}{2}$
Jaune rappliqué	9 batz
Olive rappliqué	6 batz

N° 4. DESSIN CI-DEVANT A FIGURES DE ESCALON

<i>Avant le pré.</i> Le violet rappliqué	4 batz
Toutes les mains rappliquées ou non	3 batz $\frac{1}{2}$
Gratification sur toutes les mains en général	2 batz $\frac{1}{2}$
<i>Après le pré.</i> Jaune rappliqué	9 batz
Olive rappliqué	3 batz
Gris rappliqué	6 batz

N° 5. DESSIN A FRUITS CI-DEVANT PERROQUET DE M. GORGERAT

Le second rouge et le petit violet rappliqués	4 batz $\frac{1}{2}$
Le gros violet non rappliqué et le petit rouge rappliqué	3 batz
Gratification sur les mains avant le pré en raison des paniers de fruits	2 batz $\frac{1}{2}$
Jaune rappliqué	9 batz
Olive rappliqué	2 batz $\frac{1}{2}$
Gris rappliqué	6 batz

N° 6. LE PAYSAGE

Pour toutes les mains avant le pré	21 batz
Jaune rappliqué	9 batz
Gris rappliqué	6 batz

Dans tous les dessins ci-dessus où l'on mettra 3 fois de la couleur aux petits rouges, on fera pour cette main une augmentation de

1 batz

A la fin de cette même année, Claude Bovet préparait un *nouveau système* qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1818 et qui comportait 120 articles ou résolutions à prendre, tant par lui que par ses subordonnés et surtout ses associés. En voici quelques-uns qui nous font pénétrer dans les rouages les plus secrets de la maison.

1° A dater du 1^{er} janvier, toutes les toiles blanchies seront envoyées à l'eau par Pierre, immédiatement après le triage. Celles qui ne prendraient pas l'eau seront immédiatement potassées, les autres, reportées au magasin. On mettra sur chaque pièce : *Potassée* tout au long. Sont exceptées celles destinées au rouge mérinos ²⁴.

4° On mettra aussi *vitriolé* sur les pièces qui l'ont été.

8° A partir du 1^{er} janvier 1818, chaque *ordonnance* ²⁵ devra porter sa date et être « listée » pour cela conformément au n° d'ordonnance qui indiquera les dates et les mois, comme suit :

3 janvier, par 3/1 ou 3/Jn.

5 février, par 5/2 ou 5/F.

7 mars, par 7/3 ou 7/M.

9 avril, par 9/4 ou 9/AI., etc.

Cette table se mettra en tête du règlement d'ordonnances de la Boutique et en tête du règlement d'ordonnances du Rouleau ²⁶.

9° Les ordonnances se feront régulièrement tous les vendredis matin pour la semaine suivante. Les dessins à graver seront présentés chaque mardi matin pour être mis en gravure le vendredi et chaque vendredi, pour être mis en gravure le mardi suivant. On indiquera sur chaque dessin la date à laquelle il sera rentré de gravure en se conformant pour cela à la table ; on y ajoutera le millésime.

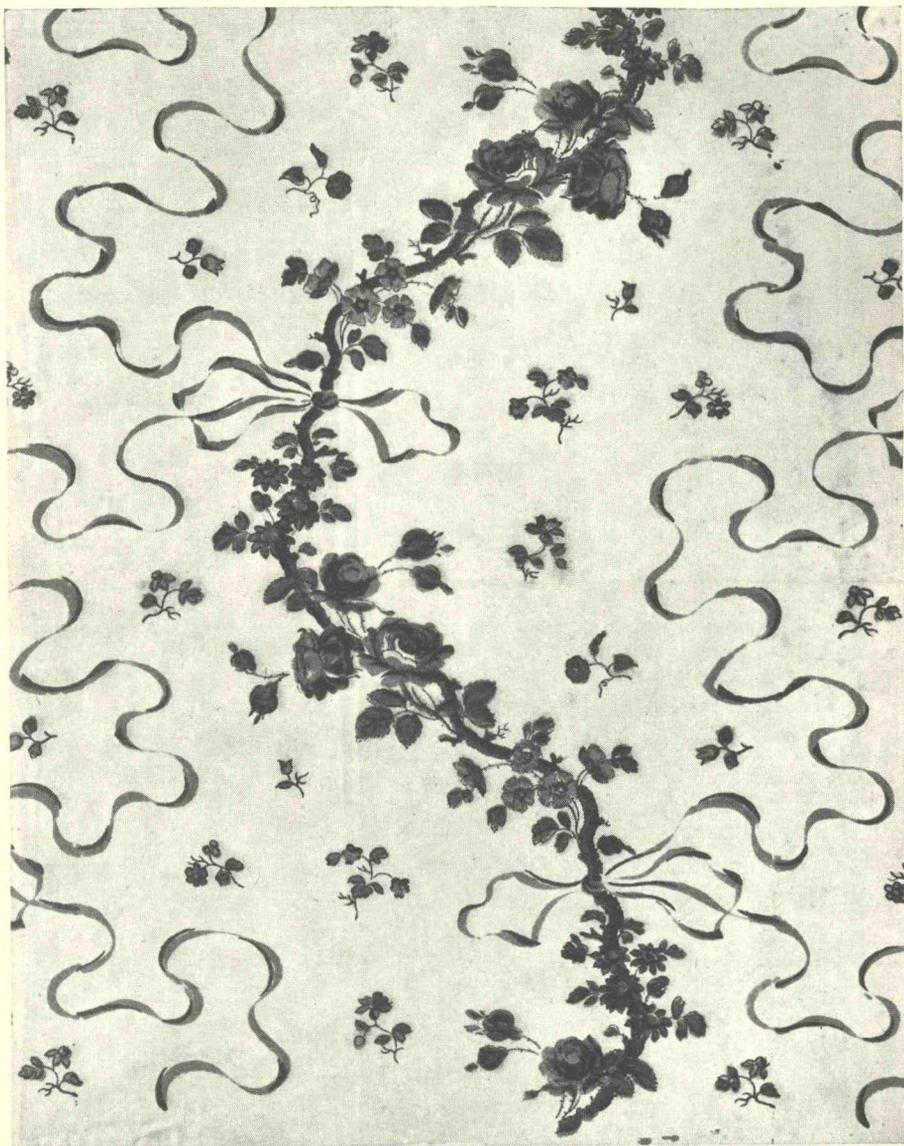
12° La fabrique sera débitée par un compte s'intitulant : *Compte de fabrication en marchandises* du coût de chaque pièce manquée.

13° Il faut qu'à l'ouverture de chaque campagne, le commerce détermine le nombre de pièces et le genre d'impression ;

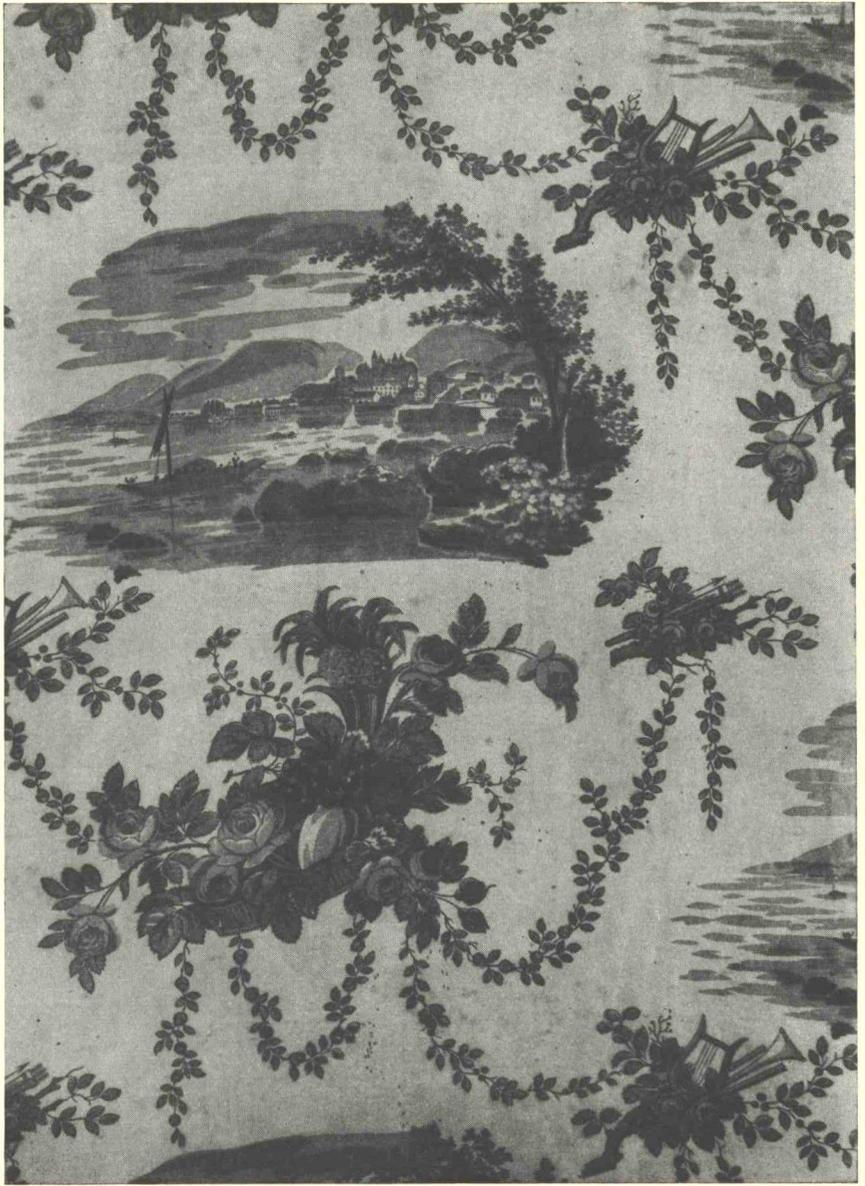
14° que le commerce se charge de fournir à la fabrique, à un prix que l'on déterminera, les drogues principales.

19° A l'exception de quelques pièces *meubles* et autres, tous les dessins présentés à la vente, au bout de 18 mois après qu'ils auront été ordonnés et à moins qu'il n'y ait d'ordonnance plus récente, devront être baissés de 10 creutzers, quelque mérite qu'ils puissent avoir d'ailleurs. Jusque-là, les prix doivent être maintenus.

36° Au lieu de 16.000 pièces, se réduire à 10.000 pièces d'un placement bien difficile encore, dans le moment actuel.



34. INDIENNE DE VAUILLERS



35. INDIENNE GRAND MEUBLE (VAUVILLERS)

38° Faire un voyage avant la foire de Francfort.

39° Étrennes à diminuer pour 1817.

42° Frais de gravure à diminuer.

43° Économiser davantage sur les heures de manœuvres et sur celles du dimanche d'Echmann et d'autres, et ne pas souffrir qu'il ait des pièces à remettre dans son cabinet ; mais qu'au contraire, elles soient toutes à l'étendage.

62° Ne laisser aucun maniement d'espèces à l'ancien Pettavel.

Sous chiffre 64, Claude Bovet-Fels fixe presque heure par heure l'itinéraire du voyage qu'il compte entreprendre, le 14 septembre, en Rhénanie et en Hollande, tandis que Daniel Cornaz qui l'accompagnera jusqu'à Coblençe ira en Souabe et en Bavière. Sous chiffre 65, il ajoute : « Mon beau-frère se rendra à Bruxelles après le Nouvel-An ou nous y enverrons Kr. que je mettrai au courant. »

70° M. Chauderne aura dorénavant le département des marchandises et du magasin, surveillera le ployage, la presse et nous rendra compte de tout.

71° Nous tiendrons la clef du magasin d'indiennes sous une autre clef.

76° Tenir un compte d'Allemagne, un compte de Suisse, un de Hollande et un d'Italie.

79° Petite tournée dans le Pays de Vaud, Genève et la Suisse.

80° Passer autant que possible les pièces à l'étendage moi-même ou avec Ribaux et apposer un cachet à chaque pièce reconnue bonne ; prendre quelqu'un avec moi et coudre un fil, avec Vaucher et Tasse.

81° Consigner les *recettes achetées* dans un livre et tenir sous clef.

91° Chaque mardi après-midi, faire une tournée en fabrique pour examiner les pièces en ouvrage et voir s'il y en a en retard.

92° Donner beaucoup plus de soin au ployage, à l'apprêt, aux échantillons.

93° Lorsqu'il y aura un dessin nouveau à faire, on pourrait, afin de l'avoir plus beau, le faire imprimer par quart d'aune sur une pièce à laquelle on ferait coudre un morceau de toile à cet effet, et bien préparé.

94° Ne pas omettre de coudre un fil tout le long de la lisière pour le rouge de Turquie.

97° Les commis pourront occuper et se faire aider des apprentis ; mais ce ne sera qu'à eux que nous nous en prendrons pour l'ouvrage.

102° Mettre une personne à examiner les planches et les vieux dessins et s'assurer si aucune ne peut servir pour des dessins nouveaux.

104° Faire au moins deux voyages à Neuchâtel par semaine.

119° Plus de compte avec le Dr Otz ²⁷.

Les derniers articles portaient : « Faire une revue de tous les prix des ouvriers, voir ce que chacun a gagné et réformer, ainsi que faisait B.-P. (Bovet-Paris). — Examiner compte fourni par les rentreuses. — Lambelet, rentreuse, et quelques autres à renvoyer. — Supprimer le vin et la bière. »

Dures nécessités de l'heure et de la concurrence !

Le nouveau système paraît être entré tout de suite en vigueur. Donna-t-il de bons résultats ? Rien ne permet de l'affirmer.

La France, en 1816, l'Autriche, en 1817, la Prusse même, avaient promulgué des interdictions d'exportation de toiles peintes. Les indieneurs neuchâtelois se tournèrent alors — nous l'avons vu — vers l'Italie. Sous l'Empire, le commerce avec la Péninsule avait été interdit, puis rouvert, en 1811, mais avec obligation de faire passer les marchandises par la France. Ce détour qui chargeait les frais de transport équivalait à la prohibition. A la chute de Napoléon, grâce aux

faibles droits d'entrée perçus par les petits États italiens de la Toscane, de Parme et de Modène, par les États de l'Église, les royaumes de Sardaigne et des Deux-Siciles, on y trouvait d'excellents marchés. Sans compter qu'une contrebande organisée permettait de gagner la Lombardie et la Vénétie.

Cependant les troubles qui éclatèrent, en 1821, dans le nord de la Péninsule, entravèrent le transit. Claude Bovet cherchait une voie détournée par Bâle, Lucerne, le Saint-Gothard, Bellinzone et Magadino où l'on embarquerait les balles sur le lac Majeur. De là, sur le Tessin, jusqu'à Plaisance, puis sur le Pô jusqu'à Ponte Lago Scuro, près de Bologne « où nous avons passé », ajoutait-il. Et encore : « On pourrait là, chez Tomaso Zatti, former deux balles en une pour les expédier directement à Trieste sur des barques qui entrent dans l'Adriatique à Gorro. » On voit quelles difficultés avaient à vaincre les indienneurs.

Le comptoir de Trieste doit avoir été fermé durant nombre d'années, car il fut rouvert le 1^{er} janvier 1826 et confié « aux cousins Paris ». Fritz Bovet alla les y rejoindre.

Trois ans auparavant, le traité d'association avait été prolongé jusqu'en 1827. Jacques Grellet, qui avait épousé Rosalie Robert, fille de Daniel, et Charles-Gustave Jéquier, le mari d'Augustine Bovet ²⁸, reçurent procuration. En 1831, la signature de Daniel Cornaz vint s'ajouter aux précédentes. C'est durant cette période qu'une visite du roi de Prusse ayant été annoncée, les chefs de Vauvillers firent exécuter, pour l'offrir au souverain, une pièce d'indienne *grand meuble* où une vue de Neuchâtel, reproduite en quinconce, s'enguirlandait de fleurs. Hélas ! le voyage de Frédéric-Guillaume fut contre-

mandé. Gustave Jéquier retint alors cette pièce de choix pour en orner une chambre de sa maison d'été, à Champagne, près Grandson ²⁹.

Il n'est rien de si bien fait que ce que l'on fait soi-même. Servi par de fidèles employés, Claude Bovet-Fels n'en prenait pas moins lui-même parfois la route de Francfort, soit « avec Jean et mes chevaux », soit en diligence. MM. Bovet & C^{te} avaient une succursale à Leipzig d'où l'on pouvait rayonner en Prusse occidentale, en Thuringe, dans les villes libres de Hambourg et Brême, le Mecklembourg, la Frise, la Bavière, la Saxe, même la Pologne, la Galicie et la Roumanie. La « maison d'Amsterdam » que dirigeait Émile Mercier-Fels, le beau-frère de Claude Bovet, s'occupait de la vente des indiennes en Hollande et dans les colonies néerlandaises. La Suisse, l'Italie, le Levant dépendaient directement de Boudry. Le placement des toiles s'opérait par des commissionnaires de vente, installés dans les places commerçantes et qui recevaient la marchandise en consignment. Il en allait de même dans les pays d'outre-mer : à Valparaiso, Montevideo, Buenos-Ayres, San-Francisco, la Nouvelle-Orléans et Melbourne.

Le transport des toiles ne rencontrait pas que des difficultés douanières. Le 13 mars 1834, d'ordre de M. Ch. Cousandey, conseiller d'État, châtelain et chef de la ville de Boudry, deux experts sont nommés pour assister au déballage d'un lot de pièces de toiles brutes ou crues, arrivées d'Angleterre sur le navire *Persévérance*, par l'entremise de MM. d'Ivernois, Du Pasquier, à l'adresse de Bovet & C^{te}. Ce sont Charles-Auguste Borel, négociant, domicilié en la manufacture d'indiennes de Cortaillod, et Alexandre Verdan, de la manu-

facture de Grandchamp. Dûment assermentés, ils font ouvrir deux balles et reconnaissent « le très mauvais état dans lequel se trouvent les dites ». « Ils nous ont déclaré, dit le rapport, que leur intention d'abord avait été de n'y pas toucher et de faire mettre ces machines (*sic*) sous scellé, mais, considérant le dommage qui pourrait en résulter, ont ordonné qu'on les fît sécher promptement et ont demandé à procéder immédiatement à ce déballage. »

Il eut lieu dans la manufacture même. Les balles contenaient chacune 100 pièces — en tout, 21.000 — ; elles étaient assurées pour 70 Livres sterling. Le dommage fut évalué : 1147 pièces étaient en grande partie « consumées par la moisissure et tombaient en lambeaux » ; 1401, en mauvais état ; 609 paraissaient avoir peu de mal, mais l'eau de mer devait les avoir atteintes comme les autres et le préjudice ne pourrait être évalué que lorsque les toiles auraient été blanchies, imprimées et bouillies en garance. MM. Bovet refusèrent donc de les accepter. Ils proposèrent d'aider MM. les assesseurs à les vendre à l'enchère dans le pays ou ailleurs et, en attendant, de les faire sécher.

Qui donc avait procédé au déballage ? Henri Bardet ? Sûrement. Car, dans la fabrique, c'était son emploi. Il en avait d'autres dans la famille Bovet dont il était le factotum. Tour à tour valet de pied, commissionnaire, majordome, laquais, grand-maître des cérémonies, préposé aux pompes funèbres, il savait se mettre à tout. Pas plus haut qu'une botte, le menton en casse-noisettes, il fonctionnait pour tous les mariages, baptêmes et enterrements, avec une imperturbable dignité, un sang-froid, une ingéniosité qui forçaient l'admiration et lui

valaient l'affection des Bovet *in corpore*. Bardet vécut très vieux. Dans l'armée suisse, il servit comme tambour de milices. Au camp de Thoune, il battait sa caisse avec tant de bravoure qu'on octroya, contre toutes les règles, les galons de caporal à ce magistral tambourineur ³⁰.

En 1830, Vauvillers comptait une douzaine de bâtiments que l'on peut connaître très exactement par les polices d'assurance et qui valaient ensemble 93.000 francs. Comme dans les autres manufactures, il y avait plusieurs logements à l'usage des ouvriers et deux maisons de maîtres : celle des Bovet et celle des Robert, l'une abritant le comptoir. Douze ans plus tard, par suite sans doute de la période prospère de 1830 à 1835, la fabrique s'était agrandie de six bâtiments. A cette époque, à part Claude Bovet-Fels qui gardait la haute main dans l'entreprise, les associés avaient tous changé. Dès 1839, Louis et Henri, deux frères très unis, s'étaient retirés. L'aîné, qui habitait Areuse, était maître-bourgeois de Boudry et secrétaire de ville, comme l'avait été son père. Dans l'armée, il avait atteint le grade de major. Preuve que la fabrique ne l'occupait pas entièrement.

Au contraire, Henri, qui avait fait à Paris de bonnes études de chimie et qui était entré jeune dans la maison, lui avait consacré sa vie. Grand et maigre, l'allure militaire, les mains au dos, vêtu de noir avec cravate blanche, dès 5 heures du matin, il circulait dans les ateliers. Mais, en fait, la volonté de Claude primait toujours et ses associés ne le supportaient pas sans quelque amertume. En quittant Vauvillers, Henri acheta la belle propriété de Vaudijon que le constructeur ³¹, ruiné par le luxe de son projet, n'avait pu achever. Avec Lise Bonhôte,

sa femme, il s'y installa, d'ailleurs très simplement, destinant le plus clair de ses biens à la bienfaisance.

Par suite de cette double retraite, Claude Bovet-Fels s'associa à ses deux fils, Philippe et Charles, à son gendre, Adolphe de Pourtalès, et à son neveu, Mercier. C'est Philippe qui hérita Grandchamp, acheté par son père — on s'en souvient — en 1840. Il s'y fit construire une sorte de chalet, assez hybride, et s'y installa dès 1858. Les bâtiments de fabrique abritèrent alors un orphelinat, un hôpital et d'autres institutions charitables que le propriétaire entretenait de ses deniers.

Quant à Charles, de deux ans son cadet, c'était un homme rempli d'esprit et de talent — bon musicien, entre autres choses — qui avait, lui aussi, acquis à Paris de solides connaissances en chimie. Avant d'entrer à Vauvillers, il avait travaillé quelque temps comme coloriste à Thann. Avec son aimable et douce jeune femme, Françoise de Muralt, il s'installa à Boudry en 1816 et y vit naître les trois derniers de ses enfants. Mais ce séjour fut assombri par les soucis d'une industrie qui allait à sa fin.

Elle eut pourtant un dernier jour de gloire lorsque, le 25 septembre 1842, à l'occasion du grand dîner que le roi de Prusse offrait aux notables de sa Principauté, les indienneurs furent admis à lui présenter, dans une petite salle du château de Neuchâtel, les pièces qu'ils avaient fait imprimer à son intention, avec un art, un soin tout particuliers. D'entrée, les premiers saluts échangés, le souverain alla droit aux indiennes, s'exclamant: « Oh ! que c'est joli ! Mais c'est vraiment charmant ! Je suis bien reconnaissant ! »

Claude Bovet-Fels qu'accompagnaient MM. Du Pasquier

et Verdan prit alors la parole, exprimant au roi, en termes élégants et choisis, la gratitude des fabricants neuchâtelois pour l'aide qu'il accordait à leur industrie. La manufacture de Vauvillers avait décoré une pièce *grand meuble*, pour salon d'été, où les vues du Saut-du-Doubs et du château de Valangin alternaient entre les guirlandes de roses. Une autre indienne provenant de Cortaillod ou de Grandchamp s'ornait de trois médaillons dont l'un renfermait le chiffre couronné du roi et de la reine, le second, un trophée de commerce et d'industrie avec les armoiries et les drapeaux du roi et de la Principauté, le troisième, un rocher emblématique, surmonté de l'aigle de Prusse, portant la date : septembre 1842.

La reine qui examinait en détail tous ces motifs paraissait enchantée surtout des paysages reproduits sur la toile. Ils lui rappelleraient plus tard, disait-elle, « ses bons Neuchâtelois ».

Le lendemain, sous une pluie diluvienne, les souverains arrivaient à Boudry. M^{mes} Bertha, Lise et Caroline Bovet avaient été désignées pour entretenir la reine pendant que son époux faisait visite à l'hôtel de ville. Mais l'auguste voyageuse ne descendit même pas de voiture. Tandis que, sous les bondes ouvertes du ciel, M^{lle} Verdan lui tendait fort gracieusement son bouquet et que les autres dames lui offraient, dans de petits paniers décorés à ravir, les plus beaux fruits de leurs jardins, elle ne cessait de les exhorter à ouvrir leurs parapluies. Une visite à Vauvillers était prévue, mais le temps manqua pour donner suite à ce projet ³².

C'est surtout à partir de 1843 que, par l'avalissement des prix et l'aggravation des mesures du Zollverein dont la Principauté demeurait exclue, la situation apparut désespérée.



Toutes les lettres de famille ou de commerce de cette époque parlent de la gravité des conditions économiques, de la nécessité de diminuer les affaires. Les Bovet s'acharnaient à trouver de nouveaux débouchés en Turquie et au delà des mers.

La République neuchâteloise ne leur fut pas plus favorable que l'Ancien Régime. Par leur maison de Leipzig, ils réussissaient encore à écouler quelques produits dans les États du Zollverein, mais la réglementation des échanges n'intervint qu'en 1869, trop tard pour qu'ils pussent en profiter.

Après la mort de Bovet-Fels, en 1851, le nouveau traité lia ses deux fils et son gendre, Adolphe de Pourtalès. Le grand effort fut encore porté vers l'Italie où Venise, redevenue port franc, donnait quelque espoir. On cherchait aussi à renouer des affaires en Sicile, à y placer des impressions au rouleau. La plus importante place de vente, c'était Rome ; mais la concurrence anglaise qui imitait les dessins de Boudry faisait tomber les prix de plus en plus bas. A Gênes, il y avait un grand entrepôt chargé d'approvisionner Livourne, Rome, le sud de la Péninsule et même les Majoricains. La vente portait surtout sur les fonds *obscurs* pour l'hiver, sur des pièces *meubles* roses et lilas, sur des mouchoirs à *l'arbre*, sur fond blanc.

En 1854, Cortaillod avait fermé ses portes. A Boudry, l'on s'obstina une année encore. Après quoi, Charles Bovet transforma sa maison en une société en commandite, sous la raison Breguet, Curchod & C^{te}, et en remit la direction à plusieurs employés supérieurs dont MM. Breguet, Curchod, Evard et Welter ³³. Ceux-ci continuèrent d'imprimer les indiennes ordinaires, qui avaient toujours été une spécialité de la maison. Leur *rouge turc* et leur *lilas Bovet* gardaient la vogue.

A Vauvillers, Charles Bovet et les siens n'avaient plus rien à faire. Le 15 avril 1858, ils quittaient en voiture, non sans mélancolie, la vieille maison qui avait abrité durant quarante-deux ans leurs joies et leurs soucis. Ils s'installèrent à Port-Areuse, la belle propriété que venait de leur céder M^{me} de Roulet-d'Owen ³⁴, et la baptisèrent Grand-Verger ³⁵.

Après peu d'années, la société anonyme : *Fabrique d'indiennes de Boudry* remplaça la société en commandite. Elle se soutint jusqu'en 1874 ³⁶. Mais ce très modeste établissement n'occupait plus que trois imprimeurs et vingt-cinq rentreuses. De plus en plus, on ne recrutait, dans les ateliers de toiles peintes, que des femmes et des enfants, dont le travail ne coûtait presque rien, alors qu'au début de l'indiennage, les hommes y gagnaient l'entretien de leur famille.

Et cependant les produits restaient de qualité si l'on en croit Auguste Bachelin, qui, de Paris, lors de l'Exposition universelle de 1867, les célébrait avec lyrisme. « Il semble, dans cette salle des fils et tissus de coton, qu'on vienne d'être transporté dans l'officine enchantée où s'élabore la lumière ; votre œil est fasciné, ébloui ; vous vous trouvez au milieu d'une gamme de tons peu ordinaire, habitué que vous êtes aux douces harmonies de notre nature septentrionale, où le bleu du ciel, le vert des arbres, le blanc des maisons composent un tout toujours gris et tempéré, sur lequel tranchent violemment de rares tons jaunes et rouges. Ici, au contraire, vous êtes en pleine gamme orangée et, cette transition violente, imprévue, se manifeste d'une manière visible, charmante à observer chez tous les visiteurs qui franchissent le seuil. C'est à une combinaison de pièces d'étoffes alternativement rouges et jaunes,

sans tons intermédiaires, qu'on doit cet effet violent qui met en évidence cette partie importante de notre fabrication avec plus de succès que ne ferait toute autre installation. » ³⁷

En 1868, un petit Boudryan de dix ans, François Barbier, entrait à la fabrique comme cherche-planches, à raison de 50 centimes par jour. Il y demeura jusqu'à la liquidation totale. C'est aujourd'hui un vieillard de quatre-vingt-douze ans, mais bien valide et clair d'esprit. Rue Louis-Favre, il a pignon sur rue. L'autre après-midi, nous avons un peu bavardé, dans la chambre au plafond bas, aux fenêtres étroites où il a rassemblé les souvenirs d'une longue vie. Entre autres, un grand morceau d'indienne où figure, imprimé au cachou sur fond *fin bleu*, un chasseur des Alpes.

« Le chef des imprimeurs, conte François Barbier, Frédéric Echmann, me disait : Va chercher telle planche qui porte tel numéro ! J'y courais. Les moules, bien rangés sur les *tablars*, n'étaient pas difficiles à trouver. Il me fallait aussi *régaliser* ou *tirer* la couleur sur le châssis, avec la brosse. »

Je le questionne sur les diverses opérations de l'impression des indiennes.

« En gros, le travail consistait à faire bouillir les toiles pour les blanchir, à les passer à la foule pour les dégorger, puis à l'étendage. A Boudry, il y avait trois séchoirs, un à Grandchamp, un au Bied et un à Cortailod. De lourds chariots y transportaient les pièces. Bien sèches, on les remettait à l'imprimeur, aux rentreuses, puis on les apprêtait. Que d'amidon il y fallait, grands dieux ! On les apprêtait à la calendre. C'était deux tables de marbre carrées, si pesantes que dix chevaux et plusieurs bœufs avaient peine à les traîner à la fabrique. »

— Vraiment ??

Il fait signe que c'est bien ça. Puis :

« Mues par la grande roue, elles glissaient l'une sur l'autre et merveilleusement glaçaient et satinait le tissu.

» C'est dans les derniers temps qu'un chimiste français du nom de Rubi trahit, à Boudry, le secret de la mécanique à rouleaux imprimant en plusieurs couleurs qu'il avait surpris en Alsace. Un certain Dufaux installa chez lui un atelier où il gravait en cachette les cylindres. En cachette, car je crois bien que, sans cela, les rentreuses lui eussent fait un mauvais parti. Ah ! les pauvres femmes ! Elles se désespéraient de se voir arracher leur gagne-pain.

» Beaucoup d'ouvriers logeaient avec leurs familles dans la fabrique ; il y avait tant de place inoccupée !... Non, il ne s'y faisait pas de *bleus*. Seulement des tons garancés... Quand, au séchage, les bouts des pièces se déchiraient, nous les coupions pour en confectionner des faux-cols. Tout le village en portait.

» Du temps de MM. Bovet, le règlement était sévère, mais, chez Breguet, les choses allaient plus doucement. Le contre-maître m'aimait bien. Il arrivait que le bruit de la transmission endormît un peu les rentreuses. Alors, le père Echmann :

» — François, chante voire quelque chose pour les réveiller ! Et je chantais... »

La voix chevrote un peu, mais la mémoire ne fait pas défaut.

*J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux ;
La charrue est en bois d'érable
Et l'aiguillon en bois de houx.*

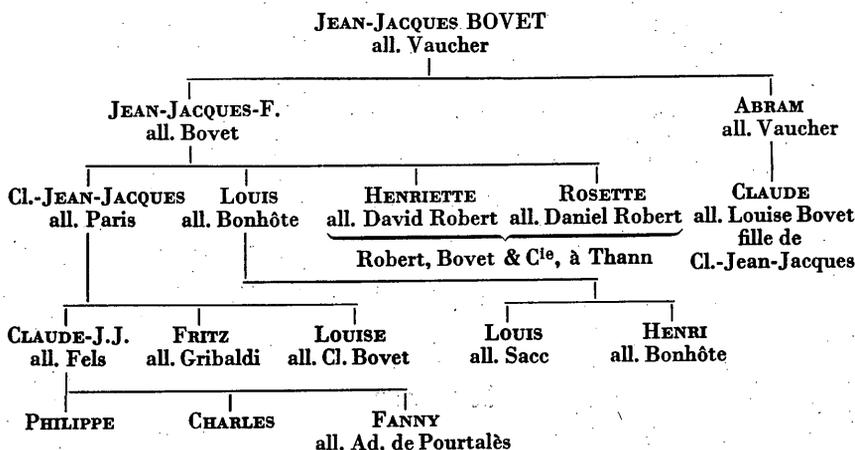
*Si vous voyiez ces belles bêtes
Creuser profond et tirer droit,
Bravant la pluie et les tempêtes
Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid !*

*Quand je fais halte pour boire,
Un brouillard sort de leurs naseaux,
Et l'on voit sur leur corne noire,
Se poser les petits oiseaux.*

REFRAIN

*S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre.
Oui, j'aime bien Jeanne, ma femme,
Eh bien ! j'aimerais mieux la voir périr
Que de voir périr mes bœufs³⁸.*

La voix se tait. Un sourire erre sur le visage menu et buriné. Les yeux fixes, aux iris déteints, contemplent, au delà du mur, un tableau remonté jusqu'à nous d'un monde enseveli. Dans l'atelier où bourdonnent les rouages, parmi les rentreuses qui font éclore sous leurs planches de merveilleuses floraisons, un petit garçon se tient debout et chante...



NOTES

¹ Tous les détails concernant la famille Bovet sont empruntés à la Chronique de Jean Grellet, très obligeamment mise à notre disposition par M^{me} du Bois-Bovet, et au *Journal* manuscrit de Charles Bovet dont M. Pierre Bovet nous a donné lecture de quelques parties.

² 1728-1795.

³ Alph. Petitpierre, p. 241. Dans cet ouvrage, Jean-Jacques est appelé J.-J.-François. Les traités de commerce sont signés Jean-Jacques-F. Vers le même temps, son frère Claude s'installa comme notaire à Neuchâtel.

⁴ C'est ce groupe de bâtiments appelé aujourd'hui *villa des Cèdres*, situé au faubourg *Philippe Suchard* — tant on s'est plu à accumuler les banalités au lieu de conserver le vieux nom, plein de charme et de caractère.

⁵ Achetée en 1749 par les frères Cartier, la manufacture dut être fermée en 1760, mais, dans tous les cas, les installations d'une indienne existaient. Quant à Mara, il retourna à Yverdon d'où il était venu pour travailler dans la manufacture des sieurs Roux et Molinié. (Ch. Reber : *Un homme cherche la liberté*, Baconnière 1949.)

⁶ Son nom est Claude-Jean-Jacques, mais on ne l'appelait que Jean-Jacques.

⁷ Par la suite, Abram-Louis Grellet épousa Jeanne-Élisabeth, fille de Jean-Jacques Bovet-Paris. Ce fut le père de Jacques et le grand-père de Jean, le chroniqueur de la famille Bovet, l'arrière-grand-père de M. Pierre Grellet, l'excellent homme de lettres.

⁸ C'est l'ancienne maison de Pierre.

⁹ Fille de Claude-Abram (I), devenue M^{me} H.-H. de Perrot.

¹⁰ C'est la maison appelée plus tard : maison Fritz Bovet.

¹¹ Ces fresques ont été restaurées, voici quelques années, par M. Alfred Blailé qui a su leur conserver leur naïf caractère. *Tintabonet* se prononçait en patois *Tej te*

bin. Sauf erreur, nous dit M. Pierre Bovet, c'était le nom d'un petit chariot destiné à apprendre à marcher aux enfants

¹² Bibliothèque de la ville. Il s'agit en réalité d'une brochure d'Henri Petitpierre, chef de bataillon à l'état-major général, intitulée : *Division territoriale des comtés de Neuchâtel et Valengin* en départements, arrondissements, cantons et communes, avec les noms des personnes dignes par leurs vertus, leurs talents et leurs mérites d'occuper les places de juges de paix, de maires, etc., etc. Présentée à Sa Majesté Napoléon I^{er}. — Dans l'exemplaire de la Bibliothèque, le nom de Jean-Jacques Bovet ne figure pas. Peut-être Grellet avait-il vu un exemplaire annoté où ce nom se serait trouvé.

¹³ Les associés étaient : MM. Daniel Robert, Ducommun, Petitpierre, Rougemont, le major de Luze-Ostervald et Béguin, tous de Neuchâtel, anciens associés des maisons Bovet, Robert, à Boudry, et Deluze, Meuron, au Bied.

¹⁴ Le père de Daniel et David Robert était le beau-frère de Jean-Jacques-F. Bovet. Tous deux avaient épousé des Bovet, de Faoug.

¹⁵ Claude Bovet portait les mêmes prénoms que son père : Claude-Jean-Jacques, mais on ne l'appelait que Claude.

¹⁶ La chatouille : cassette ou coffret destiné à contenir des objets précieux. Voir W. Pierrehumbert : *Dictionnaire du parler neuchâtelois*.

¹⁷ La sœur cadette de Jean-Jacques avait épousé François de Rougemont.

¹⁸ La diligence quittait Neuchâtel pour Bâle le jeudi soir. On couchait le vendredi à Soleure, d'où l'on repartait pour Olten et arrivait à Bâle, le samedi. On quittait cette ville pour Francfort le dimanche — ou le mercredi — à 8 h. 30 du matin, pour atteindre le but le mercredi — ou le samedi — au soir. Prix de la place : 25 francs (1830).

¹⁹ Fils d'Abram Bovet-Vaucher, le frère de Jean-Jacques-François. Ce sont les parents du D^r Bovet-Wolff et de Félix Bovet.

²⁰ Second fils de Louis Bovet-Bonhôte. 1797-1869.

²¹ Les Cornaz, de Faoug, étaient aussi, par les Bovet de Faoug, des cousins des Bovet de Boudry.

²² Cela signifie : fond blanc. 3 rouges. Quant à la formule $\frac{1}{4}$ 16 aunes, elle indique peut-être qu'il s'agit d'une bordure de $\frac{1}{4}$ d'aune (soit 30 cm) de largeur sur 16 de longueur, ou encore que le salaire s'entend par $\frac{1}{4}$ d'aune.

²³ *Rappliqué*, c'est-à-dire appliqué deux fois.

²⁴ Parce qu'on les huilait avant la teinture.

²⁵ Liste des couleurs et des mains nécessaires à l'exécution du modèle.

²⁶ La pièce où se trouvait la mécanique à rouleaux.

²⁷ Le médecin de la fabrique.

²⁸ Fille de Louis Bovet-Bonhôte. Ce ménage n'eut pas d'enfants. Par son second mariage, Gustave Jéquier fut le père de Jean Jéquier.

²⁹ Renseignements de M^{lle} Rosalie Jéquier.

³⁰ Son portrait en pied est au musée de Boudry.

³¹ Jean-Pierre Du Pasquier, fils de Claude-Abram (I) de Cortaillod. A ne pas confondre avec Jean-Pierre Du Pasquier de Marin.

³² Récit fait d'après une lettre de M^{me} Philippe Bovet-Mumm à sa mère, du 28 septembre 1842, et la *Relation du séjour de LL. MM. le roi et la reine de Prusse dans leur Principauté de Neuchâtel et Valengin* (Imprimerie Attinger, Neuchâtel 1842).

³³ Alph. Petitpierre dit : Hermann & Welter. Ce sont ici les renseignements de M. François Barbier. La raison sociale peut d'ailleurs avoir varié.

³⁴ Veuve de Gustave de Roulet, frère cadet de M^{me} Frédéric Du Pasquier de Cortaillod, l'ancien élève de Léopold Robert, à Venise.

³⁵ Journal de Charles Bovet.

³⁶ La fabrique fut alors revendue à Auguste-Louis-Béat Schaffter, qui y établit une teinturerie en bleu et gris.

³⁷ M. N. 1867, p. 166.

³⁸ Ce ne sont là que des fragments de la chanson de Pierre Dupont, ceux sans doute dont M. Barbier a conservé la mémoire. Voir Amélie Ernst : *Mes lectures en vers*, Attinger 1895.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAULIEU : *L'art de peindre et d'imprimer les toiles en grand et petit teint*.
A. J. D. M. Paris, an VIII.
- BERTHOUD, Samuel : *Georges Berthoud*. Neuchâtel, 1919.
- BOREL, Hermann : *Les Borel-de Bitche*.
- CLOUZOT, Henri : *Le métier de la soie en France, suivi d'un historique de la toile imprimée*. Paris, 1914.
- CLOUZOT, Henri : *Histoire de la manufacture de Jouy et de la toile imprimée en France*. Paris, 1928.
- DREYER, Alice : *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*. Delachaux et Niestlé, 1923.
- GUYOT, Charly : *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française, à la fin du XVIII^e siècle. Henri-David de Chaillet*. A la Baconnière, Neuchâtel, 1946.
- Histoire documentaire de l'Industrie de Mulhouse et de ses environs, au XIX^e siècle*. Mulhouse, 1902.
- JENNY-TRUMPY, Adolf : *Handel und Industrie des Kantons Glarus*. Glaris, 1898-1902.
- KURRER, Wilhelm Heinrich von : *Geschichte der Zeugdruckerei*. Nuremberg, 1840.
- Lettres édifiantes et curieuses des Pères de la mission*. Paris, s. d.
- MALZAC, Dr Louis : *Les Pourtalès*. Paris, 1914.

- OSTERVALD, Frédéric-Samuel : *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. 4^e édition, avec Introduction d'Alfred Chapuis. 1913.
- PERSOZ, Jean : *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*. 4 vol., 1 atlas. Paris, 1846.
- PETITPIERRE, Alphonse : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1871.
- QUARTIER-LA-TENTE, Édouard : *Le canton de Neuchâtel. — Les familles bourgeoises de Neuchâtel*. 1903
- ROY, Bernard : *Une capitale de l'indiennage : Nantes*. Musée des Salorges.
- SCHWAB, Dr Fernand : *Die industrielle Entwicklung der Stadt Biel*. 1918.
- STETTEN, Paul de : *Geschichte der Stadt Augsburg*. Francfort a/Main et Leipzig, 1743.

REVUES ET MANUSCRITS

- Actes du notaire C.-F. Bovet (1774-1778). (Archives de l'État.)
 Archives du Bied.
 Archives de Grandchamp. (A M. Maurice Bovet.)
 Archives Verdan. (Au Dr Claude Verdan, Lausanne.)
 Gazette des Beaux-Arts (1908).
 Histoire manuscrite du Bied, par M^{me} Henri de Bosset.
 Journal de Charles Bovet, manuscrit.
 Manuels du Conseil d'État.
 Mémoires de Neuhaus, manuscrits. (Au colonel Charles Heuer, Bienne.)
 Collection du Musée neuchâtelois. (M. N.)
 Registre du commerce de Neuchâtel. (Archives de l'État.)
 Registre de la justice de Colombier.
 Revue Genova.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
<i>Page de titre</i> : Fragment d'un motif de Cortailod Indienne deux tons (Cortailod)	8
1. Vue du Bied. <i>Müller pinxit. 1743.</i>	24-25
2. Indienne du milieu du XVIII ^e siècle (Le Bied)	»
3. Agrandissement du motif 2.	»
4. Bleu fayencé	»
5. Manufacture du Bied, vue du lac, <i>par Courvoisier-Voisin.</i> <i>Fin XVIII^e siècle</i>	»
6. Plan de la manufacture du Bied, vers 1775	»
7. Un atelier d'impression	36-37
8. Table d'imprimeur.	»
9. Baquet	»
10. Fragment de planche gravée	»
11. Moule incrusté de lames d'acier.	»
12. Moule garni de pointes d'acier	»
13. Modèle avec ordonnance	40-41
14. Préparation d'une planche	»
15. Impression à la main	»
16. Le coup de vent	»
17. Le banneret J.-J. de Luze	»
18. Claude-Abram Du Pasquier.	»
19. Les paons (Le Bied)	44-45
20. Jacques-Louis de Pourtalès et sa famille	»
21. La fabrique Robert, Bovet à Thann	»
22. La Fabrique Neuve, à Cortailod, vers 1830	96-97
23. Portefeuille de voyage	»

	Pages
24. Modèle avec ordonnance (Les Isles)	96-97
Tireur mécanique	98
25. Tableau de famille Verdan, à Grandchamp	112-113
26. Frédéric Du Pasquier	»
27. Louise Verdan-Bovet	»
28. Manufacture de Marin. <i>Aquarelle par J.-F. Bosset-de Luze</i>	»
29. Manufacture de la Borcarderie	»
30. J.-J. Bovet et sa famille.	160-161
31. M. et M ^{me} Claude Bovet-Fels et leur fils Charles. <i>Miniature d'Abram-Louis Girardet</i>	»
32. Claude Bovet-Fels	»
33. Plan de la fabrique de Vauvillers (Boudry)	»
Tenture « à l'arbre » des Bovet.	168-169
34. Indienne de Vauvillers.	174-175
35. Indienne grand meuble (Vauvillers)	»
Indienne à paysages (Vauvillers)	182-183

ERRATUM

Page 115, avant-dernière ligne, au lieu de *20 avril*, lire : *12 juillet*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7
CHAPITRE PREMIER :	
Les origines. Le Bied.	9
Ill. pp. 24, 40, 44.	
CHAPITRE II :	
Garance et indigo	27
Ill. pp. 36, 40.	
CHAPITRE III :	
Mercure, dieu inconstant	49
Ill. p. 44.	
CHAPITRE IV :	
Cortailod	75
Ill. pp. 5, 8, 40, 96, 98, 112.	
CHAPITRE V :	
Les Isles et Grandchamp	105
Ill. pp. 96, 112.	
CHAPITRE VI :	
Marin et la Borcarderie	139
Ill. p. 112.	
CHAPITRE VII :	
Vauvillers	153
Ill. pp. 44, 160, 168, 174, 182.	
BIBLIOGRAPHIE	191
TABLE DES ILLUSTRATIONS	193

CET OUVRAGE
ACHEVÉ D'IMPRIMER LE QUINZE JUIN MCMLI
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
PAUL ATTINGER S. A., A NEUCHATEL (SUISSE)
A ÉTÉ TIRÉ A
MILLE NEUF CENTS EXEMPLAIRES SUR VÉLIN
NUMÉROTÉS DE 1 A 1900
ET CENT EXEMPLAIRES SUR VERGÉ CHIFFON
NUMÉROTÉS DE I A C

EXEMPLAIRE NUMÉRO

1730